This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

UC-NRLF
$B 20 448

Digitized by Google

LIBRARY
OF THE
UNIVERSITY OF CALIFORNIA.

Class

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Docteur Crocq fils.

L'Hypnotisme et le Crime.

Conférences au Jeune Barreau de Bruxelles

Avant-Propos du Professeur A. Pitres Doyen de la Faculté de médecine de Bordeaux.

Bruxelles, 1894
H. LAMERTIN, Editeur
Paris, Georges Carré, Libraire

Digitized by Google

Digitized by Google

L'HYPNOTISME

ET

LE CRIME

Digitized by Google

Digitized by Google

L'HYPNOTISME

ET

LE CRIME

CONFÉRENCES AU JEUNE BARREAU DE BRUXELLES

PAR

le Dr CROCQ, Fils

Introduction de M. le Professeur A. PITRES

Doyen de la Faculté de Médecine de Bordeaux

LIBRARY
OF THE
UNIVERSITY
OF
CALIFORNIA

BRUXELLES
Henri LAMERTIN, ÉDITEUR
20, RUE MARCHÉ-AU-BOIS
—
1894

TOUS DROITS RÉSERVÉS.

Digitized by Google

HV6110
C7

GENERAL

Digitized by Google

AVANT-PROPOS

PAR LE PROFESSEUR A. FITRES

Doyen de la Faculté de Médecine de Bordeaux.

MON CHER CONFRÈRE,

Le projet que vous avez formé de donner au jeune barreau de Bruxelles une série de conférences sur les rapports de l'hypnotisme avec le Droit, me paraît excellent Il importe, en effet que les Magistrats et les Avocats, sachent d'une façon très précise, ce qui se cache sous ces mots, encore un peu mystérieux pour beaucoup de personnes, d'*hypnose expérimentale,* de *léthargie,* de *catalepsie,* de *somnambulisme,* de *suggestion,* de *double conscience,* de *personnalité alternante,* etc. La plupart des gens du monde n'ont sur ces questions que des opinions fort vagues, souvent même erronées Beaucoup ne les connaissent que par les erreurs d'interprétation auxquelles elles ont donné lieu. Confondu jadis avec le *mesmérisme* et le *magnétisme animal,* l'hypnotisme a toujours

201248

Digitized by Google

gardé, de cette phase équivoque de son histoire, un relent de merveilleux dont les travaux des Braid, des Charcot, des Heidenhain, etc , ont eu grand'peine à le débarrasser. C'est même à cette tare originelle qu'il doit de compter, parmi ses partisans les plus enthousiastes, une foule de personnes qui, par originalité d'esprit ou défaut de jugement, préfèrent s'épuiser à la poursuite de prodiges imaginaires plutôt que d'observer froidement les phénomènes de la nature.

A côté des crédules que fascine l'apparence du merveilleux, il y a des sceptiques qui nient jusqu'à l'évidence les faits les plus simples. Pour eux, les travaux accomplis dans ces dernières années ne comptent pas. L'hypnotisme est une duperie indigne de fixer l'attention des hommes sérieux.

La vérité est, ce me semble, entre ces deux opinions extrêmes. Les recherches modernes ont amené la découverte d'un certain nombre de phénomènes fort curieux,dont la réalité est aujourd'hui au dessus de toute contestation : mais ces phénomènes n'ont rien de surnaturel, ils obéissent à des lois qu'on commence a bien connaître ; ils sont régis par un déterminisme rigoureux.

Digitized by Google

L'hypnose spontanée ou provoquée n'est, somme toute, qu'un incident morbide, une perturbation passagère des fonctions du système nerveux, dont il appartient aux médecins d'analyser les causes, de décrire les formes symptomatiques, de prévoir les effets immédiats et les conséquences éloignées.

Parmi ces conséquences, quelques unes intéressent tout particulièrement les hommes de loi. Il est incontestable que des actes délictueux ou criminels peuvent être commis sur ou par des personnes hypnotisées. Les exemples n'en sont heureusement pas très fréquents, mais leur rareté même en rendrait l'appréciation plus incertaine si les avocats et les magistrats ne connaissaient très exactement la part qui doit être faite à l'hypnose dans la genèse de la criminalité. Il serait même très désirable que tous les hommes, dont le devoir professionnel consiste à défendre les accusés ou à punir les coupables, fussent assez versés dans la science hypnologique pour pouvoir, le cas échéant, reconnaître, au milieu des détails toujours compliqués d'une cause, les faits qui peuvent être légitimement imputés à l'hypnotisme et ceux qui sont certainement en dehors de son intervention.

Digitized by Google

Si, comme je n'en doute pas, vos conférences précisent nettement ces différents points ; si elles font pénétrer dans l'esprit de vos auditeurs la conviction profonde et raisonnée que le sommeil hypnotique correspond à un état anormal mais naturel des centres nerveux ; si elles leur apprennent à discerner clairement ce qu'il y a de positif dans les symptômes de cet état morbide et de faux dans les élucubrations fantaisistes qui ont si malheureusement obscurci l'étude de l'hypnotisme, elles auront rendu un trés réel service.

Je vous souhaite, mon cher confrère, tout le succès que mérite votre intelligente initiative et vous adresse, avec mes encouragements, l'expression de nos sentiments de haute estime scientifique et de bien cordial dévouement.

A. PITRES.

Bordeaux, le 8 Janvier 1894.

Digitized by Google

LIBRARY OF THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA

PRÉFACE

MESSIEURS,

La science hypnologique, que l'on pourrait qualifier de fin de siècle, tant elle préoccupe en ce moment le public, est plus encore une science juridique qu'une science médicale : si, en effet, le médecin ignore l'importance curative de la suggestion, il ne pourra, il est vrai, soulager bien des misères que l'hypnotisme lui permettrait de combattre, mais si le juge, si l'avocat, ignorent l'importance médico-légale de cette science, ils laisseront punir des innocents, des irresponsables, ils assureront l'impunité au coupable.

L'hypnologie est une science qu'aucun magistrat, qu'aucun avocat ne peut ignorer ;

Digitized by Google

il est certain que le juriste ne doit se préoccuper d'étudier les variations du champs visuel des hypnotisés, ni une foule d'autres questions de physiologie qui n'ont aucune application médico-légale, mais il faut que le juriste sache dans quelles circonstances un viol, un vol, un faux, un crime peuvent être commis par suggestion ; il faut qu'il puisse, le cas échéant, découvrir le véritable coupable et apprécier la responsabilité de chacun.

Il ne se passe pas de semaines que les journaux politiques ne relatent, sous le titre de *Drames de l'Hypnotisme*, des faits se rapportant plus ou moins au sujet qui nous occupe ; Il y a, Messieurs, un danger réel à ce que le public vulgaire, inintelligent, s'occupe de ces questions : ce qui est écrit dans le journal frappe son imagination, il y voit que l'hypnotisé est à la merci de son hypnotiseur, il y voit même qu'il suffit qu'une idée de

Digitized by Google

meurtre traverse involontairement l'esprit du magnétiseur pour que le magnétisé commette un crime au réveil.

Un premier article frappe, il est vrai, les esprits faibles; bientôt cependant cette impression s'efface, mais un nouvel article paraît, les cellules cérébrales vibrent cette fois avec plus d'intensité, l'impression persiste plus longtemps, elle n'est pas encore atténuée que déjà un crime ou un délit est imputé à la suggestion.

De même que l'eau qui tombe goutte à goutte perce les plus durs rochers, de même les cellules cérébrales, que l'on fait vibrer toujours dans une même direction, finissent par devenir d'une telle sensibilité pour ce genre d'impression, que la moindre cause, qui passerait inaperçue sans cet apprentissage préalable, bouleverse les fonctions du cerveau au point d'en aliéner la raison.

Digitized by Google

« Je ne puis plus, me disait une jeune femme, ouvrir un journal, sans que mes yeux ne tombent sur un article relatif à l'hypnotisme. »

Il est certain qu'un esprit parfaitement équilibré ne se laissera pas émouvoir par les dangers possibles de l'hypnotisme, il en raisonnera le bien fondé, il écartera soigneusement toutes les exagérations que des esprits illuminés ont avancées ; mais combien n'y a-t-il pas, parmi le grand public, d'esprits sinon faibles, du moins dégénérés ou d'une sensibilité excessive ?

Ces esprits, qui sont peut-être les plus nombreux, sont attirés par l'auréole de mystères qui entoure l'hypnotisme ; n'étant pas dans les conditions voulues pour faire une étude sérieuse de cette science, ils la croient entourée d'un voile épais, ils la confondent avec le spiritisme, ils croient aux

Digitized by Google

revenants. Bientôt l'hypnotisme devient leur idée fixe, ils lisent, dans un auteur plus ou moins illuminé, que l'on peut hypnotiser à distance simplement en concentrant sa pensée sur le sommeil désiré, ils se croient hypnotisés; partout où il vont, les magnétiseurs les poursuivent, des voix se font entendre à leurs oreilles et bientôt l'aliénation mentale, le délire des persécutions, apparaissent avec leur cortège de symptômes habituels.

Il doit vous être arrivé bien souvent, Messieurs, que l'on vous demande votre avis soit sur la culpabilité de Gabrielle Bompard, soit sur celle de la femme Kamper qui vient d'attenter au jour de mon distingué confrère, Gilles de la Tourette; qu'avez-vous répondu ? Il est probable que votre réponse n'était pas aussi ferme ni aussi convaincante que si l'on vous avait posé une question de droit quelconque.

Digitized by Google

Il ne faut plus que de tels faits se produisent, il faut que tout avocat, soit à même de répondre à toutes les questions se rattachant à l'hypnotisme, il faut qu'en présence d'un cas spécial il puisse démêler la vérité, séparer l'ivraie du bon grain, et porter un jugement basé sur des connaissances scientifiques.

Telle est l'idée qui m'a conduit à vous parler des rapports de l'hypnotisme avec la le crime.

Afin de bien comprendre les applications de l'hypnotisme à la jurisprudence, il m'a semblé indispensable de vous exposer sommairement les principales données scientifiques de la science hypnologique : afin de reconnaître un délit commis grâce à l'hypnotisme, afin de découvrir le véritable coupable, il faut que vous sachiez comment on peut obtenir la réalisation des suggestions,

Digitized by Google

comment on peut faire dénoncer le coupable par le somnambule.

Le sujet que je vais traiter devant vous comprend ainsi deux parties bien distinctes : dans la première je ne m'occuperai que de l'hypnotisme, dans la seconde je traiterai des délits et des crimes commis grâce à l'hypnotisme ; l'une servira de base à l'autre.

Dr Crocq, fils.

Bruxelles, le 31 Janvier 1894.

Digitized by Google

Digitized by Google

PREMIÈRE PARTIE

L'HYPNOTISME

I

APERÇU HISTORIQUE

L'histoire de l'hypnotisme débute avec le monde : les peuplades barbares et civilisées de l'antiquité, bien qu'agissant inconsciemment, avaient recours déjà au magnétisme animal ; depuis plus de vingt siècles les Fakirs et les Djoguis de l'Inde font usage de cet agent merveilleux dans le but de s'unifier à Dieu. Les Djoguis paraissent avoir possédé des notions

Digitized by Google

approfondies sur le magnétisme bien avant les recherches des savants Européens. Les Pythies du temple de Delphes rendaient leurs oracles sous l'influence de l'hypnotisme, en Italie les Sibylles procédaient de même.

Aucune religion n'échappa aux pratiques magnétiques et le christianisme comme le paganisme sut en tirer profit : que le service divin se passe dans une Mosquée, une Synagogue, un Temple ou une Eglise, tout y est arrangé pour frapper l'imagination, les gestes des officiants sont des passes magnétiques, l'obscurité, l'odeur des parfums, l'éclat de l'or, le son de la musique mettent les fidèles dans un véritable état extatique.

Bientôt le culte du Diable naquit et fit, du XIIme au XVIme siècle de tels progrès qu'en 1600 il y avait en France près de cent mille sorciers et sorcières ; on étudie le diable ont le connait, on sait qu'il hante le corps des malades, on connait les formules qu'il faut employer pour le chasser et guérir le malade ; ces procédés n'agissaient que par suggestion, ils soulageaient et guérissaient comme aujourd'hui nous le faisons par l'hypnotisme.

Il faut arriver à Paracelse, en 1529, pour trouver

Digitized by Google

les premières données scientifiques sur le magnétisme animal ; selon l'auteur chaque individu possède son magnes, son fluide émané des astres ; le magnes d'une personne saine attire celui des personnes malades et est susceptible d'agir sur leur constitution. Ce système fut appelé système de la sympathie magnétique, il eut bientôt de nombreux adeptes. Glocenius en 1608, Burgraeve et von Helmont, en 1626, se basant sur les données de Paracelse, publièrent des travaux sur la cure magnétique des plaies.

En 1640 Robert Fludd rechercha la cause des vertus magnétiques : d'après lui, le fluide part de l'étoile polaire, il traverse la terre en s'attachant particulièrement aux aimants, l'homme s'en charge parce qu'il n'est qu'un aimant ayant ses pôles magnétiques : lorsque les émanations fluidiques de deux personnes se repoussent, l'antipathie se produit, le magnétisme est négatif; si les fluides s'attirent, le magnétisme est positif, dans ce dernier cas les affections, tant organiques que morales, se communiquent.

En 1841, le père Kircher combattit cette théorie, mais Sébastien Wirdig, Maxwell et Santanelli

Digitized by Google

reprirent les données de Fludd et les développèrent.

Ces études servirent de base à la grandeur de Mesmer qui, en 1766, donnait comme sienne la théorie de Paracelse sur le fluide sidéral. « Antoine Mesmer était entreprenant, audacieux, avide de renommée et de fortune, et peu scrupuleux sur le choix des moyens qui devait le conduire à son but. (Pitres) ».

N'ayant obtenu à Vienne que du mépris, Mesmer se rendit à Paris où il eut un succès considérable, il y publia plusieurs travaux tendant à prouver qu'un fluide magnétique, émané des astres, pénètre tous les corps qui sont susceptibles de s'en charger, sa répartition différente dans les êtres organisés amène la santé où la maladie. Appliquant ces données théoriques à l'art de guérir, Mesmer crut posséder le moyen de combattre toutes les maladies. « La nature, dit-il, offre dans le magnétisme un moyen universel de guérir et de préserver les hommes. »

Les malades se présentèrent en foule, et Mesmer, ne possédant plus assez de fluide pour satisfaire tout le monde, s'adjoignit un *valet toucheur*.

Pour magnétiser ses malades, Mesmer s'asseyait, le dos vers le nord, en face des sujets, ses genoux

Digitized by Google

contre ceux des patients, ses yeux dans leurs yeux, ses mains sur leurs hypocondres, il n'employait alors que l'*attouchement* et le *regard*. Mais bientôt Mesmer et son valet toucheur ne suffirent plus à la tâche et le célèbre magnétiseur inventa le procédé du *baquet* magnétique.

« C'était au milieu d'une grande salle, une caisse circulaire faite de bois de chêne et élevée d'un pied ou d'un pied et demi ; ce qui fait le dessus de cette caisse est percé d'un nombre de trous, d'où sortent des branches de fer coudées et mobiles. Les malades sont placés à plusieurs rangs autour de ce baquet et chacun à sa branche de fer, laquelle au moyen d'un coude, peut-être appliqué directement sur la partie malade ; une corde passée autour de leurs corps les unit les uns aux autres ; quelquefois on forme une seconde chaîne en se communiquant par les mains, c'est-à-dire en appliquant le pouce entre le pouce et le doigt index de son voisin ; alors on presse le pouce que l'on tient ainsi, l'impression reçue à la gauche se rend par la droite et elle circule à la ronde (1) ».

Pour compléter l'action magnétique du baquet,

(1) Rapport des commissaires chargés par le Roi de l'examen du magnétisme animal. Paris 1784.

Digitized by Google

dans le silence de la salle, s'élevait un air mélodieux produit par un piano forté ou un harmonica, quelquefois une voix humaine s'y joignait.

« Alors, rapporte Bailly, dans son rapport à l'Académie des sciences, les malades offrent un tableau très varié. Quelques-uns sont calmes et n'éprouvent rien ; d'autres troussent, crachent, sentent quelques légères douleurs, une chaleur locale ou une chaleur universelle et ont des sueurs ; d'autres sont agités et tourmentés par des convulsions. »

Ces convulsions n'étaient que des attaques d'hystérie, et leur fréquente apparition sous l'influence des pratiques de Mesmer fit dénommer la salle où il opérait d'*enfer à convulsions*.

L'engouement produit par les guérisons indiscutables obtenues à l'aide de ce moyen fut tel que Mesmer s'installa dans un vaste hôtel de la place de la Bourse ; quatre baquets magnétiques y fonctionnaient continuellement, un baquet était réservé aux indigents. L'affluence des malheureux y fut si considérable que Mesmer imagina l'*arbre magnétique* : il alla magnétiser un arbre au bout de la rue de Boudy, et des milliers de malades vinrent s'y attacher avec des cordes.

Digitized by Google

Mesmer voulait obtenir une récompense du gouvernement français, et grâce à Deslon, régent de la Faculté de médecine, le roi nomma une commission, composée de Borie, Sallin, d'Arcet et Guillotin, de la Faculté de Paris, et de Franklin, Leroy, Bailly, de Borry et Lavoisier, de l'Académie des Sciences.

Les conclusions du rapport furent défavorables au magnétisme : le magnétisme animal n'existe pas, son utilité en thérapeutique est nulle, ses pratiques sont dangereuses et immorales.

Ce rapport porta un coup terrible à la renommée de Mesmer, beaucoup de malades n'étant nullement influencés par ses pratiques, commençaient à combattre les prétendues vertus curatives du magnétisme : le prince Henri de Prusse et la princesse de Lamballe n'avaient ressenti aucune amélioration en présence du fameux baquet.

Voyant son étoile pâlir, Mesmer voulut vendre son secret au gouvernement, il ne réussit pas ; condamné par les sociétés savantes, délaissé par la clientèle, Mesmer quitta la France en 1785. Pendant les cinq années qu'il avait passées à Paris, il avait ramassé une fortune considérable, ce qui suffisait à son bonheur.

Digitized by Google

Mesmer n'avait fait faire aucun progrès à la science magnétique, sa théorie était celle de Paracelse, ses pratiques ne faisaient que reproduire celles des Glocenius, Burgraeve, von Helmont.

La seule conséquence utile du Mesmerisme fut d'attirer l'attention du marquis de Puységur sur les phénomènes magnétiques.

Autant Mesmer avait été charlatan et intéressé, autant le marquis Chastenet de Puységur fut scientifique et philanthrope : retiré dans sa terre de Busancy il pratiquait le Mesmerisme par amour de l'humanité souffrante :

« Un jour, par hasard, il vit se produire un phénomène entièrement nouveau. Un jeune paysan de 23 ans, nommé Victor, atteint depuis quatre jours d'une fluxion de poitrine, tombe pendant qu'on le magnétise, dans un sommeil paisible, sans convulsions ni douleurs. Il parlait, s'occupait tout haut de ses affaires. On pouvait changer sans effort le cours de ses idées, lui inspirer des sentiments gais ; alors il était content, imaginant tirer à un prix, danser à une fête. Simple et niais pendant l'état de veille, il devint pendant sa crise d'une intelligence profonde ; on n'a pas besoin de lui parler, il suffit de penser devant

Digitized by Google

lui pour qu'il comprenne et réponde ». (Binet et Féré).

Le marquis, ayant vu pour la première fois un sujet en somnambulisme, renouvelle ses expériences, il est émerveillé, les malades accourent de tous côtés ; ne pouvant suffir à la tâche, il renouvelle le procédé de Mesmer, il magnétise un orme planté sur la place du village, les patients sont assis sur des bancs, des cordes partant de l'arbre merveilleux enlacent les parties malades.

Puységur fut frappé des conséquences qui peuvent résulter de l'empire que possède le magnétiseur sur ses malades, il reconnait l'automatisme des somnambules les mettant à la merci de leur hypnotiseur.

Malheureusement, de Puységur ne put continuer ses recherches, il fut rappelé à son régiment à Strasbourg : en six semaines, il avait découvert deux faits importants, alors que Mesmer en six années n'avait déduit aucune conséquence scientifique de ses pratiques ; grâce à Puységur, en 1784, on connaissait le sommeil somnambulique et l'on savait l'importance médico-légale du pouvoir du magnétiseur sur ses malades.

L'influence du marquis fut grande en province,

Digitized by Google

des sociétés scientifiques se constituèrent à Strasbourg, Metz et Nancy, dans le but d'étudier les phénomènes magnétiques.

Le retentissement des recherches de Puységur ne fut pas grand à Paris, la Révolution approchait et les esprits préoccuppés, oublièrent bien vite Mesmer et ses adeptes.

Pendant 30 années aucun travail ne parut sur le magnétisme animal, il faut arriver en 1815 pour voir Deleuze, savant honorable et judicieux, affirmer l'existence du fluide magnétique ; cet expérimentateur reconnut, le premier, que le sujet, une fois réveillé, n'a plus aucun souvenir de ce qui s'est passé pendant le sommeil.

En parcourant, ainsi que nous l'avons fait, les théories relative au magnétisme animal, on voit que tous les auteurs antérieurs à 1815 ont admis, pour expliquer les phénomènes merveilleux qu'ils provoquaient, un fluide spécial, différemment réparti suivant les constitutions. Pour magnétiser une personne il fallait, pensait-on, que le magnétiseur charge de son fluide le magnétisé. Ce fut l'ère du magnétisme animal, basé sur l'inconnu et le merveilleux.

Digitized by Google

C'est en 1815 que commence l'ère de l'hypnotisme tel qu'on le conçoit aujourd'hui ; son fondateur fut l'abbé Faria, prêtre portugais, dont les théories diffèrent totalement de celle de Mesmer.

Faria, grand vieillard efflanqué, au teint cuivré, avait habité longtemps les Indes où il avait étudié les mystères de Brahma.

Il donnait à Paris des séances publiques dans lesquelles il s'efforçait de prouver que le fluide magnétique n'existe pas ; la cause du sommeil hypnotique réside essentiellement dans le cerveau du sujet, le magnétiseur ne jouit d'aucune propriété spéciale. Pour provoquer le sommeil somnambulique, Faria faisait asseoir le sujet dans un fauteuil, il lui ordonnait de fermer les yeux et tout-à-coup, d'une voix forte et impérative, il disait : « Dormez », répétant l'ordre si l'effet n'était pas suffisant. L'expérience réussissait souvent, car, s'il faut en croire le général Noizet, trois fois sur six il réussissait.

Faria édifiait ainsi la base de la doctrine de l'école de Nancy, ses adeptes étaient nombreux, mais le savant prêtre n'était pas assez charlatan pour résister à la critique et aux moqueries des incrédules : un jour un comédien simula le sommeil, au comman-

Digitized by Google

dement de Faria, il feignit de s'endormir. Tout-à-coup, il se leva et dit en riant : « Eh bien ! monsieur l'abbé, si vous magnétisez les gens comme vous m'avez magnétisé, moi, vous ne faites pas dormir grand monde. Je me suis moqué de vous ». L'affaire s'ébruita et l'abbé Faria, considéré comme un imposteur, fut oublié pour toujours.

Plusieurs auteurs, dont il ne faut citer les noms que pour mémoire, s'occupèrent alors du magnétisme, mais leurs idées, basées sur les anciennes théories fluidiques, ne firent progresser en rien la connaissance des phénomènes hypnotiques.

C'est en 1841, qu'un chirurgien de Manchester, Sames Braid, reprenant les idées émises en 1815 par l'abbé Faria, fonda la doctrine de l'hypnotisme, en renversant celle du magnétisme animal. Braid n'avait d'abord vu dans les pratiques des magnétiseurs que de la supercherie et du charlatanisme, cependant, après avoir assisté à plusieurs séances données par Lafontaine il eut un doute, il se mit à étudier la question et il publia bientôt un ouvrage intitulé : Neurypnologie, traité du sommeil nerveux où hypnotisme (1843). Je ne puis mieux caractériser l'œuvre de Braid qu'en reproduisant la préface que Brown

Digitized by Google

Séquard fit pour la traduction française de cet ouvrage, parue quarante ans après l'édition anglaise.

« Il a, dit le savant physiologiste, prouvé qu'aucune force spéciale n'est émise par l'individu qui agit comme hypnotiseur. Il a montré que la volonté où les idées de cet individu, tant qu'elles ne sont pas exprimées par la parole où par d'autres sons, que son regard, s'il n'est pas vu, que ses gestes, s'ils s'agitent dans l'air, ne produisent aucun effet chez l'hypnotisé où chez le sujet à hypnotiser. Enfin et comme complément nécessaire de ce qui précède, il a prouvé que l'état hypnotique et tous les phénomènes qu'il comporte ont leur source uniquement dans le système nerveux de l'individu hypnotisé, lui-même ».

Le Braidisme n'eut qu'un retentissement modéré en France et en Angleterre; aux Etats-Unis, Grimes le propagea sous le nom d'électro-biologie. En 1850 la doctrine de Braid fut reprise en Angleterre par Darling, Bennett, Simpson, Carpenter et Hollander.

En France, ce n'est qu'en 1860 que l'on s'occupa de cette question: Durand (de Gros) exposa le Braidisme, il chercha à en donner une explication physiologique et le professeur Azam reproduisit à Paris les expériences de Braid, il insistat surtout

Digitized by Google

sur l'anesthésie des sujets hypnotisés, il pensa trouver là une méthode pouvant remplacer avantageusesement la chloroformisation.

Les travaux de Azam furent le point de départ de nombreuses recherches: en 1866, Mesnet fit une curieuse étude sur le somnambulisme pathologique; la même année Liebault publiait l'ouvrage qui fut le point de départ des doctrines de l'école suggestive de Nancy.

Malgré ces importants travaux il y avait encore des incrédules: en 1874, Dechambre, à l'article mesmérisme de son dictionnaire de médecine, ne voyait dans les pratiques hypnotiques que mensonge, mauvaise foi et sotte crédulité.

Richet, en 1875, après une année d'expérimentation, fut convaincu de la réalité des phénomènes hypnotiques, il n'hésita pas se déclarer partisan du Braidisme. Malgré cela l'hypnotisme fut encore considéré par de nombreux médecins comme une science occulte n'ayant aucune base scientifique, et, de peur de se compromettre, on n'osait se prononcer sur la valeur de ces phénomènes.

Il fallait l'autorité et le savoir de Charcot pour trancher la question: l'éminent professeur fut bientôt

Digitized by Google

convaincu de la valeur scientifique de l'hypnologie, cette science le captiva et bientôt il eut édifié de toute pièce une doctrine qui compte encore actuellement de nombreux partisans. Charcot considérait le sommeil hypnotique comme une névrose se développant exclusivement chez des sujets hystériques : d'après lui ce sommeil comprend 3 états différents : l'état cataleptique, l'état léthargique et l'état somnambulique, caractérisés chacun par des phénomènes spéciaux.

Pendant que Charcot vulgarisait en France la science hypnologique, Heidenhain soutenait en Allemagne la réalité des phénomènes hypnotiques : après avoir assisté aux représentations de Hansen, il fit des recherches personnelles et publia un travail qui eut beaucoup de retentissement.

En Suisse, l'hypnotisme fut également étudié par Ladame et Yung privat-docent à l'université de Genève.

En 1884, Bernheim, élève de Liébault, complèta la doctrine émise par son maître : loin de considérer le sommeil hypnotique comme une névrose, apanage exclusif des hystériques, Bernheim assura qu'il se produit aussi chez des sujets normaux, il considère

Digitized by Google

les phénomènes hypnotiques comme purement dûs à la suggestion, il n'admet pas que les sujets présentent *spontanément* les 3 phases décrites par Charcot : lorsque ces états se produisent, c'est grâce à une suggestion, c'est qu'on les provoque en suggérant au sujet endormi de les présenter.

Ce fut la même année que Liégeois, de Nancy, commençait son étude juridique de l'hypnotisme et que Pitres, de Bordeaux, publiait les 4 premières leçons de son cours de clinique, leçons consacrées à l'étude des suggestions hypnotiques.

A partir de cette époque les travaux d'hypnologie, furent nombreux, je ne puis faire l'étude de toutes ces publications dont j'aurai du reste l'occasion de parler plus loin, qu'il me suffise de citer parmi les auteurs qui ont contribué à établir la science de l'hypnotisme : Binet et Féré, Gilles de la Tourette, Bourneville et Reynard, P. Richet, Dumontpallier, Magnier, Bérillon, Baumler Chambard, Bremaud, Berger, Preyer, Benedikt, Tamburini et Leppilli, Vizioli, Silva, Lombroso, Delbœuf, Van Renterghein et van Eeden, Garmir, Luys, Babinsky, etc., etc.

En résumé donc, l'histoire scientifique de l'hyp-

Digitized by Google

notisme se divise en deux périodes bien distinctes : l'ère du magnétisme animal et l'ère de l'hypnotisme, la première débute avec Paracelse en 1529 et se termine en 1815 grâce à l'abbé Faria, la seconde débute avec l'abbé Faria et ne semble pas devoir se terminer de si tôt.

Digitized by Google

II

DÉFINITION DE L'HYPNOTISME

Avant de définir l'hypnotisme, nous devons dire pourquoi aujourd'hui il faut parler d'hypnotisme et non plus de magnétisme. L'exposé historique indique clairement la signification qu'il faut attacher à chacun de ces mots : Magnétisme vient du mot latin magnes qui veut dire aimant, Paracelse en l'employant avait en vue d'indiquer la nature fluidique de ces phénomènes ; hypnotisme, dérivé du mot grec UPNOS qui veut dire sommeil, n'implique aucune idée causale, il rappelle simplement à l'esprit que le phénomène fondamental de ce qu'il désigne est le sommeil. On ne peut parler du magnétisme animal sans admettre la théorie fluidique, c'est pourquoi, messieurs, vous ne m'entendrez jamais parler que d'hypnotisme.

On a coutume de considérer ces deux termes comme synonymes, vous voyez cependant l'énorme différence qui existe entre eux : ne prononcez

Digitized by Google

LIBRARY OF THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA

jamais le mot magnétisme au lieu d'hypnotisme sous peine d'être aussitôt considérés comme partisans des théories occultes et peu scientifiques.

Ceci posé, que faut-il entendre par hypnotisme ?

Question très simple et qui n'en est pas moins fort difficile à résoudre : « L'hypnotisme, dit Mathias Duval, est un sommeil *nerveux* provoqué, un *somnambulisme artificiel,* qu'accompagnent des phénomènes singuliers de *catalepsie, d'anesthésie* et *d'hyperesthésie* ». Définition inexacte, car les phénomènes de l'hypnotisme ne s'accompagnent pas toujours de sommeil, ni surtout de somnambulisme, la catalepsie est exceptionnelle, l'anesthésie peu constante, l'hyperesthésie presque rare.

Pour Richer l'hypnotisme est « l'ensemble des états particuliers du système nerveux déterminés par des manœuvres artificielles », définition trop vague, ne suscitant aucune idée à l'esprit.

Bernheim souleva cette question à la Société d'hypnologie de Paris le 21 juillet 1891 : pour lui « l'hypnotisme est un état psychique particulier, qui met en activité ou exalte à des degrés divers la suggestibilité, c'est-à-dire l'aptitude a être influencé par une idée acceptée par le cerveau et à la réaliser. »

Digitized by Google

Comme on le voit, Bernheim, fidèle aux principes de son école, confond sous une même conception l'hypnotisme et la suggestion ; pour lui pas d'hypnotisme sans suggestion, tous les phénomènes hypnotiques ne sont que des phénomènes suggestifs. Mais, comme lui a fort bien répondu Babinski, comment distinguer alors l'état de veille de l'état hypnotique ; tout homme raisonnable n'est-il pas suggestible et n'arrive-t-il pas à tout le monde de se laisser influencer par une idée émise devant soi. A ce compte-là l'hypnotisme doit être considéré comme une propriété physiologique de l'homme, pourquoi alors introduire ce nouveau mot dans le vocabulaire médical, qu'il suffise de dire que tout homme est susceptible de suivre les conseils qu'on lui donne. Nous ne pouvons admettre une définition aussi vague qui revient presque à nier l'existence de l'hypnotisme.

Vous verrez, Messieurs, que le sommeil hypnotique est tout différent du sommeil ordinaire, vous verrez aussi que ce sommeil, bien que pouvant se produire par suggestion, peut encore se montrer par la simple fixation du regard chez des sujets ignorant ce qu'on veut leur faire faire, aussi quoique nous considérions la suggestion comme un des phénomènes

Digitized by Google

essentiels de l'hypnotisme, nous ne pouvons définir l'un par l'autre, le second embrassant un ensemble de faits bien plus considérable que le premier.

Ce qu'il y a de certain c'est que pour produire les phénomènes hypnotiques, il faut concentrer l'attention du sujet dans une seule direction, de manière à ce qu'il n'existe plus pour lui que l'objet sur lequel on dirige toutes les facultés de son cerveau : c'est ainsi que l'on peut produire le sommeil, selon la méthode de Nancy, en concentrant les facultés intellectuelles du sujet sur l'idée du sommeil, c'est encore ainsi que l'on peut, selon la méthode de Paris, provoquer le sommeil somnambulique en faisant fixer un objet brillant par un sujet auquel on ne suggère rien et qui ne sait pas ce qu'on lui veut.

Aussi les pratiques des anciens magnétiseurs ainsi que celles des hypnotiseurs actuels ont elles toutes pour but cette concentration de l'attention : l'obscurité, le silence, un siège commode, une température douce, une musique monotone, sont autant de conditions qui facilitent le développement du sommeil artificiel en empêchant l'éveil des sens, dont le fonctionnement absorberait une partie de l'attention du sujet.

Digitized by Google

C'est encore en expliquant le sommeil hypnotique par la concentration de l'attention que l'on peut comprendre pourquoi certains sujets dont l'attention voltige sur une foule d'idées sans pouvoir s'arrêter sur aucune d'entre elles, ne sont pas susceptibles d'être endormis par les manœuvres ordinaires ; cette inconstance dans les idées se manifeste surtout chez certains sujets hystériques, chez les alcooliques chez les morphinomanes, chez les neurasthéniques, et c'est précisément chez eux que le sommeil hypnotique s'obtient le plus difficilement.

En nous basant sur ces données comment pourrons-nous définir l'hypnotisme?

Aucune phrase précise ne peut englober l'ensemble de ces phénomènes, toute définition s'y rapportant doit être vague sous peine d'être inexacte, nous voulons cependant préciser un peu plus que ne l'a fait Richer. Disons donc que l'hypnotisme est *un état particulier développé sous l'influence de la concentration de toutes les facultés intellectuelles vers un même point.*

On le voit, cette définition est loin d'être idéale mais elle indique le facteur essentiel qui, à notre avis, est le point de départ de tous ces phénomènes.

Digitized by Google

III

PROCÉDÉS D'HYPNOTISATION & DE RÉVEIL

On peut avec Pitres, de Bordeaux, diviser les nombreux procédés d'hypnotisation en trois groupes distincts.

1° Les procédés des magnétiseurs ;

2° Les procédés reposant sur des influences physiques ;

3° Les procédés s'adressant uniquement à l'imagination.

1° Nous ne nous arrêterons pas longtemps aux procédés des magnétiseurs dont on a pu se rendre compte dans l'exposé historique qui précède : Mesmer employait l'attouchement et le regard, Deleuze les passes et la fixation du regard.

2° Les procédés reposant sur des influences physiques furent inaugurés par Braid qui faisait fixer à ses

Digitized by Google

sujets un objet brillant, tenu à une distance de 25 à 45 centimètres des yeux, au dessous du front, dans une position telle que le plus grand effort soit nécessaire ; il insiste sur ce point que « *les globes oculaires doivent être maintenus dans la même position et l'esprit attaché à la seule idée de l'objet au dessus des yeux* ».

« Il faut, dit-il, *que la pensée soit exclusivement attachée à un objet unique, à une idée unique.* »

C'est le procédé employé par l'Ecole de Paris et par ses nombreux adeptes, parmi lesquels nous devons citer Pitres ; c'est généralement un petit miroir que l'on fait fixer au sujet.

Nous avions remarqué que lorsque l'influenee du miroir, tenu immobile devant les yeux du patient, n'est pas assez forte pour provoquer le sommeil, il suffit d'imprimer à l'appareil de petits mouvements d'oscillation, réguliers et assez rapides, pour voir bientôt se manifester les phénomènes hypnotiques ; Luys, frappé sans doute par le même fait, imagina récemment le miroir rotatif.

Voici cet appareil; vous voyez, messieurs, qu'il est d'une simplicité extrême, c'est un vulgaire miroir à alouettes dont la partie mobile, au lieu d'être parsemée de petits points brillants, est recouverte complè-

Digitized by Google

tement d'une feuille de métal nikelé. Luys avait d'abord fait recouvrir de glaces la partie supérieure de son appareil, mais l'instrument était trop fragile.

Vous voyez, messieurs, que l'éclat de l'appareil recouvert de métal est bien suffisant pour fixer l'attention du sujet.

3° L'abbé Faria, persuadé que le sommeil hypnotique est dû presque exclusivement à l'imagination des sujets en expérience, n'employait ni les passes, ni la fixation d'un objet brillant, il se contentait d'ordonner de dormir, il hypnotisait ainsi par simple suggestion.

C'est à cette pratique que se sont ralliés tous les fondateurs de l'Ecole de Nancy : Liébault, Bernheim, Liegeois, Beaunis, etc.

Voici du reste comment procède Bernheim :

« Je commence, dit-il, par dire au malade que je crois devoir avec utilité le soumettre à la thérapeutique hypnotique ; qu'il est possible de le guérir ou de le soulager par le sommeil ; qu'il ne s'agit d'aucune pratique nuisible ou extraordinaire ; que c'est un *simple sommeil* qu'on peut provoquer chez tout le monde, sommeil calme, bienfaisant, qui rétablit l'équilibre du système nerveux, etc ; au besoin je fais

Digitized by Google

dormir devant lui un ou deux sujets pour lui montrer que ce sommeil n'a rien de pénible, ne s'accompagne d'aucune expérience, et quand j'ai éloigné ainsi de son esprit la préoccupation que font naître l'idée du magnétisme et la crainte un peu mystique qui est attachée à cet inconnu, surtout quand il a vu des malades guéris où améliorés par ce sommeil, il est confiant et se livre. Alors je lui dis : « *Regardez-moi bien* et ne songez qu'à dormir. Vous allez sentir une lourdeur dans les paupières, une fatigue dans vos yeux ; ils clignotent, ils vont se mouiller ; la vue devient confuse, ils se ferment ». Quelques sujets ferment les yeux et dorment immédiatement. Chez d'autres, je répète, j'accentue davantage, j'ajoute le geste ; peu importe la nature du geste. *Je place deux doigts de la main droite devant les yeux de la personne et je l'invite à les fixer,* ou bien avec les deux mains, *je passe plusieurs fois de haut en bas devant ses yeux ;* ou bien encore *je l'engage à fixer les miens,* et je tâche en même temps de concentrer toute son attention sur l'idée du sommeil. Je dis « vos paupières se ferment, vous ne pouvez plus les ouvrir, vous éprouvez une lourdeur dans les bras, dans les jambes ; vous ne sentez plus rien, vos mains restent immobiles, vous ne

Digitized by Google

voyez plus rien : le sommeil vient» et j'ajoute d'un ton un peu impérieux : « Dormez », souvent ce mot emporte la balance ; les yeux se ferment, le malade dort ».

Remarquez que dans le procédé indiqué par Bernheim il n'y a pas seulement que de la suggestion, *il y a aussi la fixation d'un objet* représenté par les yeux de l'hypnotiseur où par ses doigts, il y a encore les passes.

Bernheim pratique donc quelquefois une méthode mixte tenant à la fois de celle de Braid, de celle de Faria, et de celle des magnétiseurs ; il n'en est pas moins vrai que la simple suggestion est capable dans bien des cas, de provoquer, à elle seule, le sommeil artificiel : J'ai vu Bernheim endormir un grand nombre de sujets par la simple suggestion, j'ai répété cette pratique à maintes reprises et j'ai pu me convaincre de sa valeur énorme.

Pour l'école de Nancy l'hypnotisme c'est la suggestion, on ne s'endort que par suggestion; «cependant, ai-je objecté lors de mon séjour à Nancy, lorsque j'endors à l'hôpital une malade, par la simple fixation d'un miroir, sans rien lui dire, ce n'est plus de la suggestion ! »

Digitized by Google

« Si, m'a-t-on répondu, c'est de la suggestion inconsciente, la malade à entendu parler de vous, elle sait que vous avez l'habitude d'endormir, et toutes les manœuvres que vous faites reviennent à donner des ordres » — « Pardon, à mon retour de Paris où j'avais étudié spécialement la question, j'ai hypnotisé à l'hôpital de Molenbeek une hystérique par la simple fixation du regard ; on ne savait pas, dans cet hôpital que je m'occupais de la question et aucune manœuvre de ce genre n'y avait encore été pratiquée. » La malade, Joséphine, dont nous reparlerons plus loin, a présenté dès la première séance, le somnambulisme véritable avec insensibilité complète ; il n'y a pas de suggestion inconsciente possible dans ces conditions.

Un fait cependant sembla prouver qu'il pouvait y avoir dans ce cas une suggestion inconsciente : à la consultation externe de l'hôpital de Nancy se présente, *pour la première fois*, une malade anémique. Je dis à M. Sterne, adjoint de M. le professeur Bernheim : « puisque vous admettez la suggestion inconsciente , endormez cette malade sans le lui suggérer verbalement, sans lui faire fixer un objet brillant et sans faire de passes. » M. Sterne couche

Digitized by Google

la malade, il appuie la main sur la région frontale, sans regarder la jeune fille, et au bout de quelques secondes le sommeil hypnotique se manifeste, non pas un sommeil simulé, mais un sommeil somnambulique bien caractérisé. Depuis lors j'ai vu Bernheim endormir de nombreux sujets sans leur faire fixer aucun objet, sans passes, par la simple persuasion.

En comparant ces faits à ma première expérience de l'hôpital de Molenbeek, on pourrait donc admettre que Joséphine, endormie par mon miroir, l'était par simple suggestion inconsciente ? Non, car l'hôpital de Nancy est bien connu dans les environs pour les guérisons que l'on y obtient par l'hypnotisme, il n'est pas dans la ville un habitant peut-être qui ne sache que M. Bernhein endort ses malades pour les guérir, par conséquent lorsque la jeune fille en question s'est présentée à la consultation du Dr Bernhein, et surtout lorsqu'on l'a fait coucher, elle a été en effet suggestionnée, par ce qu'elle savait que l'on peut endormir par ces moyens ; à l'hôpital de Molenbeek les conditions sont toutes différentes puisqu'on n'y a pas l'habitude d'hypnotiser.

D'ailleurs le fait que je signale à propos de Joséphine

Digitized by Google

s'est reproduit mille fois depuis : à tout instant il m'est arrivé d'endormir, par fixation d'un objet brillant, des sujets ignorant absolument ce qu'on leur voulait.

Nous devons donc admettre que le sommeil hypnotique peut se produire, non seulement par suggestion mais encore par la fixation du regard.

Pour hypnotiser le plus grand nombre de sujets possible, en un espace de temps relativement restreint, il ne faut mépriser aucun des moyens indiqués par la pratique des magnétiseurs et des hypnotiseurs ; c'est ainsi que les passes agissent sur certains sujets beaucoup plus vite que la suggestion verbale ou que la fixation d'un objet brillant : elles frappent l'imagination du patient qui se croit pénétré d'un fluide particulier, elles agissent par suggestion inconsciente.

Voici comment nous procédons habituellement : nous faisons asseoir le sujet, ou nous le couchons sur un lit, de manière qu'il soit commodément installé et qu'aucun effort corporel n'exige une partie de son attention, puis nous lui faisons fixer un petit miroir tenu à environ 25 ou 30 centimètres de ses yeux, de manière que la lumière solaire se réfléchisse dans ses

Digitized by Google

yeux ; nous tenons d'abord le miroir immobile, au bout d'un certain temps qui varie considérablement avec le sujet en expérience, nous faisons osciller le miroir d'un mouvement régulier, de façon que le rayonnement lumineux passe alternativement sur les deux yeux, de gauche à droite et de droite à gauche;

Ordinairement nous faisons osciller le miroir lorsque le regard du sujet exprime l'extase annonçant l'arrivée prochaine du sommeil. Insensiblement les yeux du patient se mouillent, les paupières clignotent, puis s'abaissent lentement, nous ralentissons alors le mouvement du miroir, et lorsque les yeux sont complètement fermés, nous pratiquons quelques passes devant la figure du sujet, en même temps nous lui disons «dormez», ordre que nous répétons au besoin ; les passes doivent être régulières et assez lentes, le sujet les sent parfaitement grâce aux mouvements de l'athmosphère, et l'état hypnotique, qui n'était souvent que très superficiel lorsqu'il a fermé les yeux, devient de plus en plus profond.

On comprend que cette pratique est fatiguante pour l'hypnotiseur, bien que ce soit celle qui nous ait le plus souvent réussi, nous sommes souvent forcé d'avoir recours à un autre procédé. Dans ce cas nous

Digitized by Google

employons le miroir rotatif de Luys, dont les effets sont moins constants, mais qui nous a cependant rendu plus d'une fois de réels services.

Cette méthode compliquée n'est nécessaire que chez certains sujets, pour les premières séances, lorsque le sujet a été endormi une ou deux fois, il suffit de quelques passes ou de l'injonction pure et simple, pour le voir s'endormir aussitôt.

Certains sujets deviennent d'une telle sensibilité aux pratiques hypnotiques que l'on peut les endormir à distance, par lettre, il suffit de leur écrire qu'à telle heure ils s'endormiront pendant autant de minutes, pour que la suggestion se réalise exactement. Je vous montrerai, Messieurs, que si je présente à Adrienne un papier portant ces mots « après la lecture de ces lignes vous vous endormirez » aussitôt elle présente l'état somnambulique.

Pour hypnotiser de nombreux sujet, il faut une grande pratique, il faut :

1° Que l'hypnotiseur ait confiance en ses moyens;

2° Qu'il sache modifier sa méthode suivant les sujets.

L'assurance de l'hypnotiseur est une qualité capitale, le sujet se rend parfaitement compte de ses

Digitized by Google

moindres hésitations, on comprend ainsi pourquoi, lorsqu'on débute dans l'art d'hypnotiser, on réussit relativement si rarement, à tel point que de nombreux expérimentateurs ont abandonné leurs recherches, découragés par leurs résultats premiers ; au début de mes recherches je parvenais à endormir la moitié seulement du nombre de sujets que j'hypnotise actuellement, je procédais cependant déjà à peu près comme maintenant, mais je doutais de mon pouvoir.

La seconde condition n'est pas moins importante que celle que nous venons de signaler : tel sujet, en effet, est très sensible aux passes alors que la fixation d'un miroir ne lui produit aucun effet, tel autre s'endormira par suggestion alors que les passes n'amènent aucun résultat, tel autre encore ne semble influencé que par le miroir où le regard de l'hypnotiseur.

L'hystérique Anna dont nous parlerons plus loin s'endort par quelques passes, alors qu'elle a pu regarder le miroir rotatif de Luys pendant une demi heure sans ressentir d'autre effet qu'un larmoiment très abondant ; Joséphine, au contraire, ne semblait

Digitized by Google

au début ressentir d'influence que par la fixation d'un miroir.

Aussi modifions nous fréquemment notre manuel opératoire, afin d'adapter la méthode aux particularités personnelles.

Quelquefois nous comprimons les globes oculaires, d'autres fois encore nous cherchons à produire le sommeil en comprimant les zones hypnogènes ; toutes ces pratiques trouveront leur explication dans l'exposé ultérieur des phénomènes de l'hypnose.

Après avoir étudié les moyens de provoquer le sommeil hypnotique, vous comprenez, Messieurs, pourquoi l'agent cansal de ce phénomène ne peut consister en un fluide, émis du magnétiseur vers le magnétisé : si, en effet, le procédé des passes peut faire croire à l'existence du fluide magnétique, celui qui consiste à ordonner le sommeil, et celui par lequel on fait fixer un objet brillant au sujet, prouvent en toute évidence que le sommeil hypnotique se développe de toute pièce dans le cerveau de l'hypnotisé sous l'influence de la concentration de son attention sur un point unique.

Digitized by Google

Le réveil se fait avec une facilité extrême, il suffit de dire au somnambule « réveillez-vous », pour le voir aussitôt revenir à l'état de veille ; on peut encore lui dire « dans cinq où dix minutes vous vous réveillerez », et le sujet se réveille exactement à l'heure indiquée. On peut encore rattacher le réveil à un fait quelconque en disant : « je vais compter jusqu'à dix, lorsque j'arriverai au chiffre dix, vous vous réveillerez », ou bien « quand je mettrai la main sur votre tête, vous vous réveillerez », on peut ainsi varier l'expérience de mille façons différentes.

Mais ces différents procédés, basés uniquement sur la doctrine suggestive de Nancy, ne peuvent réussir dans tous les états du sommeil hypnotique, il faut, pour qu'ils amènent un résultat, que le sujet entende son hypnotiseur ce qui ne se réalise que dans les états somnambuloïdes et somnambuliques ; aussi, dans les états cataleptiques et léthargiques, devons nous avoir recours à un autre procédé qui est l'insufflation sur les yeux, cette pratique dans bien de cas doit être répétée deux ou trois fois pour amener le réveil.

Les partisans de l'école de Nancy, considérant les états cataleptiques et léthargiques comme purement

Digitized by Google

dus à la suggestion, déclarent que le sujet entend *toujours* le magnétiseur, cependant ils doivent avoir quelquefois recours à l'insufflation. « SI CELA NE SUFFIT PAS, dit Bernheim en parlant de l'injonction, l'action de souffler une où plusieurs fois sur les yeux provoque le réveil ».

« Le réveil, dit Beaunis, s'opère en général, avec la plus grande facilité. Il suffit de souffler sur les yeux, d'agiter un éventail devant la figure ou de dire « réveillez-vous » pour que le réveil le fasse.

L'insufflation serait donc, d'après ces auteurs, une suggestion plus forte que le commandement.

Il y a là, me semble-t-il, une contradiction : il est certain que, lorsque l'on a, sans résultat, ordonné plusieurs fois à un sujet de se réveiller, et que soufflant alors sur ses yeux, on provoque immédiatement le réveil on ne peut attribuer à la suggestion le réveil du sujet. De même que, comme nous l'avons prouvé précédemment, Bernheim endort quelquefois ses malades par une méthode mixte, combinant la fixation du regard et les passes avec la suggestion, de même il les réveille dans certains cas en employant l'insufflation.

Digitized by Google

Il est possible, avons nous dit, d'endormir par simple suggestion, cela est certain, mais tous les sujets ne sont pas sensibles à ce procédé, de sorte qu'en combinant l'injonction avec la fixation du regard, on arrive à des résultats bien plus constant que si l'on se contentait de pratiquer toujours la suggestion seule ; les mêmes remarques sont applicables au réveil pour lequel on est quelquefois obligé de recourir à l'insufflation sur les yeux.

On ne peut objecter que l'insufflation sur les yeux est une suggestion inconsciente puisqu'elle réussit là où la suggestion ne réussit pas; de plus, si l'on endort pour la première fois un sujet qui ne sait ce qu'on lui veut et qui n'a jamais entendu parler d'hypnotisme, l'insufflation provoque le réveil sans que l'on ait rien suggéré au sujet. Il y a dans cette insufflation une propriété particulière à provoquer le réveil, tout comme il y a dans la fixation d'un objet brillant une propriété particulière à provoquer le sommeil : si ce dernier procédé possède la vertu de concentrer l'attention du sujet sur un seul point, le premier possède probablement celle de détourner cette attention sur un autre point et de la ramener ainsi à l'état normal.

Digitized by Google

Quoiqu'il en soit le fait n'en existe pas moins, il est indéniable qu'il suffit de souffler sur les yeux d'un sujet endormi pour provoquer aussitôt le réveil.

Digitized by Google

IV

LE SOMMEIL HYPNOTIQUE CHEZ LES ANIMAUX.

L'homme est-il le seul être vivant susceptible d'être influencé par l'hypnotisme? Non, un grand nombre d'animaux présentent des phénomènes comparables à ceux qui se produisent chez l'homme sous l'influence des maneuvres indiquées précédemment.

L'extase des serpents sous l'influence des sons lents et monotones peut être attribuée à l'hypnotisation; les poules paraissent très sensibles à l'égard de l'hypnotisme : si l'on place sur une table un coq les pieds liés, l'animal cherche d'abord à se dégager de ses liens, bientôt il demeure immobile, si alors on trace, sur la table, à portée de son œil une raie blanche, l'animal reste immobile, même si on lui délie les pattes, il est fasciné par la ligne blanche et ne cherche plus à s'en aller.

Eschemeyer, Kiesser et Vasse, en appliquant les pouces sur la tête où dans la région de l'estomac,

Digitized by Google

parvinrent à obtenir chez des chats, des singes, des pigeons, un véritable sommeil hypnotique.

Czermak a découvert que les écrevisses, placées sur la tête et maintenues quelques secondes dans cette position, restent indéfiniment immobiles.

C'est sans doute aussi en hypnotisant les chevaux que Loeffler, célèbre dentiste vétérinaire, arrache les dents des chevaux les plus difficiles, il opère sans aide et sans pas-d'âne, en s'enfermant avec ces animaux pendant un temps variant d'une 1/2 heure à quelques heures.

Danilewsky est parvenu à hypnotiser des serpents, des crocodiles, des langoustes, des grenouilles, simplement en immobilisant ces animaux par une pression douce, après les avoir mis dans une position anormale, sur le dos, par exemple ; il a ainsi obtenu une *insensibilité complète avec perte des mouvements volontaires et absence de réaction.*

Les faits rapportés par cet auteur au congrès international de psychologie physiologique, tenu à Paris en 1889, prouvent en toute évidence l'existence des phénomènes hypnotiques chez les animaux; car si l'on peut discuter la production du sommeil artificiel déterminé par les manœuvres des auteurs

Digitized by Google

précédemment cités, on doit considérer la perte de la sensibilité et la disparition de la volonté comme des phénomènes absolument identiques à ceux qui se produisent dans le somnambulisme de l'homme.

Ce fait renverse indiscutablement la théorie de Bernheim considérant *toujours* le sommeil hypnotique comme de nature suggestive, il est, en effet, certain que Danilewsky n'a pas ordonné de dormir à des serpents, à des crocodiles, à des grenouilles, etc.

Ces animaux se sont endormis par la concentration de leur attention sur un même point.

Digitized by Google

V

LES PHASES DU SOMMEIL HYPNOTIQUE.

Charcot chercha le premier à concevoir scientifiquement les phénomènes si variés et si merveilleux du sommeil hypnotique. Après de nombreuses expériences faites sur les hystériques de son service, à la Salpétrière, il parvint à établir trois états hypnotiques fondamentaux :

L'état léthargique est caractérisé par la résolution musculaire, l'analgésie de la peau et des muqueuses, l'exagération des réflexes tendineux et l'hyperexcitabilité neuro-musculaire ; les sujets en léthargie paraissent endormis, ils ne peuvent d'aucune façon communiquer avec le monde extérieur, leurs membres soulevés retombent inertes. Les paupières sont fermées et agitées d'un frémissement continuel, les globes oculaires sont fortement dirigés en haut.

L'hyperexcitabilité neuro-musculaire se traduit nettement ; si l'on exerce une pression modérée sur

Digitized by Google

un muscle, il se contracte et reste dans cet état tant que dure l'excitation.

L'état cataleptique se reconnaît à la fixité du regard, l'immobilité des membres, la conservation des attitudes, la possibilité de provoquer des impressions automatiques et des hallucinations. Le caractère principale réside dans la conservation des attitudes, sans fatigue, quoique les membres ne soient pas raides. L'hyperexcitabilité musculaire n'existe pas, la sensibilité est généralement absente. Le sujet ne comprend pas ce qu'on lui dit, mais il entend, puisque, quelquefois, il répète les mots que l'on prononce ; de plus, si l'on fait devant lui des mouvements rythmés, il les imite. Souvent, le sens musculaire est à ce point développé qu'il suffit de placer le sujet à genoux, les mains croisées, pour que son visage prenne une expression extatique.

L'état somnambulique se caractérise par l'analgésie cutanée, l'hyperexcitabilité de certains sens et la suggestibilité des sujets : l'individu en état de somnambulisme paraît endormi, il répond aux questions qu'on lui pose et exécute aveuglément les ordres qu'on lui suggère.

Chacun de ces états peut exister *primitivement* ou

LIBRARY OF THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google

secondairement, suivant qu'il se développe par un des procédés hypnogènes on qu'il provient de la transformation d'un autre état.

Voilà, en résumé, la doctrine de Charcot, qui est basée sur l'expérimentation chez les hystèro-épileptiques.

L'École de Nancy envisage tout autrement les phénomènes hypnotiques. « Si nous n'avons pas pris, dit Bernheim, comme point de départ de nos recherches, les trois phases de l'hypnotisme hystérique, telles que Charcot les décrit, c'est que nous n'avons pas pu par nos observations en confirmer l''existence. Voici ce que nous observons constamment à Nancy : Quand un sujet, hystérique ou non, est hypnotisé par n'importe quel procédé, fixation d'un objet brillant, des doigts où des yeux de l'opérateur, passes, suggestion vocale, occlusion des paupières, il arrive un moment où les yeux restent clos, souvent mais non toujours, renversés sous les paupières supérieures ; quelquefois les paupières sont agitées de mouvements fibrillaires ; mais ce n'est pas constant. Nous ne constatons alors ni hyperexcitabilité neuro- musculaire, ni exagération des réflexes tendineux. Est-ce la léthargie? dans cet

Digitized by Google

état comme dans tous les états hypnotiques, et j'insiste sur ce fait, l'hypnotisé entend l'opérateur, il a l'attention et l'oreille fixés sur lui. Souvent il répond aux questions, il répond presque toujours si on insiste et si on lui dit qu'il peut parler... Le sujet dans cet état est apte à manifester les phénomènes de catalepsie ou de somnambulisme, sans qu'on soit obligé de le soumettre à aucune manipulation, pourvu qu'il soit à un degré suffisant d'hypnotisation.

« Pour mettre un membre en catalepsie, il n'est pas nécessaire d'ouvrir les yeux du sujet, ni de le soumettre à une vive lumière ou a un bruit violent, comme on fait à la Salpêtrière; il suffit de lever ce membre, de le laisser quelque temps en l'air, au besoin d'affirmer que ce membre ne peut plus être abaissé; il reste en catalepsie suggestive. L'hypnotisé, dont la volonté ou le pouvoir de résistance est affaibli, conserve passivement l'attitude imprimée...

« Nous n'avons constaté que des degrés variables de suggestibilité chez les hypnotisés : les uns n'ont que de l'occlusion des yeux avec ou sans engourdissement ; d'autres ont, en outre de la résolution des membres avec inertie ou inaptitude à faire des mou-

Digitized by Google

vements spontanés; d'autres gardent les attitudes imprimées (catalepsie suggestive). Enfin la contracture suggestive, l'obéissance automatique, l'anesthésie, les hallucinations provoquées marquent le développement progressif de cette suggestibilité. Un sujet environ sur six ou sept de ceux qu'on hypnotise arrive au degré le plus élevé, au somnambulisme avec amnésie au réveil, et, quand il n'y arrive pas d'emblée par le seul fait de l'hypnotisation, aucune des manœuvres que nous avons essayées n'a pu le développer; la suggession seule continuée a pu le produire...

« Jamais je n'ai pu réaliser les trois phases de la Salpêtrière, et ce n'est pas faute d'avoir cherché. J'ajoute même qu'à Paris j'ai vu dans trois hôpitaux des sujets hypnotisés devant moi; ils se comportaient tous comme nos sujets... Une seule fois j'ai vu un sujet qui réalisait à la perfection les trois périodes : léthargique, cataleptique, somnambulique. C'était une jeune fille qui avait passé trois ans à la Salpêtrière, et l'impression que j'en ai conservée, pourquoi ne pas le dire? c'est que, soumise par des manipulations à une culture spéciale, imitant par suggestion inconsciente les phénomènes qu'elle voyait se pro-

Digitized by Google

duire chez les autres somnambules de la même École, dressée par imitation à réaliser des phénomènes réflexes dans un certain ordre typique, ce n'était plus une hypnotisée naturelle, c'était un produit de culture faussé, c'était bien une névrose hypnotique suggestive. »

Se basant sur ces idées, Bernheim divise les états hypnotiques en neuf degrés : Dans le premier degré, le sujet dit n'avoir pas dormi et, en effet, il a toutes les apparences de l'état de veille; cependant il est suggestible, il peut ouvrir les yeux spontanément.

Dans le deuxième degré, l'apparence est la même, mais le sujet ne peut ouvrir les yeux spontanément; dans le troisième degré, les yeux sont ouverts ou fermés, le sujet est susceptible de catalepsie suggestive, mais, si on le défie de changer de position, il fait un effort de volonté et change d'attitude; le quatrième degré est caractérisé par l'impossibilité de changer l'attitude provoquée. Dans le cinquième degré, le sujet peut être contracturé par suggestion : on le défie de fléchir son avant-bras, il ne peut le faire. Le sixième degré est caractérisé par une obéissance automatique plus ou moins grande.

Dans ces six premiers degrés, il n'y a pas amnésie

Digitized by Google

au réveil, le malade se souvient de ce qu'on lui a dit; dans les trois derniers degrés, au contraire, le souvenir est effacé au réveil. Dans le septième degré, il y a amnésie au réveil, mais absence d'hallucinabilité; dans le huitième degré, il y a hallucinabilité pendant le sommeil, mais on ne peut suggérer des hallucinations pour le réveil; enfin, dans le neuvième degré, il y a possibilité de réaliser les hallucinations hypnotiques et post-hypnotiques.

Résumons, en quelques mots, les grandes lignes qui différencient les Écoles hypnologiques de Paris et de Nancy. Pour la première, trois états caractéristiques se produisent : le somnambulisme, la catalepsie et la léthargie; pour la seconde, ces états ne sont que des phénomènes artificiels, la catalepsie ne se produit pas d'emblée, elle résulte d'une suggestion; enfin toujours le sujet est suggestible, il entend son magnétiseur.

Certains adeptes de l'École de Charcot ont modifié ces idées premières. Tandis que cet auteur considère les trois états hypnotiques comme pouvant se développer primitivement, d'emblée, par les moyens hypnogènes, Luys pense qu'ils se succèdent toujours dans le même ordre : somnambulisme, catalepsie,

Digitized by Google

léthargie ; la léthargie serait ainsi l'état le plus profond de l'hypnose. Certains sujets « brûlent les états somnambuliques et cataleptiques », comme dit Luys, c'est-à-dire qu'ils tombent tellement rapidement dans l'état léthargique, qu'on ne peut pour ainsi dire pas apercevoir les deux autres états par lesquels ils ont passé.

Nous avons entendu Luys développer ces idées dans ses leçons cliniques à la Charité : il y montrait deux beaux sujets qui tombaient au commandement en état léthargique, on pouvait facilement les faire revenir aux états précédent par certaines manœuvres.

Richet a appelé l'attention sur un état qu'il appelle cataleptoïde et qu'il ne faut pas confondre avec la catalepsie véritable : « A côté des cas que l'on pourrait appeler des cas types et réguliers, dans lesquels tous les symptômes offrent les caractères de précision sur lesquels nous venons d'insister, il en est d'autres moins parfaits, dans lesquels le sommeil hypnotique n'est plus susceptible d'être divisé en deux périodes distinctes : état léthargique avec hyperexcitabilité neuro-musculaire et état cataleptique. C'est une sorte d'état mixte qui paraît tenir

Digitized by Google

des deux à la fois, et qui compte au nombre de ces manifestations les symptômes cataleptoïdes dont il est question. »

Dans cet état cataleptoïde, il n'y a généralement pas hyperexcitabilité neuro-musculaire, les paupières sont ouvertes ou fermées et les yeux ne se laissent pas ouvrir facilement, la pupille fuit la lumière en se cachant, soit sous la paupière supérieure, soit sous la paupière inférieure; lorsqu'on arrive à les ouvrir, la convulsion des globes oculaires empêche toute fixité du regard. Pour que l'attitude persiste, il faut souvent maintenir le membre pendant quelque temps, et lorsqu'on le lâche, il retombe bientôt de lui-même.

Pitres a également apporté d'importantes modifications au croquis hypnologique dressé par Charcot : il étudie un grand nombre d'états hypnotiques mixtes et frustes, tels qu'on les rencontre habituellement : « Les trois grandes stades de l'hypnotisme, dit-il, la léthargie avec hyperexcitabilité neuro-musculaire, la catalepsie avec plasticité des membres et automatisme spinal, le somnambulisme avec excitabilité cutano-musculaire et automatisme cérébral, correspondent à des types bien tranchés qui se

Digitized by Google

trouvent rarement réalisés dans la nature à l'état de pureté parfaite.

« On les rencontre de loin en loin chez quelques sujets, mais ils ne font pas partie de la clinique courante. Je n'ai pu en trouver un seul exemple parmi les malades qui sont en ce moment dans le service, et c'est pour cela que, contrairement à mes habitudes, je n'ai fait, dans la dernière leçon, aucune démonstration objective.

« En revanche, on observe très souvent, chez les hystériques, des états hypnotiques mixtes et frustes ressemblant par quelques-uns de leurs symptômes aux états typiques décrits par Charcot, mais en différant par des particularités importantes. Il y a un sérieux intérêt à les connaître et à les classer. »

Leurs principales variétés sont indiquées dans le tableau ci-après :

Variétés des états hystéro-hypnotiques d'après Pitres

ÉTATS TYPIQUES	ÉTATS MIXTES OU FRUSTES
1° État léthargique.....	*a*. État léthargoïde les yeux ouverts. *b*. État léthargoïde les yeux fermés. *c*. Léthargie lucide.

Digitized by Google

2° État cataleptique. .. { *a*. État cataleptoïde les yeux ouverts.
b. État cataleptoïde les yeux fermés.
c. État cataleptoïde avec hyperexcibilité musculaire.
d. État d'extase.

3° État somnanbulique. { *a*. État de fascination.
b. État de charme.
c. État paraphronique.
d. État onéirique.
e. État de veille somnambulique.

4° États frustes.

Dans l'état léthargoïde, il n'y a pas, comme dans la grande léthargie, hyperexcitabilité neuro-musculaire; de plus, le malade a l'air de ne pas entendre, mais si on lui suggère un acte à exécuter après le réveil, il l'exécute, la surdité n'était donc qu'apparente; cet état léthargoïde peut exister les yeux fermés et les yeux ouverts, d'où deux formes distinctes. L'état de léthargie lucide est caractérisé par une stupeur générale avec conservation de la conscience et souvenir au réveil.

Les états cataleptoïdes diffèrent de la catalepsie véritable en ce que les sujets répondent aux questions, ils obéissent aux ordres qu'on leur donne;

Digitized by Google

malgré cela, les membres conservent les attitudes. Cet état cataleptoïde peut se produire les yeux ouverts ou les yeux fermés, d'où les deux premières variétés mentionnées dans le tableau de Pitres.

Le troisième ne diffère des deux précédents que par la présence de l'hyperexcitabilité musculaire au lieu de l'hyperexcitabilité neuro-musculaire, c'est-à-dire que la pression des muscles provoque seule des contractions, la pression des nerfs ne produisant rien. Enfin l'état d'extase, que l'auteur considère encore comme appartenant à la catalepsie, se produit facilement en faisant de la musique devant les sujets en état cataleptique.

Les états hypnotiques dérivés du somnambulisme sont plus nombreux encore que ceux qui appartiennent aux deux états précédents. Dans l'état de fascination, le sujet imite servilement et automatiquement tous les gestes de l'hypnotiseur; l'état paraphronique est caractérisé par une sorte de délire accompagné de mouvements, d'attitudes, de paroles, en rapport avec les conceptions délirantes du sujet; l'état onéirique diffère du précédent parce que le délire est purement et simplement un délire

Digitized by Google

de paroles; enfin l'état de veille somnambulique est celui dans lequel les sujets, paraissant éveillés, accomplissent les suggestions qu'on leur donne.

Les états frustes de l'hypnotisme diffèrent à peine de l'état normal, le sujet est engourdi, somnolant, mais non complètement endormi.

Le grand mérite des travaux de Pitres est d'avoir montré que les phénomènes hypnotiques, loin de présenter une constance absolue, sont, au contraire, fort variables. Les formes dérivées qu'il indique peuvent servir de point de repère, mais on ne peut, avec son tableau des états hypnotiques, caractériser tous les états qui peuvent se présenter.

Que devons-nous penser en présence des deux grandes doctrines si différentes de Charcot et de Bernheim? laquelle allons-nous admettre?

Après avoir fait des expériences nous avons pu nous convaincre que le sommeil hypnotique se manifeste presque toujours sous la forme d'un somnambulisme plus ou moins profond. La catalepsie et la léthargie ont été d'une rareté exceptionnelle et ne se sont manifestées que chez des sujets fortement hystériques dont les accès étaient suivis d'états comateux réprésentant assez exactement les phéno-

Digitized by Google

mènes cataleptiques et léthargiques que l'on pouvait voir apparaître par l'hypnotisation.

Nous avons cherché à classer les principaux états sous lesquels peut se présenter le sommeil hypnotique ordinaire et nous avons cru pouvoir admettre, parmi les états se rapportant au somnambulisme, deux variétés fondamentales : *les états somnambuloïdes* et *les états somnambuliques* proprement dits.

Les états somnambuloïdes sont caractérisés par la conservation de la conscience et de la sensibilité ; les états somnambuliques s'accompagnent de perte de la conscience, d'automatisme et de perte de la sensibilité.

Parmi les états somnambuloïdes, nous devons admettre quatre variétés essentielles :

1° Engourdissement sans perte de conscience ni de sensibilité, état cessant aussitôt que les moyens hypnogènes sont suspendus, les yeux sont ouverts.

2° Engourdissement plus profond, sans perte de conscience ni de sensibilité, ne cessant pas lorsqu'on suspend les moyens hypnogènes ; les yeux sont fermés ; si on défie le sujet d'ouvrir les yeux, il se réveille.

Digitized by Google

3° Sommeil véritable, sans perte de conscience ni de sensibilité, ne cessant pas lorsqu'on suspend les moyens hypnogènes; les yeux sont fermés; si on défie le sujet d'ouvrir les yeux, il fait de vains efforts.

4° Sommeil véritable, sans perte de conscience ni de sensibilité, ne cessant pas lorsqu'on suspend les moyens hypnogènes, les yeux sont fermés; si on défie le sujet d'ouvrir les yeux, il fait de vains efforts. Si on soulève les paupières, cet état somnambuloïde les yeux fermés, se transforme en état analogue les yeux ouverts.

Dans tous ces états somnambuloïdes la conscience et la sensibilité persistent, le malade est suggestible, mais il n'exécute par les ordres qui lui déplaisent.

Les états somnambuliques véritables se caractérisent par la perte de la conscience et de la sensibilité : le sujet en état somnambuloïde n'exécutait pas l'ordre qui lui répugnait, en état somnambulique il agit automatiquement, souvent sans contrôle.

Il y a deux variétés d'états somnambuliques:

1° État somnambulique les yeux fermés.

2° État somnambulique les yeux ouverts.

Digitized by Google

Toutes les formes se rapportant au somnambulisme peuvent trouver place dans ces états types. Voici, en regard l'un de l'autre le tableau donné par Pitres pour classer ces états et le nôtre :

TABLEAU DE PITRES

État somnambulique	Etat de fascination État de charme. État paraphronique. État onéirique. État de veille somnambulique.
États frustes.	

TABLEAU DE L'AUTEUR

1° États somnambuloïdes, sans perte de conscience ni de sensibilité, le sujet n'exécute pas les ordres contraires à sa volonté.	**Premier degré** *a.* Engourdissement, sans perte de conscience ni de sensibilité, *état cessant aussitôt que les moyens hypnogènes sont suspendus ; les yeux sont ouverts ;* **Deuxième degré** *b.* Engourdissement plus profond, sans perte de conscience ni de sensibilité, *ne cessant pas lorsqu'on suspend les moyens hypnogènes ; les yeux sont fermés ; si on défie le sujet d'ouvrir les yeux, il se réveille.*

Digitized by Google

1° États somnambuloïdes, sans perte de conscience ni de sensibilité, le sujet n'exécute pas les ordres contraires à sa volonté.	**Troisième degré** *c.* Sommeil véritable, sans perte de conscience ni de sensibilité, ne cessant pas si on suspend les moyens hypnogènes, les yeux sont fermés ; *si on défie le sujet d'ouvrir les yeux, il fait de vains efforts.* **Quatrième degré** *d.* Sommeil véritable, sans perte de conscience ni de sensibilité, ne cessant pas lorsqu'on suspend les moyens hypnogènes, les yeux sont fermés ; si on défie le sujet d'ouvrir les yeux, il fait de vains efforts. *Si on soulève les paupières, cet état somnambuloïde les yeux fermés se transforme en état analogue les yeux ouverts.*
2° États somnambuliques avec perte de la conscience et de la sensibilité, automatisme souvent absolu.	*a.* Les yeux fermés. *b.* Les yeux ouverts.

Quant aux états cataleptiques et léthargiques ils sont d'une rareté exceptionnelle ; ils se rapportent à des sujets hystériques très caractérisés, dont les crises nombreuses sont suivies d'un état de sommeil comateux rappelant un peu les états cataleptiques et léthargiques ; nous n'avons pu obtenir ces phases chez des sujets ordinaires, ce qui semblerait prouver que ces états cataleptiques et léthargiques ne sont

Digitized by Google

que des sommeils pathologiques. Il y aurait dès lors deux espèces de sommeils hypnotiques, les uns superficiels ou somnambuliques, se développant chez les sujets sains ou légèrement hystériques, les autres plus profonds, se montrant seulement chez l.s individus sujets à des crises hystériques suivies d'un sommeil comateux.

Tout le monde est-il hypnotisable? Question importante au sujet de laquelle nous retrouvons encore l'antagonisme des deux grandes écoles hypnologiques : pour Charcot, l'hypnotisme ne se développe que chez les hystériques, pour l'École de Nancy, au contraire, le sommeil provoqué est susceptible de se manifester chez tout individu normal.

Prenant au hasard 72 malades de son service, Bernheim parvint à en hypnotiser 69 à des degrés divers, il faudrait donc admettre que sur 72 personnes, hommes ou femmes, il y a 69 hystériques?

Babinsky lui répond que les hystériques sont beaucoup plus nombreux que l'on ne se l'imagine; Charcot a parfaitement prouvé l'existence de l'hystérie chez une foule de sujets dont l'apparence extérieure ne dénotait nullement la névrose.

Pour résoudre cette question il faut comparer les

Digitized by Google

statistiques des deux écoles et il faut examiner les conditions dans lesquelles se sont placés les expérimentateurs.

Pour l'École de Nancy, l'hypnose se rencontre chez presque tous les individus ; d'après la statistique de Liébault, 95 sujets pour cent seraient sensibles au sommeil provoqué. Pour l'École de Paris, au contraire, la proportion des sujets hypnotisables serait d'environ 30 pour cent, certains partisans de cette école évaluent même cette proposition à 10 pour cent.

Ces divergeances proviennent de la conception différente que se font les auteurs des états primordiaux du sommeil hypnotique ; pour les partisans de l'École de Paris il faut, pour certifier l'existence du sommeil hypnotique, des symptômes certains mettant à l'abri de toute supercherie. A Nancy, on est beaucoup moins difficile.

Quoiqu'admettant avec l'École de Nancy que les sujets normaux peuvent être hypnotisé, je ne puis considérer l'état de certains sujets de Nancy comme appartenant à l'hypnotisme, je crois qu'il faut au moins, pour pouvoir affirmer un sommeil hypnotique, que le sujet présente les phénomènes décrits plus

Digitized by Google

haut comme appartenant au premier degré des états somnambuloïdes, c'est-à-dire *un engourdissement manifeste, une sorte d'extase avec une légère oppression*, état qui, du reste, est assez difficile à décrire mais qui, à la vue, dénote indiscutablement la fascination.

D'après mes expériences, je puis porter à 50 pour cent le nombre des sujets hypnotisables, mais parmi ces 50 sujets la plupart n'atteignent que des états très superficiels, somnambuloïdes; il n'y a environ que 10 o/o d'entre eux qui présentent le somnambulisme véritable.

La sensibilité aux pratiques hypnotiques varie suivant le sexe et suivant l'âge: bien que l'Ecole de Nancy prétende que les hommes sont aussi hypnotisables que les femmes, je crois ces dernières beaucoup plus souvent accessibles au sommeil provoqué.

Les enfants sont plus sensibles au sommeil hypnotique que les adultes, les vieillards le sont au contraire moins; les personnes anémiques ou épuisées par la maladie sont plus facilement hypnotisables que les autres.

La facilité avec laquelle on hypnotise les enfants

Digitized by Google

prouve en toute évidence, ainsi que l'a fait remarquer Bérillon, qu'aucun rapport n'existe entre l'hypnotisme et l'hystérie, cette dernière névrose n'existant qu'exceptionnellement chez les jeunes sujets.

Digitized by Google

VI

DES ZONES HYPNOGÈNES

Charcot et Richer ont observé que la pression du vertex était susceptible de transformer l'état léthargique en état somnambulique ; Dumontpallier a vu que cette pression était capable de provoquer d'emblée le sommeil hypnotique, mais c'est surtout Pitres qui, il y a peu de temps, s'est occupé de cette question : « Je désigne, dit Pitres, sous le nom générique de zones hypnogènes, des régions circonscrites du corps, dont la pression a pour effet, soit de provoquer instantanément le sommeil hypnotique, soit de modifier les phases du sommeil artificiel, soit de ramener brusquement à l'état de veille, les sujets préalablement hypnotisés ».

Les zones hypnogènes peuvent se rencontrer, d'après l'auteur, à toutes les régions du corps et en nombre plus ou moins grand ; la peau qui les recouvre est absolument normale ; elles sont souvent symétriques et ne sont nullement en rapport avec les

Digitized by Google

anesthésies cutanées. Leur étendue est ordinairement restreinte, quelquefois, cependant, elle atteint plusieurs décimètres carrés; leur action se manifeste quelquefois par simple frôlement, mais, la plupart du temps, il faut une compression assez forte pour provoquer les effets voulus.

D'après la nature des effets qu'elles provoquent, Pitres a divisé ces zones en hypnogènes proprement dites et en hypno-frénatrices: les unes provoquant le sommeil, les autres le faisant cesser brusquement. Dans le groupe des zones hypnogènes proprement dites, il distingue:

1° Les zones hypnogènes simples qui, comprimées à l'état de veille, déterminent invariablement une phase constante.

2° Les zones hypnogènes à effets successifs dont la compression donne successivement lieu à des phases de plus en plus profondes.

3° Les zones hypnogènes à effets incomplets, dont la compression ne produit rien à l'état de veille, mais peut modifier les phases du sommeil hypnotique.

Les zones hypno-frénatrices sont également divisées en trois variétés semblables.

Digitized by Google

Dans toutes les expériences d'hypnotisme, l'hypnotiseur peut se suggestionner lui-même ; ces recherches sur les zones hypnogènes sont excessivement intéressantes, nous pouvons admettre les conclusions de Pitres, grâce à des recherches personnelles.

Ce que nous pouvons certifier, et c'est là le point le plus important, c'est qu'on rencontre fréquemment chez les hystériques, des zones circonscrites dont la pression provoque le sommeil hypnotique.

Un problème intéressant consiste à se demander s'il est possible d'endormir le sujet sans qu'il le sache ou sans qu'il le veuille, en comprimant ces zones hypnogènes. Pitres s'est posé cette question, voici comment il y répond : « Pour répondre avec certitude à cette question, les expériences du laboratoire sont sans valeur. Le fait seul que les malades se trouvent en présence de médecins ou d'étudiants qui les ont déjà endormis ou qu'ils savent capables de les endormir, suffit pour jeter le doute sur les résultats obtenus. La solution du problème posé doit ressortir d'observations accidentelles, réalisées dans des circonstances imprévues, indépendamment de toute intervention des personnes qui pourraient avoir sur

Digitized by Google

les malades une autorité ou une influence quelconque. Je ne connais qu'un fait qui réponde à ces desiderata, encore n'est-il pas absolument irréprochable. »

Pitres ne résoud pas la question, il doute ; cependant si l'on expérimente sur Joséphine D.., on peut facilement se convaincre que la pression des zones hypnogènes peut endormir le sujet sans qu'il le sache ou sans qu'il le veuille.

Lorsque nous avons recherché pour la première fois les zones hypnogènes de Joséphine, elle ne savait pas ce qui devait se produire puisqu'elle n'avait jamais assisté à une expérience semblable : sans rien lui dire, nous avons appuyé légèrement sur le vertex, ses yeux se fermèrent et elle tomba en somnambulisme. Nous l'avons alors réveillée et nous avons appuyé de la même manière au-dessus des seins, rien ne se produisit ; nous avons ensuite pratiqué la pression aux bosses frontales et la malade s'endormit aussitôt. L'expérience étant répétée successivement pour les différentes parties du corps, le sommeil ne se produisit que pour les trois régions indiquées.

Ceci prouve bien que l'on peut endormir un sujet sans qu'il le sache, mais peut-on l'endormir sans

Digitized by Google

qu'il le veuille ? Oui, et en voici la preuve : Un jour que Joséphine refusait obstinément de se laisser endormir, nous avons appuyé sur les régions hypnogènes frontales, et, en quelques secondes, le somnambulisme s'est déclaré.

Grâce à ces faits nous pouvons éviter les doutes de Pitres, et déclarer que la pression des zones hypnogènes est capable d'endormir le sujet sans qu'il le sache et sans qu'il le veuille.

Digitized by Google

VII

DE LA MÉMOIRE DANS LE SOMNAMBULISME PROVOQUÉ.

L'étude de la mémoire chez les sujets hypnotisés a donné lieu à de nombreux travaux : Braid, Carpenter, Azam, avaient déjà reconnu que les personnes hypnotisées oublient, après leur réveil, ce qu'elles ont fait ou appris durant leur sommeil et qu'elle s'en rappellent lorsqu'on les replace en état de sommeil hypnotique. Plus récemment, Richet, Dechas, Beaunis, Luys, Pitres, etc., ont repris la question et sont arrivés aux conclusions suivantes :

1° Les personnes hypnotisées se rappellent, dans l'état de sommeil, tout ce quelles ont appris antérieurement lorsqu'elles étaient à l'état de veille.

2° Les personnes qui ont été hypnotisées, ne conservent, aucun souvenir de ce qu'elles ont fait ou appris pendant qu'elles étaient en état de sommeil hypnotique.

Digitized by Google

3° Les personnes en état de somnambulisme spontané ou provoqué se souviennent de tout ce qu'elles ont appris, soit dans l'état de veille normale, soit dans les états hypnotiques antérieurs.

Ces propositions reposent sur un grand nombre de faits observés par différents auteurs; afin de rester fidèle à la ligne de conduite que nous avons admis pour l'étude des phénomènes hypnotiques, nous devons expérimenter par nous-mêmes pour nous faire une opinion.

La première proposition est exacte ; dans les cas que nous avons eu l'occasion d'observer, le sujet endormi se rappelait toujours ce qu'il avait appris antérieurement, à l'état de veille.

Examinons maintenant la deuxième proposition : les sujets ne conservent-ils au réveil aucun souvenir de ce qu'ils ont fait ou appris pendant qu'ils dormaient? Cette question, résolue affirmativement par certains auteurs, doit être l'objet d'une distinction que l'on a trop négligée. Comme nous l'avons établi, le somnambulisme comprend une foule d'états intermédiaires le reliant à l'état de veille ; pour tous ces états, le sujet ne se rappelle-t-il pas au réveil de ce qui s'est passé pendant le sommeil.

Digitized by Google

Les sujets qui ont manifesté les états somnambuloïdes se sont souvent rappelé ce qui s'était passé pendant le sommeil ; au contraire, les sujets qui ont manifesté des états somnambuliques véritables, avec perte de conscience et de sensibilité, ont généralement présenté au réveil une amnésie complète de tout ce qui avait eu lieu pendant leur sommeil. Notre division en états somnambuloïdes et somnambuliques trouve ici encore sa raison d'être, et, indépendamment du caractère si important qui les différenciait déjà, à savoir la conservation ou l'absence de la conscience et de la sensibilité, nous trouvons, dans la réminiscence au réveil, des faits écoulés pendant le sommeil, un phénomène capital qui sépare complètement ces deux ordres d'états.

Nous concluons donc, pour la seconde proposition, que le souvenir au réveil, des faits écoulés pendant le sommeil, se produit ordinairement dans certains états hypnotiques que nous appelons somnambuloïdes, dans les phases plus profondes, l'amnésie au réveil est la règle.

Ces données sont du reste conformes aux résultats de certains auteurs : Dès 1884, notre compatriote, M. le professeur Delbœuf, avait indiqué l'existence

Digitized by Google

du souvenir des faits écoulés pendant le sommeil hypnotique : « l'absence du souvenir au réveil, dit-il, n'est pas un caractère essentiel du rêve hypnotique... une conclusion légitime et rigoureuse, c'est que l'oubli n'est pas la règle. »

M. Bernheim de son côté professe comme une vérité indiscutable que certains sujets se rappellent spontanément au reveil les faits écoulés pendant le sommeil.

Pour la troisième proposition, nos résultats n'ont pas été semblables à ceux des autres auteurs : ici encore nous devons faire la distinction entre les états somnambuloïdes et les états somnambuliques : pour les premiers, puisqu'il n'y a pas de perte de conscience et que les sujets se rappellent au réveil ce qui s'est passé pendant le sommeil, il est évident que si l'on recommence l'hypnotisation, le sujet se rappellera ce qui s'est passé pendant son sommeil précédent, comme il s'en rapellerait à l'état de veille. Dans les états somnambuliques véritables, ainsi que dans les états plus profonds, nos sujets n'ont souvent pas pu se rappeler des faits écoulés pendant un sommeil antérieur. Voici cependant un fait qui vient à l'encontre de ce que j'avance.

Digitized by Google

Pendant le sommeil de Léonie T., je lui prends une bague; à son réveil elle ne sait ce que son bijou est devenu, elle le cherche en vain; deux jours après, je l'endors de nouveau et je lui demande ce que sa bague est devenue, elle répond aussitôt : « Vous me l'avez prise avant-hier »; à son réveil elle cherche encore l'objet et paraît fort étonnée quand je le lui rends.

D'après ces expériences, on voit qu'on ne peut être catégorique relativement à la troisième proposition émise à propos de la mémoire des sujets en état de sommeil hypnotique.

Jusqu'ici nous avons envisagé l'état de la mémoire chez des sujets endormis ou non, sans leur avoir rien suggéré relativement à ces souvenirs; il est un fait très intéressant se rattachant à ces données et qu'on ne peut passer sous silence, surtout au point de vue juridique, c'est que l'on peut produire à l'état de veille, par suggestion, le souvenir des faits écoulés pendant le sommeil. C'est là un point sur lequel MM. Delboeuf et Bernheim ont attiré l'attention : j'ai vu M. Bernheim faire des expériences nombreuses sur ce sujet et toujours avec un plein succès. Le professeur de Nancy n'affirme cependant pas que

Digitized by Google

l'on pourrait par suggestion produire toujours ce souvenir, mais il croit que les cas ou l'on ne pourrait y parvenir sont exceptionnels. Les expériences faites en ma présence par M. Bernheim m'ont paru convaincantes, aussi je crois pouvoir affirmer l'exactitude du phénomène.

Je viens d'établir que le somnambule peut, dans certains cas, se rappeler spontanément au réveil les faits écoulés pendant le sommeil, je viens également de prouver que lorsqu'il ne s'en rappelle pas spontanément, on peut quelquefois, par suggestion, provoquer cette réminiscence, enfin, j'ai dit que très souvent le somnambule se rappelle pendant son sommeil ce qui s'est passé pendant ses sommeils antérieurs. Il semble résulter de ces trois propositions que l'on pourrait, dans bien des cas, soit à l'état de veille, soit à l'état de sommeil, obtenir du sujet la révélation des faits et gestes de son hypnotiseur. La justice pourrait dès lors être éclairée, et les dangers médico-légaux de l'hypnotisme en seraient singulièrement amoindris. Mais un hypnotiseur criminel, s'il est habile, ne se contentera pas de compter sur l'aide du hasard pour s'assurer l'impunité, il aura

Digitized by Google

soin, avant de réveiller le somnambule, de lui suggérer l'amnésie complète.

Cette amnésie suggérée doit nous arrêter un instant, elle possède au point de vue juridique une importance effrayante. Si, en effet, le sujet auquel l'hypnotiseur a suggéré l'amnésie est incapable de se rappeler, soit spontanément, soit par suggestion, ce qui s'est passé pendant son sommeil, un criminel habile pourra toujours s'assurer l'impunité en usant de ce moyen ; si, au contraire, le sujet peut, malgré l'ordre de l'hypnotiseur, se ressouvenir de certains faits, ou bien si, en endormant ce sujet, on peut obtenir de lui la révélation de ces faits, l'hypnotiseur criminel ne pourra être certain de l'impunité et l'hypnotisme lui paraîtra un moyen peu sûr pour arriver à ses fins.

Deux questions se posent pour résoudre ce problème :

1° *Un somnambule peut-il, malgré la défense de son hypnotiseur, se rappeler à l'état de veille, ce qui s'est passé endant son sommeil ?*

2° *Un somnambule peut-il, malgré la défense de son hypnotiseur, se rappeler pendant le sommeil, ce qui s'est passé pendant un sommeil antérieur.*

Digitized by Google

1° Pour répondre la première de ces questions il est nécessaire de rapporter quelques expériences.

Joséphine D., endormie, présente le somnambulisme véritable avec perte de la sensibilité ; au réveil elle se rappelle spontanément ce qui s'est passé pendant son sommeil. Si je lui dis : « Marchez, asseyez-vous, vous avez une attaque de nerf », elle marche, s'assied, une crise se développe, mais à son réveil, elle se souvient de tout.

Un jour je lui dis :

— Mettez mon chapeau sur votre tête ;

Elle rit.

— Voyons, obéissez ;

Elle obéit.

— Vous ne vous souviendrez pas de ce que vous avez fait, je vous le défends.

Je la réveille, elle s'étonne d'avoir mon chapeau sur sa tête ;

— Mais c'est vous même qui l'y avez mis !

— Moi, par exemple, je ne ferais pas une chose pareille.

— Vous ne vous souvenez pas que, sur mon ordre, vous avez mis mon chapeau sur votre tête.

Digitized by Google

— Pas du tout, du reste vous ne m'avez pas endormi.

Je n'ai pu suggérer à Joséphine que des actes peu importants, elle refusait de réaliser tout ordre contraire à ses sentiments instinctifs, soit qu'il blesse son amour propre, soit qu'il révolte son sens moral ; nous verrons bientôt jusqu'à quel point la résistance aux suggestions est développée chez cette malade. L'amnésie suggestive n'en est que plus intéressante ; si elle se produit chez un sujet peu sensible aux suggestions, elle pourra d'autant plus facilement se réaliser chez les sujets très suggestibles. D'ailleurs, dans les expériences que j'ai faites, l'amnésie suggérée a très souvent réussi, c'est à dire que, presque toujours, les somnambules qui d'habitude se rappelaient au réveil les faits écoulés pendant leur sommeil, en perdaient tout souvenir si je leur suggérais l'amnésie.

Je ne puis cependant généraliser et admettre que cette amnésie suggestive est infaillible, j'ai été témoin de faits, exceptionnels il est vrai, mais réels, qui prouvent que quelquefois, malgré la défense de l'hypnotiseur, le somnambule peut se

Digitized by Google

rappeler certains actes exécutés, certaines paroles prononcées pendant son sommeil.

Emma B. se souvient spontanément au réveil, de ce qui s'est passé pendant son sommeil ; elle est très suggestible, je lui dis :

— Il y a sur la table une montre et une chaîne en or, quand je vous réveillerai, vous irez furtivement les prendre, sans que personne ne s'en aperçoive et vous me les donnerez, ils appartiennent à M. X..., mais je veux les lui prendre. Surtout, retenez que vous devez oublier que l'on vous a dit de commettre cet acte, vous le ferai de votre propre initiative.

Je réveille Emma, deux personnes sont présentes, elles feignent de s'occuper à feuilleter un livre ; la somnambule s'approche lentement de la table, elle observe les deux témoins et, rapidement, elle prend les objets designés, elle revient vers moi et me les donne ; je les mets en poche.

Au bout de quelques instants, l'une des personnes présentes regarde à l'endroit où se trouvait la montre et dit :

— Tiens, j'avais mis ma montre et ma chaîne sur la table, où sont-ils donc ?

Digitized by Google

— Je viens de voir Mademoiselle, s'en emparer, dit le second témoin.

— Moi ! dit Emma, me prenez-vous pour une voleuse ?

— Cependant Monsieur a vu ce qu'il avance, dis-je.

— Je vous assure que je n'ai rien pris, fouillez-moi si vous en doutez.

— Songez bien à ce que vous dites, mademoiselle, reprend le premier témoin, rappelez-vous : vous vous êtes approché de la table, vous avez pris les objets en question et vous vous êtes dirigée vers Monsieur.

— Je me rappelle à présent, dit-elle, oui, j'ai pris la montre et je l'ai donnée à Monsieur ; mais je ne suis pas une voleuse, je n'ai agi ainsi que parce qu'on me l'avait ordonné pendant mon sommeil.

— Qui vous avait ordonné cela ? dit le premier témoin.

— Monsieur, dit-elle en me désignant.

— Êtes-vous bien sure de ce que vous avancez ?

— Parfaitement bien, je me souviens même qu'il m'a défendu de me rappeler, je devais agir spontanément.

Digitized by Google

— Vous êtes folle, dis-je, je ne vous ai jamais ordonné de voler.

— Je me rappelle parfaitement, monsieur, de tout ce que vous m'avez dit, et je suis certaine que la montre se trouve encore dans votre poche.

Emma se rappelait tout, malgré l'amnésie suggérée. Ces cas sont assez rares, mais ils existent, ils montrent que l'on ne peut être exclusif. Nous devons conclure de ces expériences, *qu'un somnambule peut, malgré la défense de son hypnotiseur, se rappeler spontanément à l'état de veille ce qui s'est passé pendant son sommeil.*

2° Le sujet est interrogé en somnambulisme.

On comprend à priori que, s'il est possible d'obtenir à l'état de veille, la révélation des faits écoulés pendant le sommeil, malgré la défense formelle de l'hypnotiseur, il sera également possible d'obtenir cette révélation du somnambule endormi. Il est en effet de règle, lorsque l'hypnotiseur ne suggère pas l'amnésie, que le sujet ne se rappelle de rien au réveil tandis qu'endormi, il se rappelle au contraire de tout ce qui s'est passé pendant un sommeil antérieur.

L'expérimentation confirme ce raisonnement théorique.

Digitized by Google

Joséphine D., dont je viens de parler, ne peut se rappeler à son réveil qu'elle a mis mon chapeau sur sa tête parce que je lui ai suggéré l'amnésie ; si je l'endors et lui dis :

— Qui a mis mon chapeau sur votre tête.

— Je ne sais pas.

— Rappelez-vous bien.

— Je vous assure que je ne le sais pas.

— Mais c'est vous qui avez agi sous mon impulsion.

— Moi ? jamais de la vie.

— Mais si, je vous ai endormi et je vous ai commandé de mettre mon chapeau sur votre tête.

— Je ne me rappelle de rien.

Tel est le résultat le plus habituel ; généralement l'amnésie suggérée persiste malgré tout, mais il y a des exceptions qui prouvent comme tantôt que l'on ne peut-être exclusif.

Eudoxie M., se souvient ordinairement, pendant son sommeil, des faits écoulés pendant un sommeil antérieur ; un jour je lui dis :

— Il y a près de vous une personne qui dort, elle porte à la main gauche une bague, je désire lui prendre cette bague, vous allez la lui enlever douce-

Digitized by Google

ment et vous me la donnerez ; vous agirez de vous-même et je vous défends de vous souvenir que c'est moi qui vous ai ordonné cet acte.

Je réveille Eudoxie, il y a, à quelque pas d'elle, une autre somnambule qui porte une bague à la main gauche ; elle se dirige vers cette dernière, prend la bague et me la donne.

Je réveille la somnambule volée, elle s'aperçoit que sa bague manque.

— Qui a pris la bague, est-ce vous Eudoxie ?

— Moi non !

Je l'endors.

— Qui a pris la bague ?

— C'est moi.

— Pourquoi avez vous commis ce vol ?

— C'est vous qui me l'avez ordonné, j'ai obéi.

— Je vous avais pourtant ordonné de ne pas vous en rappeler.

— Je m'en rappelle cependant.

De ces expériences, nous devons conclure *qu'un somnambule peut, malgré la défense de l'hypnotiseur, se rappeler pendant le sommeil ce qui s'est passé pendant un sommeil antérieur.*

L'amnésie suggérée n'est donc jamais infaillible,

Digitized by Google

un indice insignifiant, une question d'une personne de l'entourage, peut faire renaître, dans l'esprit du sujet, le tableau complet de ce qui s'est passé pendant son sommeil ; c'est là un fait très important au point de vue médico-légal ; j'aurai l'occasion d'y revenir.

Digitized by Google

VIII

DES SUGGESTIONS HYPNOTIQUES

Nous devons nous occuper maintenant du phénomène le plus important de l'hypnotisme pour des juristes, je veux parler des suggestions hypnotiques. Que faut-il entendre par suggestion hypnotique? « C'est, dit M. Paul Janet, l'opération par laquelle, dans le cas d'hypnotisme, où peut-être dans certains états de veille à définir, on peut, à l'aide de certaines sensations, surtout à l'aide de la parole, provoquer dans un sujet nerveux bien disposé, une série de phénomènes plus où moins automatiques, le faire parler, agir, penser, sentir, comme on le veut, en un mot, le transformer en *machine* ».

« Elle consiste en ce fait, dit Gilles de la Tourette, que, pendant les états hypnotique, l'expérimentateur peut, dans certaines conditions, faire accepter au sujet d'expérience des idées capables de se traduire par des actes qui non seulement pourront être

Digitized by Google

effectués pendant le sommeil, mais encore s'accompliront fatalement au réveil. »

Cette dernière définition nous paraît suffisante, elle indique bien le caractère principale de la suggestion, l'automatisme.

Le somnambulisme est le véritable état hypnotique favorable aux suggestions ; le sujet, souvent inconscient, entend les ordres de son hypnotiseur, il obéit alors sans se rendre compte de ce qu'il fait, en automate.

Remarquez, messieurs, que j'ai dit souvent inconscient, non point toujours, comme l'enseignent certains auteurs, nous croyons en effet que quelquefois le sujet se rend compte de ce qu'on veut lui faire faire et qu'il refuse formellement d'obéir.

Afin de faciliter l'étude des suggestions hypnotiques nous les diviserons en 4 grandes catégories : les *suggestions intra hypnotiques*, se réalisant pendant le sommeil, les *suggestions post hypnotiques*, dont la réalisation n'a lieu qu'après le réveil, les *suggestions à l'état de veille*, se produisant en dehors de tout sommeil, et les *suggestions mentales* qui seraient capables de se réaliser non plus par un ordre verbal mais par une pensée.

Digitized by Google

1° *Les suggestions intra-hypnotiques* sont les plus fréquentes et les plus facilement réalisables; quoiqu'on en dise, on fait exécuter beaucoup plus surement un acte pendant le sommeil hypnotique qu'après le réveil.

Vous avez tous été témoin, messieurs, des séances publiques d'hypnotismes données par Donato, Janssens, Verbeke, etc., et vous avez pu voir à quel point un sujet en état de sommeil provoqué obéit aux ordres que lui donne son hypnotiseur, ce sont la des phénomènes vulgaires sur lesquels je ne puis insister.

La suggestion peut provoquer chez les sujets endormis, non seulement des actes mais encore des hallucination sensorielles de toutes natures; c'est ainsi qu'on fait voir aux somnambules des animaux, des anges, des hommes, et tout ce que l'on veut, les sujets, dans cet état, voient parfaitement l'hallucination ils la décrivent et peuvent même la dessiner. Ces suggestions hallucinatoires ne se bornent pas au sens de la vue, elles s'adressent également au goût, à l'ouïe, à l'odorat et à la sensibilité générale : on provoque à volonté la sensation d'un goût agréable où désagréable, celle d'une odeur quelconque, celle des

Digitized by Google

sons que l'on veut, ou celle d'un chatouillement à telle ou telle région du corps.

La suggestion peut encore développer des phénomènes moteurs tels que des paralysies, des contractures, etc. ; il suffit de dire à un sujet en somnambulisme, « votre jambe droite est paralysée » pour le voir aussitôt incapable de marcher sans appui, si on lui dit « votre bras est contracturé vous ne pouvez le mettre droit, » il fait de vains efforts, son bras reste immobile comme si certains muscles étaient devenus trop courts pour permettre la position première.

On peut enfin, par suggestion intra hypnotique, déterminer des phénomènes purement psychiques tels que l'annésie et ce que l'on appelle l'objectivation des types; on peut provoquer la perte totale ou partielle de la mémoire, on fait oublier au sujet qu'il connaît une personne avec laquelle il est constamment, on peut lui faire oublier son nom.

Un phénomène bien plus extraordinaire est offert par ce que Richet appelle objectivation des types : un sujet étant endormi, on lui suggère que sa personnalité est changée, aussitôt il se met à parler et à agir comme s'il était réellement le personnage suggéré, on peut ainsi faire devenir une femme successivement

Digitized by Google

général, médecin, juge, et l'ensemble de ses gestes s'appropriera à chacune de ces positions.

Telles sont les principales espèces de suggestions intra hypnotiques que l'on peut déterminer chez les somnambules; mais tous les sujets sont-ils suggestibles au point de présenter ces différentes espèces de suggestions, en d'autre terme le sujet somnambule est-il toujours un automate? Question qui a soulevé des discussions entre l'Ecole de Paris et celle de Nancy.

« Le somnambule hypnotique, dit Gilles de la Tourette, n'est pas un pur automate, une simple machine que l'on peut faire tourner au gré de tous les vents de l'esprit. Il possède une personnalité, réduite, il est vrai, dans ses termes généraux, mais qui, dans certains cas, persiste entière et s'affirme nettement par la résistance qu'il oppose aux idées suggestives. L'hypnotisé reste toujours quelqu'un, et il peut manifester sa volonté en résistant aux suggestions. »

Richer émet la même opinion « une somnambule, dit-il, peut se refuser complètement à accomplir certains actes pendant que, pour tout le reste, elle n'oppose aucune résistance. La somnambule oppose

Digitized by Google

souvent une certaine résistance à la suggestion. Elle discute, elle demande le motif, elle dit non. Le plus souvent ce pouvoir de résistance est faible. L'expérimentateur en a facilement raison ; mais quelquefois cette résistance ne peut-être vaincue. »

Au contraire pour Liébault, le fondateur de l'Ecole de Nancy, « les sujets exécutent les suggestions intra-hypnotiques irrésistiblement et par conséquent sans aucune responsabilité : *ils vont à leur but comme la pierre qui tombe* ».

Liégeois est du même avis. « A Nancy, a-t-il dit au congrès d'hypnologie tenu à Paris en 1889, nous proclamons que, même pour des suggestions criminelles, *les somnambules vont à leur but comme la pierre qui tombe.* »

Certains partisans de l'Ecole de Nancy, sont cependant moins affirmatifs que Liébault et Liégeois; Beaunis admet la résistance du sujet à exécuter certains actes, il a été témoin des combats intérieurs chez ses sujets lorsqu'il leur ordonnait des actes contraires à leur sens moral, mais ne pouvant abandonner les doctrines de son école, il croit cette résistance facile à vaincre : « En tout cas, dit-il, même quand le sujet résiste, il est toujours possible,

Digitized by Google

en insistant, en accentuant la suggestion, de lui faire exécuter l'acte voulu. Au fond, l'automatisme est absolu et le sujet ne conserve de spontanéité et de volonté que ce que veut lui en laisser son hypnotiseur; il réalise, dans le sens strict du mot l'idéal célèbre : il est comme le bâton dans la main du voyageur. »

Bernheim admet également la possibilité d'une résistance aux suggestions intra-hypnotiques.

Pour résoudre une question aussi controversée on ne peut avoir recours qu'à l'expérimentation, ici encore comme pour les phases du sommeil hypnotique nous devons voir par nous-mêmes ce qu'il y a de vrai dans l'une et dans l'autre théorie. Afin de faciliter la compréhension de ces faits nous rapporterons quelques expériences.

Prenons tout d'abord Mme X; en état de somnambulisme véritable, cette malade obéit aveuglément aux ordres, si on lui dit de marcher, de danser, de rire, elle exécute aussitôt ces différentes suggestions; si je lui dis :

— Voyez ce petit singe.

— Qu'il est drôle, répond-elle.

— Voyez quelles grimaces il fait.

Digitized by Google

Elle rit aux éclats.

— Votre bras droit est paralysé.

Aussitôt la malade fait des vains efforts pour relever le bras qui reste inerte.

— Vous ne vous rappelez plus le mois, le jour ni la date.

Il lui est impossible de se rappeler ces différentes choses qu'elle savait parfaitement avant la suggestion.

Il suffit d'ordonner à cette dame de faire un bon pour une somme quelconque, pour qu'aussitôt elle réalise l'acte suggéré sans aucune résistance.

Toutes les suggestions sont possibles et Mme X. réalise le type de Liébault, elle est entre les mains de l'hypnotiseur comme le baton dans la main du voyageur.

Mais voici Adrienne C., également un somnambulisme véritable, je lui dis « Levez vous, asseyez-vous, marchez, » elle obéit ; je lui dis « dansez, » elle ne bouge pas, je lui répète l'ordre, elle refuse, j'ai beau insister elle ne danse pas. Je lui dis déshabillez-vous, elle ôte son corsage mais elle n'enlève pas son jupon, si l'on défait son jupon elle le retient, l'empêche de tomber ; à ce moment je lui demande ;

Digitized by Google

— Que faites vous donc ?

— Je ne fais rien.

— Pourquoi retenez vous votre jupon.

— Je ne retiens rien ;

Et cependant, de ses deux mains, elle tient son jupon à hauteur de ses hanches.

— Voici un œuf, gobez le, elle aspire le contenu de l'œuf.

— Maintenant voici une plume et du papier écrivez.

Adrienne tâte la table pour trouver le papier, puis elle prend la position normale de l'écriture. Je lui dis alors

— Ecrivez : bon pour cinq cents francs !

bon pour cinq cent fr

Voici ce qu'elle a écrit ; vous voyez, messieurs, que l'écriture est assurée ; voici sa signature à l'état de veille.

A Clueskens

Digitized by Google

Un seul défaut existe dans cet acte c'est que les mots ne sont pas bien alignés, je dis alors au sujet.

— Les mots ne sont pas bien alignés, je vais guider votre main.

Je guide en effet la main d'Adrienne et voici ce qu'elle écrit.

bon pour cinq cent fr.

A Claeskens.

bon pour cinq cent fr.

A Claeskens.

Afin d'avoir un bon mieux fait encore je lui dis :

— Vous allez ouvrir les yeux sans vous réveiller afin de mieux pouvoir écrire, est-ce compris ?

Digitized by Google

— Oui.

— Ouvrez les yeux.

La malade est alors en somnambulisme les yeux ouvert et elle écrit sans ordre nouveau :

Bon pour cinq cent fr.
A Chueskens.

Passant à un autre ordre de suggestions, je lui dis.

— Voyez-vous ce grand chien noir qui aboie et cherche à vous mordre.

— Non.

— Mais il y a là un grand chien, je veux que vous le voyez.

— Je ne vois rien.

Aucune suggestion sensorielle ne peut-être provoquée, il est également impossible de faire naître des suggestions psychiques.

Voici donc une somnambule qui obéit aux ordres vulgaires mais qui refuse de danser et d'oter son jupon, elle écrit sous la dictée qu'elle doit une somme de cinq cents francs sans résistance aucune,

Digitized by Google

enfin elle n'est pas susceptible de présenter des suggestions sensorielles et psychiques.

Cette personne à conservé, dans l'état somnambulique, une partie de sa personnalité ; mais comment se fait-il qu'elle écrive un bon de 500 frs. alors qu'elle ne doit rien ? C'est qu'elle ne se rend pas compte de l'importance de l'acte qu'elle pose ; si en effet je lui dis : « vous allez écrire que vous me devez 500 frs. », elle refuse ; mais lorsque je lui dis « écrivez », puis que je lui dicte ce qu'elle doit écrire, son cerveau a accepté l'idée d'écrire sans résistance parce que rien ne révoltait son sens moral, l'idée d'écrire étant acceptée par elle, la suggestion est faite et la malade obéit.

Lorsque je lui dit d'ôter son jupon, cette jeune fille, qui est très prudibonde, refuse d'exécuter l'ordre, si je veux ôter le jupon, elle le retient des deux mains, *sans avoir conscience de ce qu'elle fait;* si au lieu de lui dire : « lachez le jupon », je lui dit : « ouvrez les mains », elle obéit et le jupon tombe ; elle obéit parce que dans l'ordre donné il n'y a rien qui révolte son sens moral.

Adrienne C. est inconsciente, elle ne raisonne

Digitized by Google

pas, puisque par des subterfuges elle écrit ce qu'on veut et elle laisse ôter son jupon.

Il n'en est pas moins vrai que cette somnambule a présenté une résistance invincible pour certaines suggestions.

Joséphine D. présente encore une résistance plus grande à la suggestion, elle n'exécute que les ordres qui lui conviennent : si on l'hypnotise dans la salle de l'hôpital, en présence des autres malades, elle refuse de sortir de son lit et de marcher au milieu de la salle de peur de se couvrir de ridicule. Il est impossible de lui suggérer des hallucinations, ni de provoquer des paralysies; cependant Joséphine est profondément endormie en somnambulisme les yeux ouverts ou fermés, c'est un des sujets les plus sensibles que nous ayions rencontrés. Nous n'avons jamais pu lui faire écrire un bon de cinq cents francs parce qu'elle comprenait la gravité de l'acte qu'elle allait poser. Ici la suggestibilité est moins grande encore : tandis qu'Adrienne était inconsciente et ne réagissait qu'à l'égard des suggestions contraires à des sentiments devenus chez elles instinctifs, Joséphine refuse d'exécuter tout ordre qui lui déplaît; elle réalise ce que Brouardel a dit dans son cours de

Digitized by Google

médecine légale en 1887. « Si un individu agréable a la somnambule, lui offre des suggestions agréables où indifférentes, elle s'y soumet ; mais si ces suggestions mettent en révolte ses affections personnelles où ses instincts naturels elle oppose une résistance presque invincible. »

Nous pourrions multiplier à l'infini les exemples de résistances aux suggestions intra-hypnotiques, les trois cas que nous avons décrit nous paraissent suffisants et typiques : Mme X. obéit aveuglément, elle donne raison à Liébault et Liégeois, elle va à son but comme la pierre qui tombe ; Joséphine D. refuse d'exécuter tout ordre qui lui déplait, elle semble prouver l'exactitude des vues de Gilles de la Tourette et de Bronardel, enfin Adrienne est intermédiaire entre les deux sujets précédents, le contrôle est chez elle très peu marqué, elle ne comprend que la signification des mots suggérés, elle ne conçoit pas l'importance des actes qu'on lui fait exécuter.

On peut rencontrer des sujets absolument automates, d'autres présentant une résistance relative aux suggestions, d'autres encore n'exécutant que les suggestions qui leur sont agréables.

Quel est celui de ces trois types que l'on rencontre le plus fréquemment : d'après mes recherches person-

Digitized by Google

nelles c'est le second type qui est le plus commun, celui représenté par Adrienne C.: la plupart des somnambules en effet ne comprennent pas l'importance de leurs actes, ils obéissent aux suggestions intra-hypnotiques à condition que rien ne choque leurs sentiments instinctifs dans l'ordre qu'on leur donne.

Nous reviendrons sur ce sujet à propos des suggestions criminelles dont nous n'avons à dessein pas parlé ici, réservant pour ce sujet un chapitre spécial. Qu'il nous suffise de faire remarquer que Liébault, Liégeois et Brouardel ont raison et tort tout à la fois, ils ont raison en ce sens que leurs types existent réellement, ils ont tort parce qu'ils sont tous trois trop absolus.

2° *Les suggestions post hypnotiques* sont celles qui, provoquées pendant le sommeil, ne se réalisent qu'après le réveil du sujet. Elles peuvent être divisées en *suggestions post hypnotiques proprement dites* se réalisant peu de temps après le réveil, et en *suggestions à échéances,* se manifestant plus ou moins longtemps après le réveil.

a) Les *suggestions post hypnotiques* présentent une importance considérable au point de vue médico-

Digitized by Google

légal, il est nécessaire que nous insistions un instant sur leur étude. Comme pour les suggestions intra-hypnotiques nous nous efforcerons de ne donner ici qu'un aperçu médical, réservant le côté juridique pour la seconde partie de notre étude.

Comment la suggestion post hypnotique est-elle réalisable puisque, d'après ce qui a été dit précédemment, le somnambule ne se rappelle qu'exceptionnellement au réveil ce qui a été dit et fait pendant son sommeil.

Le sujet, il est vrai, ne se rappelle généralement pas ce qu'on lui a dit ou ce qu'il a fait pendant qu'il dormait, mais ces paroles et ces actes n'ont pas passé dans son cerveau sans y laisser de traces; l'impression, bien qu'inconsciente, persiste, puisqu'on peut quelquefois faire décrire par le somnambule en état de sommeil les faits écoulés pendant un sommeil antérieur.

Ce qui prouve la persistance de ces impressions dans le cerveau, ce sont les résultats journaliers que l'on obtient en médecine par la suggestion : j'endors une malade hystérique, je lui suggère de ne plus avoir d'attaque, à son réveil elle ne se rappelle de rien, et cependant le plus souvent

Digitized by Google

les attaques ne se produisent plus. Je suggère à une hystérique qui a un retard des règles, que dans autant de jours elle verra reparaître l'écoulement mensuel, elle ne se rappelle de rien à son réveil et les menstrues reparaissent. Je suggère à une malade atteinte de paralysie hystérique qu'elle saura marcher, elle ne conserve aucun souvenir de la suggestion, et cependant elle se met à marcher à son réveil.

On peut admettre que les impressions perçues en état d'hypnotisme sommeillent dans le cerveau jusqu'au moment où une cause quelconque vient les réveiller. Grâce à cette interprétation, on peut concevoir la possibilité des faits indiscutables de suggestions post-hypnotiques, dont l'existence n'est contestée par personne. Si nous disons à Adrienne C.: « immédiatement après votre réveil, vous irez mettre mon chapeau sur la tête de M. X. », elle obéit, bien qu'étant parfaitement éveillée et consciente, elle sait ce qu'elle fait, elle se rend compte de l'originalité de son acte, elle l'exécute poussée par une force invincible.

Ce ne sont pas seulement les suggestions d'actes qui se réalisent ainsi après le réveil, mais bien tous

Digitized by Google

les genres de suggestions qu'elles soient sensorielles, psychiques ou motrices.

On peut faire voir à des sujets, parfaitement éveillés, des animaux, des plantes et tout ce que l'on veut; on peut leur faire oublier certains faits, leur faire nier qu'ils connaissent des personnes qu'ils voient tous les jours. Dans tous les cas ces sujets sont parfaitement conscients, ils se rendent bien comptent de ce qu'ils font et, fait plus important, ils croient à leur libre arbitre, à leur spontanéité: si je demande à Adrienne pourquoi elle va placer mon chapeau sur la tête de M. X., elle répond que c'est une idée qui lui passe par la tête.

Telles sont les règles générales qui régissent les suggestions post-hypnotiques; mais les exceptions sont nombreuses, et tout d'abord, tous les sujets sont-ils susceptibles de présenter ces phénomènes? Liégeois, dit oui; Gilles de la Tourette, dit non. Liégeois est le plus affirmatif des partisans de l'Ecole de Nancy « Toute conscience, dit-il, a disparu chez l'hypnotisé qu'on pousse à un acte criminel ». Bernheim et Beaunis sont moins exclusifs, ils admettent la possibilité de la résistance du sujet,

Digitized by Google

mais ils la croient peu ferme et susceptible d'être presque toujours vaincue.

Il est facile de comprendre la divergeance de ces opinions, grâce à quelques expériences.

Si je suggère à Eudoxie M., en somnambulisme, qu'après son réveil elle doit mettre mon chapeau sur la tête de M. X., elle obéit sans savoir pourquoi elle agit ainsi ; si je lui ordonne qu'à son réveil elle doit me faire un bon de mille francs, signé, elle obéit ; si je lui dis qu'à son réveil elle doit se déshabiller, elle obéit encore. Elle représente donc le type de l'automate tel que Liégeois le décrit.

Mais voici, Mme X., je lui suggère qu'à son réveil elle devra mettre mon chapeau sur la tête de M. Z., elle obéit ; je lui ordonne de me faire, à son réveil, un bon de mille francs, elle va vers la table, prend la plume, mais aussitôt elle la rejette brusquement sur la table. Je lui dis :

— Que faites-vous ?

— Figurez-vous, me dit elle, que j'avais envie de vous faire un bon de mille francs, c'est stupide.

Il y eut combat entre son sens moral et la suggestion, le sens moral l'emporta. Mme X., n'a pas non plus obéit à l'ordre de se déshabiller.

Digitized by Google

Adrienne C. est endormie, je lui suggère qu'à son réveil elle devra mettre mon chapeau sur la tête de M. X , elle obéit ; je lui suggère qu'elle écrira « bon pour mille francs », elle obéit encore ; je lui dis alors : « à votre réveil, vous écrirez un billet par lequel vous reconnaîtrez me devoir mille francs » elle ne réalise pas la suggestion ; de même elle ne se déshabille pas à son réveil quoique je le lui ai suggéré.

Voici enfin Joséphine D., je lui suggère qu'après son réveil elle mettra mon chapeau sur la tête de M. X., elle n'en fait rien, elle se souvient que je lui ai ordonné de mettre mon chapeau sur la tête de M. X., mais elle trouve l'acte ridicule et ne l'exécute pas. A plus forte raison elle ne fait pas un bon de mille francs. Si je lui dis, « à votre réveil vous aurez une attaque de nerf », l'acte suggéré se produit, si je lui dis qu'à son réveil elle aura un chatouillement à la joue, elle ressent l'impression suggérée, c'est que ces suggestions ne blessent ni son amour propre, ni son sens moral.

Il est une mode de résistance aux suggestions sur lequel Pitres attire l'attention : certains sujets, auxquels on suggère d'exécuter au réveil un acte qui révolte leur conscience, déclarent formellement qu'ils

Digitized by Google

ne veulent pas obéir et qu'ils ne se laisseront pas réveiller tant qu'on ne leur aura pas assuré qu'ils ne doivent pas exécuter l'acte en question. L'auteur a montré à sa clinique une malade à laquelle il avait suggéré de devenir aphasique à son réveil; celle-ci, ayant eu à différentes reprises des périodes d'aphasie hystérique et connaissant par conséquent les ennuis de cette situation, déclara qu'elle ne voulait pas redevenir aphasique et que si M. Pitres persistait à le lui ordonner, elle ne se laisserait pas réveiller. Le clinicien essaya en vain d'éveiller sa somnambule, il dut transiger et déclarer à la malade qu'elle ne serait pas aphasique à son réveil, il put alors facilement la faire revenir à l'état de veille.

Ces quelques faits montrent que Gilles de la Tourette a raison de dire que les somnambules peuvent offrir une résistance invincible aux suggestions, ils montrent que les faits énoncés par Liébault et Liégeois existent également : certains sujets sont de pures automates réalisant toutes les suggestions ; ils indiquent encore que dans certains cas, comme Brouardel l'a dit les sujets n'exécutent que les suggestions qui leurs sont agréables.

Aux suggestions post-hypnotiques se rattachent

Digitized by Google

ce que Bernheim appelle les *hallucinations négatives* et les *hallucinations rétroactives*. Si je suggère à un sujet qu'à son réveil il ne me verra plus, le sujet étant revenu à l'état de veille, j'aurai beau me placer devant lui, il prétendera que je ne suis pas là, il ne m'entendra même pas : c'est l'hallucination négative, qui ne réussit que chez certains sujets très sensibles. De même, on peut suggérer aux somnambules « qu'à un moment déterminé, ils ont vu tel fait, commis tel acte, dont l'image, créée dans leur cerveau, apparait comme un souvenir vivant qui les domine, au point qu'il est pour eux une réalité incontestable ». Ces suggestions, quoique relativement rares, existent réellement.

Vous comprenez, Messieurs, l'importance médico-légale de leur existence, on peut en effet de cette façon provoquer des faux témoignages ayant toutes les apparences de la vérité. Nous ne voulons pas empiéter ici sur le côté juridique de cette question qui sera discuté dans la suite, contentons-nous de faire remarquer que la résistance à ces suggestions est beaucoup plus fréquente que pour les suggestions post-hypnotiques ordinaires, ce qui se comprend aisément.

Digitized by Google

LIBRARY OF THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA

b) Les suggestions à échéance sont plus extraordinaires encore que les suggestions post-hypnotiques proprement dites : un sujet étant endormi, on lui suggère un acte ou une hallucination devant se réaliser dans huit jours, dans un mois; à l'heure dite le fait se produit et le sujet se croit absolument indépendant de toute influence, il commet l'acte suggéré parce que l'idée en naît spontanément dans son cerveau, il assiste à l'hallucination comme si elle était réelle.

Le 15 juillet, je dis à Marie X., en état de somnambulisme : « Ecoutez moi bien, le 15 septembre, vous reviendrai me voir, à 2 heures 1/2 de l'après-midi, je veux que vous reveniez le 15 septembre ». Je réveille la malade qui me demande, ainsi qu'elle en a l'habitude, quand elle doit revenir : « Mais, lui dis-je, vous êtes guérie, il ne faut plus revenir, à moins que vos attaques ne vous reprennent, ce qui est peu probable ». Elle s'en va.

Le 15 septembre, à 2 heures 35, Marie arrive chez moi toute essoufflée.

— Pourquoi êtes-vous aussi essoufflée, lui dis-je.

— A deux heures, répond-elle, j'ai été prise d'un

Digitized by Google

besoin irrésistible d'aller vous consulter, je voulais arriver à 2 heures 1/2 et je me suis dépêchée.

Voilà un bel exemple de suggestion d'acte à échéance ; le même sujet m'a fourni un exemple de suggestion sensorielle à échéance.

Un jour, je lui dis pendant son sommeil : « la fois prochaine quand vous viendrez me consulter je serai avec mon confrère M. X. ». Quinze jours après, la malade revient, elle regarde curieusement vers un angle de la chambre.

— Que regardez-vous, lui dis-je.

— Le Dr X.

— Il n'est pas là, il n'y a personne à l'endroit où vous regardez.

— Je vois bien qu'il y est, il me regarde.

Vous comprenez, Messieurs, que l'on peut reproduire à échéance, toutes les suggestions que l'on veut, qu'elles soit motrices, sensorielles ou psychiques. Ces suggestions persistent-elles indéfiniment, pourrait-on par exemple suggérer un acte à exécuter au bout de plusieurs années ? L'expérimentation peut seule répondre à cette question.

Les faits de suggestions à 8 jours, à 1 mois d'intervalle sont communs, nous venons de voir

Digitized by Google

qu'elles peuvent encore se réaliser à 60 jours; devons-nous, avec Gilles de la Tourette et Pitres, hésiter à dire si l'échéance peut-être reculée plus loin encore? Non, les expériences faites à Nancy prouvent que la suggestion peut se faire à 172 jours et même à 365 jours d'intervalle; voici la description de ces recherches qui sont intéressantes au plus haut point pour les avocats.

Suggestion à 172 jours d'intervalle faite par M. Beaunis :

« Le 14 juillet 1884, l'après-midi, après avoir mis Mlle A. E. en état de sommeil hypnotique. je lui fais la suggestion suivante : « Le 1er janvier 1885, à dix heures du matin; vous me verrez; je viendrai vous souhaiter la bonne année; puis, après vous l'avoir souhaitée, je disparaitrai. »

Le 1er janvier r885, j'étais à Paris (Mlle A. E., habite Nancy), je n'avais parlé à personne de cette suggestion.

Voici ce que, le jour même, elle raconta à une de ses amies, et ce qu'elle me dit plus tard, ainsi qu'au Dr Liebault et à d'autres personnes.

Le 1er janvier, à dix heures du matin, elle se trouvait dans sa chambre quand elle entendit frapper à

Digitized by Google

sa porte. Après avoir dit « ouvrez », elle me vit entrer à sa grande surprise et lui souhaiter de vive voix la bonne année. Je repartis presque aussitôt et, quoiqu'elle se mît de suite à la fenêtre pour me voir sortir; elle ne m'aperçut pas. Elle remarqua aussi, ce qui ne laissa pas de l'étonner à cette époque de l'année, que j'avais un habillement d'été (c'était celui-là que je portais le jour ou je lui avais fait la suggestion). »

Suggestion à 365 jours d'intervalle faite par M. Liégeois ;

L'auteur dit à un jeune sujet endormi. « Dans un an, à pareille heure, voici ce que vous aurez l'idée de faire : Vous viendrez chez M. Liébault dans la matinée. Vous direz que vos yeux ont été si bien depuis un an, que vous devez aller le remercier lui et M. Liégeois. Vous exprimerez votre gratitude à l'un et à l'autre et vous leur demanderez la permission de les embrasser, ce qu'ils vous accorderont volontiers.

Cela fait vous verrez entrer dans le cabinet du docteur un chien et un singe savant, l'un portant l'autre. Ils se mettront à faire mille gambades et mille grimaces et cela vous fera rire. Cinq minutes

Digitized by Google

plus tard vous verrez arriver un bohémien suivi d'un ours apprivoisé. Cet homme sera heureux de retrouver son chien et son singe qu'il craignait d'avoir perdus; et pour amuser la société il fera aussi danser son ours, un ours pris d'Amérique, de grande taille, mais très doux et qui ne vous fera pas peur. Quand il sera sur le point de partir, vous prierez M. Liégeois de vous donner dix centimes comme aumône au chien qui quêtera et vous les lui remettrez vous même.»

La suggestion se réalisa exactement, sauf cependant que le sujet ne songea pas à embrasser MM. Liébault et Liégeois, il ne vit pas d'ours et au lieu d'arriver à neuf heures du matin il était dix heures dix minutes.

M. Liégeois endort alors le sujet et lui demande : « Pourquoi donc avez-vous vu tout à l'heure ce singe et ce chien? » — « Parce que vous m'en avez donné la suggestion le 12 octobre 1885 » — « Ne vous êtes vous pas trompé d'heure; je croyais vous avoir indiqué neuf heures du matin? — « Non, monsieur, c'est vous qui faites erreur; vous m'avez endormie, non sur le banc où je suis assise en ce moment, mais sur celui qui est en face; puis vous m'avez fait aller

Digitized by Google

avec vous dans le jardin et m'avez dit de revenir dans dans un an à pareille heure; or il était alors dix heures dix minutes et je suis arrivé donc à l'heure, à dix heures dix minutes. » — « Mais pourquoi n'avez-vous vu aucun ours et n'avez-vous embrassé ni M. Liébault, ni moi. » — « Parce que vous ne m'avez dit cela qu'une fois, tandis que le reste de la suggestion a été dit 2 fois. »

L'interprétation de ces suggestions à longue échéance est difficile à faire : « Pour ma part, dit M. Beaunis, je pencherais à y voir une sorte de mécanisme disposé pour produire à heure fixe un mouvement, quelque chose en un mot de comparable à un mouvement d'horlogerie. »

Bernheim n'admet pas que l'on puisse comparer le cerveau de l'hypnotisé à une machine « il y a des idées latentes, dit-il, il n'y a pas d'idées inconscientes »... « Le somnambule, dit-il, encore, entre souvent dans l'état de conscience somnambulique, dans lequel les impressions déposées dans un même état antérieur peuvent se réveiller. Il se souvient alors de l'ordre reçu, de la suggestion commandée; il sait que tel phénomène doit s'accomplir tel jour ; il prend ses étapes, si je puis dire; il se confirme dans

Digitized by Google

son idée de ne pas l'oublier et de la réaliser au moment voulu, comme le dormeur normal dans l'idée de ne pas manquer l'heure du réveil. Cette idée est alors, chez le somnambule, parfaitement consciente. Seulement, quand il cesse de se concentrer, quand nous lui parlons, quand nous appelons de nouveau son activité nerveuse au dehors, nous le remettons en pleine possession de lui, nous lui rendons son état de conscience normal, comme quand nous disons à l'enfant d'ouvrir les yeux et de regarder au dehors avec son cerveau. La concentration n'existe plus ; le souvenir est de nouveau éteint où latent ; et, au moment ou le somnambule a accompli l'acte suggéré, il croit de très bonne foi que l'idée est fraîchement éclose, spontanément éclose dans son cerveau ; *il ne se souvient plus qu'il s'en est souvenu.* »

Bernheim admet de la même manière que le dormeur ordinaire se réveille à heure fixe, parce qu'il y a pensé *sciemment* et *consciencemment* toute la nuit.

On peut objecter à cette manière de voir que bien des malades auxquels nous suggérons la guérison voient leur état s'améliorer quoiqu'ils ne se souviennent jamais qu'on leur a suggéré la guérison,

Digitized by Google

certains d'entre eux ignorent même qu'ils ont été endormis, si on le leur affirme ils ne veulent le croire.

Il y a certes un travail cérébral inconscient indépendant du travail cérébral conscient; c'est ainsi qu'un problème que l'on ne peut résoudre le matin devient clair le soir, quoique l'on y ait pas songé consciemment. Sans admettre avec Beaunis que le cerveau est « une véritable machine » il faut cependant reconnaître qu'en dehors de l'activité consciente de cet organe, il y a une activité inconsciente sans cesse en travail.

C'est à cette activité inconsciente qu'il faut rapporter, nous semble-t-il, l'apparition à heure fixe des suggestions à échéance; nous expliquerons donc les suggestions à échéance comme nous avons expliqué les suggestions post-hypnotiques: les impressions perçues en état d'hypnotisme sommeillent dans le cerveau jusqu'au moment fixé par l'hypnotiseur pour le réveil.

La résistance des sujets, déja fréquente pour les suggestions post-hypnotiques, se rencontre bien plus souvent encore pour les suggestions à échéance: Eudoxie M. que nous avons vu être un automate

Digitized by Google

parfait pour les suggestions post-hypnotiques, ne présente non plus aucune résistance pour les suggestions à distance; toutes les suggestions que nous avons pu réaliser après le réveil, se produisent à plusieurs jours d'intervalle avec une exactitude remarquable. Madame Z ne réalise à échéance que les suggestions qui ne sont pas contraire à son sens moral : si je lui ordonne de me faire, dix jours plus tard, un bon de mille francs, elle ne prend même pas la plume à l'heure indiquée; le combat auquel nous avons assisté immédiatement après le réveil, ne se produit plus, il s'est fait inconsciemment pendant les dix jours d'intervalle entre le moment de la suggestion et celui de l'exécution.

Adrienne C. est moins sensible encore aux suggestions à échéance, elle revient à l'heure indiquée, mais elle n'exécute rien d'autres, pas même ce qui n'est pas en contradiction avec son sens moral.

Enfin il y a de nombreux sujets qui ne sont susceptibles d'aucune suggestion à échéance : il m'est arrivé fréquemment de suggérer sans résultat à des somnambules de revenir me voir à un moment donné.

La résistance est beaucoup plus grande pour

Digitized by Google

les suggestions à échéance qu'elle ne l'est pour les autres genres de suggestions, cette résistance est d'ailleurs le plus souvent proportionnelle à la gravité de l'acte suggéré, c'est-à-dire que plus cet acte sera contraire au sens moral du sujet, plus la résistance sera grande, à moins que le somnambule ne soit un automate parfait, ce qui peut arriver.

Mais la réalisation des suggestions post-hypnotiques et surtout des suggestions à échéance, ne dépend pas uniquement de la gravité de l'acte suggéré, *elle dépend en grande partie de la nature même du sujet*, du développement plus ou moins grand de son sens moral : si j'ordonne par exemple à une femme sans pudeur de se déshabiller, cet acte n'éveillera en elle aucun sentiment contraire puisqu'il est devenu chez elle instinctif, de même si j'ordonne à un voleur de voler, aucun combat intérieur ne pourra se livrer. On répondra peut-être à cela que l'on a fait commettre des actes immoraux à des personnes dont le passé est irréprochable, mais combien de personnes ne sont-elles honnètes que parce qu'elles ne peuvent faire autrement; dans ce cas le sommeil hypnotique révèle l'état intérieur de

Digitized by Google

la conscience du sujet, à tel point que l'on pourrait dire *in hypnotismo véritas*.

En résumé, on peut rattacher à 4 types fondamentaux, les résistances individuelles que présentent les somnambules à l'égard des suggestions post-hypnotiques et des suggestions à échéances.

1° Le sujet obéit aveuglement, il est un automate parfait.

2° Le sujet n'obéit qu'aux suggestions conformes à son sens moral ou à ses instincts.

3° Le sujet ne réalise que les suggestions qui lui sont agréables.

4° Le sujet n'obéit à aucune suggestion post-hypnotique.

3° *Les suggestions à l'état de veille, condition prime, veille somnambulique*. L'abbé Faria connaissait déjà la possibilité de provoquer des paralysies suggestives à l'état de veille, le général Noizet produisait des *illusions* chez un sujet parfaitement éveillé.

Bernheim reprit la question dans ces derniers temps et attira l'attention du monde scientifique sur les suggestions à l'état de veille. « Beaucoup de sujets, dit-il, *qui ont été hypnotisés antérieurement* peuvent, sans être hypnotisés de nouveau, pour peu,

Digitized by Google

qu'ils aient été dressés par un petit nombre d'hypnotisations antérieures, présenter à l'état de veille l'aptitude à manifester les mêmes phénomènes suggestifs. »

Il suffit par exemple de dire à certains sujets éveillés qu'ils ne peuvent pas ouvrir la main, pour leur voir faire d'inutiles efforts, on peut aussi suggérer à ces sujets des modifications de la sensibilité, des paralysies, etc.

Le sujet paraît parfaitement éveillé, il se souvient de tout ce qui s'est passé, la suggestion seule est oubliée, comme si elle avait été faite pendant le sommeil.

Liégeois propose d'appeler ce phénomène du nom de *condition primo*. Beaunis préfère l'expression de *veille somnambulique*, cette dernière dénomination nous paraît meilleure, la contradiction même qui existe entre les deux mots qui la composent implique un état intermédiaire entre le sommeil et la veille.

Le sujet que l'on suggestionne ainsi sans l'endormir préalablement, semble éveillé, ses yeux sont ouverts, il parle et agit librement, et cependant la suggestion exécutée est oubliée. On ne peut admettre

Digitized by Google

un état de veille normal. Ce sujet se rappelle de tout ce qui s'est passé avant et après la suggestion, cette dernière seule a disparu de sa mémoire, c'est qu'à ce moment seulement le sujet se trouvait en état hypnotique. Nous avons en effet vu que de nombreux états hypnotiques peuvent exister, les yeux étant ouverts, l'apparence étant celle de l'état de veille.

Joséphine D., nous a prouvé la possibilité d'un état hypnotique passagé développé sous l'influence d'une suggestion faite à l'état de veille : lorsque nous disions à cette jeune fille « fermez la main, vous ne pouvez plus l'ouvrir », elle faisait des efforts pour desserrer les doigts, si à ce moment nous enfoncions une épingle dans le bras de la malade, sans qu'elle le sache, elle ne sentait rien ; quelques minutes après la sensibilité revenait. Nous n'avions rien suggéré relativement à la sensibilité, celle-ci disparaissait sous l'influence d'une suggestion quelconque, c'est que Joséphine tombait alors en état somnambulique les yeux ouverts, cet état ne durait que juste le temps nécessaire à l'exécution de la suggestion. Les faits rapportés par Bernheim, Liégeois, Beaunis, relatifs à des sujets hypnotisables, peuvent s'expliquer par l'apparition d'un sommeil hypnotique passager

Digitized by Google

ne durant que le temps nécessaire à la réalisation de la suggestion; mais plus récemment Gilles de la Tourette a démontré l'existence de suggestions à l'état de veille chez des individus *non hypnotisables;* nous ne pouvons plus, dans ce cas, admettre un sommeil hypnotique se développant par un simple ordre chez des sujets chez lesquels on ne peut produire l'hypnose par aucun des moyens connus. C'est que les sujets de Bernheim et ceux de Gilles de la Tourette sont absolument différents : le premier expérimentateur, étudiant la veille somnambulique chez des sujets normaux, conclut qu'on ne peut reproduire ce phénomène que chez des individus hypnotisables, le second a au contraire expérimenté sur des hystériques et des dégénérés; or, tandis que les sujets normaux non hypnotisables ne sont en général pas suggestibles à l'état de veille, les hystériques et les dégénérés sont au contraire très sensibles à la suggestion en dehors de toute hypnotisation.

Les faits rapportés par Bernheim, Liégeois, Beaunis, se rapportent bien à l'étude de l'hypnotisme, puisqu'ils ne se développent que chez des sujets hypnotisables, ceux mentionnés par Gilles de la

Digitized by Google

Tourette appartiennent, non pas à l'hypnotisme, mais bien à la dégénérescence. Ne devant envisager ici que les faits se rapportant à l'hypnologie, nous conclurons que la veille somnambulique ne se produit que chez des sujets hypnotisables.

La résistance aux suggestions faites à l'état de veille est beaucoup plus grande encore que celle qu'opposent les sujets aux suggestions à échéances; d'une manière générale on peut dire que le sujet n'exécutera que les suggestions conformes à son sens moral.

4° *La Suggestion mentale.* — D'après Janet, Richer, Héricourt, Ochorowicz, l'hypnotiseur pourrait produire des suggestions, chez les somnambules, non seulement par la parole, mais encore par la pensée; un exemple fera mieux comprendre ce qu'est la suggestion mentale :

Je m'assieds en face d'un sujet endormi, je prends une carte à jouer, je la considère attentivement, puis je suggère *mentalement*, sans signe, ni geste, au dormeur, la couleur, l'espèce et la valeur de la carte que je tiens, au bout de quelque temps le sujet, pourrait alors indiquer les caractères de la carte.

Richet se déclare partisan de la suggestion men-

Digitized by Google

tale : « s'il fallait opter pour la réalité de la suggestion mentale, dit-il, je laisserais le hasard décider, mais je donnerais 2 chances à l'hypothèse que la suggestion existe et une chance seule à l'hypothèse contraire. »

Beaunis, sans oser se prononcer, paraît assez disposé à admettre l'existence de la suggestion mentale, voici le fait qui l'a converti, c'est lui-même qui parle :

« Le sujet est un jeune homme, très bon somnambule, bien portant, un peu timide. Il accompagnait chez M. Liébault sa cousine, très bonne somnambule aussi, et qui est traitée par l'hypnotisme pour des accidents nerveux. M. Liébault endort le sujet et lui dit pendant son sommeil : « A votre réveil vous exécuterez l'acte qui vous sera donné mentalement par les personnes présentes. »

J'écris alors au crayon sur un papier ces mots : « Embrasser sa cousine ». Ces mots écrits, je montre le papier au Dr Liébault et aux quelques personnes présentes, en leur recommandant de le lire des yeux seulement et sans prononcer même des lèvres une seule des paroles qui se trouvent et j'ajoute : « A son réveil, vous penserez fortement à l'acte qu'il doit

Digitized by Google

exécuter, sans rien dire et sans faire aucun signe qui puisse le mettre sur la voie ».

On réveille alors le sujet et nous attendons tous le le résultat de l'expérience.

Peu après son réveil, nous le voyons rire et se cacher la figure dans ses mains, et ce manège continue quelque temps sans autres résultats. Je lui demande alors :

— Qu'avez-vous?

— Rien.

— A quoi pensez-vous?

Pas de réponse.

— Vous savez, lui dis-je, que vous devez faire quelque chose à quoi nous pensons. Si vous ne voulez pas le faire, dites nous au moins à quoi vous pensez.

— Non.

Alors je lui dis : « Si vous ne voulez pas le dire tout haut, dites le moi à l'oreille » et je m'approche de lui.

— A embrasser ma cousine, dit-il.

Une fois le premier pas fait, le reste de la suggestion mentale s'accomplit de bonne grâce. »

Gilles de la Tourette répétant les expériences de

Digitized by Google

Richet n'a trouvé dans les résultats obtenus qu'une coïncidence proportionnelle au calcul des probabilités, il conclut :

« Que, dans l'état actuel de la science, les phénomènes de la suggestion mentale n'existent pas, ou mieux, ne sont pas prouvés.

« Que chaque fois qu'on n'a pas voulu simplement se borner à énoncer un fait, mais qu'on s'est décidé à en faire la preuve devant un jury compétent, ces phénomènes ont toujours été reconnus faux ».

J'ai fait de nombreuses expériences, sur des sujets tant endormis qu'éveillés, j'ai fait deviner des cartes ou des objets quelconques que je tenais en main, j'ai cherché à suggérer mentalement des ordres, des noms, des hallucinations et je n'ai jamais réussi mieux que Gilles de la Tourette; je suis donc conduit à nier l'existence de la suggestion mentale.

A la suggestion mentale se rattachent la divination et la pronostication.

La divination a fait grand bruit dans ces derniers temps, elle a excité la curiosité des savants et des populations; la lecture des pensées prit naissance en 1874 à New-York, elle eut pour inventeur Brown :

Digitized by Google

en appliquant sur son front la paume de son *inducteur*, Brown trouvait, les yeux fermés, la personne ou l'objet mentalement désignés par l'inducteur.

Bird neuropathologue américain étudia les expériences de Brown, il arriva à conclure « que le lecteur des pensées saisit toute la série des mouvements musculaires inconscients exécutés par l'inducteur, pendant que ce dernier concentre son attention sur telle ou telle représentation ». Pour prouver son assertion Bird produisit dans une séance publique une centaine de personnes capables de lire les pensées, grâce à la pratique qu'il leur avait fait faire.

En 1881, Bischopp reproduisait en Angleterre les expériences de Brown; une commission fut nommée, composée de 4 professeurs, leur opinion fut que tout le modus operandi de Bischopp consistait à se laisser guider par les mouvements involontaires, inconscients de l'inducteur.

En Russie, le phénomène de la lecture des pensées fut étudié à la suite des séances de Bischopp et de Cumberland, et dans ce pays encore les savants arrivèrent à des conclusions semblables à celles de Bird.

Le Professeur Preyer a remarqué que les gens qui

Digitized by Google

savent contenir ces mouvements involontaires sont de mauvais inducteurs; cet expérimentateur s'est offert comme inducteur, et *jamais* le lecteur des pensées ne réussissait.

L'existence de ces mouvements involontaires appelés par Carpenter *idéo-moteurs* est scientifiquement démontrée, il suffit pour lire les pensées d'étudier cette langue spéciale; avec l'exercice, l'habitude on peut y arriver. Peut-être certaines personnes sont-elles plus sensibles à ces mouvements, d'autres étant au contraire incapables de les percevoir, toujours est-il que la lecture des pensées ne dépend nullement d'une divination mentale ni d'une suggestion mentale, elle dépend uniquement des actes idéo moteurs exécutés par l'inducteur.

Quant aux consultations somnambuliques, vous comprenez, Messieurs, qu'elles n'ont aucune valeur scientifique: la somnambule habituée à son métier se laisse guider par la personne qui la consulte, elle lui tient les mains, recueille ses moindres tressaillements, son aspect en impose aux personnes qui viennent la consulter, elle parle en dormant avec une conviction qui émeut; mais sa lucidité est toujours banale, elle exprime un mélange d'idées

Digitized by Google

diverses, le consultant n'y recueille que ce qui le concerne, son attention est attirée par les points plus ou moins exacts, il oublie les contradictions évidentes pour une personne impartiale. Je n'ai pas voulu condamner la lucidité des somnambules sans m'être assuré par moi-même de la valeur de leurs prophéties.

Un jour je suis allé consulter une somnambule extra-lucide que de nombreuses personnes m'avaient recommandée, la disant surprenante. J'arrive, on me fait attendre dans une antichambre peu éclairée ou trois personnes attendaient leur tour. Après quelques minutes un vieux monsieur, à l'air respectable, entame la conversation, il me dit qu'il est commerçant, etc., etc , il vante fort la lucidité de la somnambule, puis insensiblement, il me questionne sur ma position, mon âge. Je lui dis que j'habite Paris, que je suis employé dans une maison de banque, il me demande si j'ai des enfants, je lui réponds que je ne suis pas marié, la conversation continue et au bout d'un quart d'heure un domestique vient le prier de passer dans le cabinet de la somnambule. Peu après le départ de ce monsieur vénérable, deux dames, une mère et sa fille, entament la conversa-

Digitized by Google

tion, elles parlent de la pluie et du beau temps, puis de la difficulté de se faire une position, des traitements minimes des employés : « Vous avez grandement raison, Madame, dis-je, je suis employé dans une Banque importante et l'on me donne seulement 2.000 frs, vous comprenez qu'à Paris avec 2.000 frs on ne peut vivre grandement ». A ce moment le domestique vient chercher la dame ; un quart d'heure après on m'introduit dans une petite chambre luxueusement meublée, une jeune femme est assise, un Monsieur en habit noir me reçoit ; il fait quelques passes, la somnambule fait mine de s'endormir, elle me demande la main et commence son boniment : « vous avez un caractère loyal, vous êtes bon, mais vous avez de nombreux envieux, jaloux de votre position, ils travaillent contre vous et se posent devant vous comme vos meilleurs amis, etc., etc.», choses banales qui se rapportent à tout le monde, qui n'a pas ses envieux? Je dis alors au magnétiseur « demandez, je vous prie, à votre sujet quelle est ma position, où j'habite, si je suis marié », « certainement, me dit-il, je vais lui suggérer de vous répondre » ; il fait quelques passes et la somnambule commence d'une voix convaincue : « Vous habitez

Digitized by Google

Paris, vous êtes employé dans une banque, vous n'êtes pas marié, vos appointements s'élèvent à 2.000 frs, ils ne suffisent pas à vos besoins. » — « Vous voyez me dit le magnétiseur, quelle lucidité extraordinaire possède aujourd'hui mon sujet. » — « Demandez lui, je vous prie, si je suis Français et depuis combien de temps j'habite Paris. » — « Je crains, me répond-il, que le fluide ne soit épuisée, nous allons essayer. » — « Vous êtes Français, me dit la jeune femme, mais vous n'êtes pas de Paris, vous êtes du département du Nord. » A ce moment la somnambule pousse un cri et ouvre les yeux, je venais de lui enfoncer une épingle dans la main, elle n'était pas insensible, donc elle n'était pas en état somnambulique véritable.

Vous comprenez, Messieurs, la colère du magnétiseur qui me mit à la porte de chez lui, j'eus cependant le temps de lui dire : « tout ce qu'à dit votre sujet est faux, j'ai menti à vos compères dans le salon d'attente, je suis médecin, et je sais à quoi m'en tenir. »

La soi-disante somnambule ne dormait pas, elle était lucide grâce à l'adresse de ses compères, elle n'était pas capable de répondre à une question que les compères ne m'avaient pas posée.

Digitized by Google

Celui qui va consulter la somnambule avec confiance cause dans l'antichambre, il ne peut supposer une telle fraude et il est stupéfait de la lucidité de la somnambule.

Toutes les somnambules n'agissent pas ainsi, mais alors elles emploient d'autres moyens : à force d'habitude elles devinent bien des choses à la physionomie du sujet, à son habillement, etc., aucune ne possède une lucidité véritable.

Je ne crois pas devoir insister sur la diagnostication des maladies par des somnambules, cette divination ne dépend comme la précédente que d'une coïncidence ou d'un compérage quelconque : ou bien le sujet vous dit ouvertement la partie malade, c'est qu'il a reconnu des indices souvent très appréciables, ou bien il dit des phrases vagues, dans lesquelles tous les organes sont énumérés ; le malade n'entend que ce qui se rapporte à sa maladie.

Afin de m'assurer de la non existence de la divination, j'ai essayé maintes fois chez des somnambules typiques, de reproduire ces phénomènes, jamais je ne suis parvenu à obtenir d'eux autre chose que des coïncidences, je n'ai pas été plus heureux dans ces cas que je ne l'avais été pour la suggestion mentale.

Digitized by Google

Beaunis, de Nancy, a également fait des recherches en ce sens, voici ce qu'il conclut : « Je n'ai jamais pu, jusqu'à présent du moins, constater chez les sujets que j'ai observés, les phénomènes merveilleux admis par certains magnétiseurs, tels que la divination mentale, la seconde vue, le don de prophétie, etc. Toutes les fois que la suggestion que je voulais produire a été simplement *pensée* et non exprimée d'une façon ou d'une autre, elle ne s'est jamais réalisée. Jamais, non plus, les sujets n'ont pu deviner la nature d'un objet que je tenais dans la main ; jamais ils n'ont pu dire ce que je pensais ou ce que j'avais fait à tel ou tel moment. »

Digitized by Google

IX

DE L'ÉTAT MENTAL DANS LE SOMMEIL HYPNOTIQUE.

Il est intéressant de se demander quel est l'état mental des sujets hypnotisés, leur cerveau est-il actif ou passif, pensent-ils à quelque chose ou ne pensent-ils à rien. Beaunis croit qu'il y a repos absolu de la pensée ; si, en effet, on demande à un somnambule à quoi il pense, il répond invariablement « à rien » ; « il y a donc, dit Beaunis un véritable état d'inertie ou plutôt de repos intellectuel », c'est ainsi que le sommeil hypnotique, *sans suggestions*, est plus réparateur que le sommeil ordinaire.

Le sujet ne pense à rien, mais le cerveau est-il pour cela inerte, inactif ? Non, à côté de l'activité consciente du cerveau, il y a l'activité inconsciente de cette organe qui ne cesse jamais, pas même pendant le sommeil le plus profond ; la première seule est supprimée, l'activité inconsciente, automatique, persiste.

Digitized by Google

A l'état mental des hypnotisés se rattache une question de la plus haute importance au point de vue juridique : les sujets endormis peuvent-ils mentir? Pitres résoud cette question affirmativement : « Les sujets, dit-il, peuvent, pendant le sommeil hypnotique, mentir volontairement et sciemment. Interrogés sur des faits qu'ils connaissent, sur des actes dont ils ont le souvenir précis, ils peuvent faire des réponses contraires à la vérité. » L'auteur cite à l'appui de son opinion l'exemple d'une femme à laquelle il fit commettre un crime pendant son sommeil, interrogée dans un sommeil ultérieure, elle n'avoua son crime qu'après avoir été pressée de questions.

Beaunis n'admet pas le mensonge chez les sujets hypnotisés. « Pour ma part, dit-il, je n'ai jamais pu surprendre un des sujets que j'ai observés, en flagrant délit de mensonge; ils ont quelquefois refusé de répondre à mes questions, jamais ils n'ont dit le contraire de la vérité ».

Il est certain que tous les sujets ne mentent pas, mais quelques-uns d'entre eux cependant, pour cacher des choses qu'à l'état de veille ils ne vou-

Digitized by Google

draient divulguer, nient, étant endormis, des faits parfaitement exacts ; en voici un exemple :

La mère d'une somnambule m'apprit un jour que sa fille était la maîtresse d'un M. X., elle ne le lui avait jamais avoué, mais des preuves irrécusables existaient, paraît-il. J'endors la jeune fille en présence de sa mère et je lui demande :

— Avez-vous un amant ?

— Non.

— Vous n'avez jamais eu d'amant ?

— Non.

— Cependant on m'a dit que M. X., est votre amant.

— Cela n'est pas vrai, je n'ai jamais eu d'amant.

Cette jeune fille était enceinte de M. X., elle niait endormie, comme elle avait coutume de nier étant éveillée. Je pourrais citer d'autres exemples encore, se rapportant tous à des questions que le sujet est habitué à nier où qu'il tient fort à ne pas avouer.

Je conclus que certains sujets hypnotisés peuvent mentir, ils ne constituent peut-être pas la majorité, mais ils existent, c'est là le fait important au point de vue médico-légal.

Digitized by Google

X

RÉSUMÉ

I. *Historique.* L'histoire scientifique de l'hypnotisme se divise en deux périodes bien distinctes : l'ère du magnétisme, qui débute avec Paracelse, en 1529, et se termine en 1815 grâce à l'abbé Faria, et l'ère de l'hypnotisme, qui débute avec l'abbé Faria et semble en ce moment définitivement établie.

II. *Définition.* L'hypnotisme est un état particulier, développé sous l'influence de la concentration de toutes les facultés intellectuelles vers un même point.

III. *Procédés d'hypnotisation.* Pour hypnotiser le plus grand nombre de sujets possibles, en un espace de temps relativement restreint, il faut employer tous les moyens hypnogènes recommandés tant par les magnétiseurs que par l'Ecole de Paris et par l'Ecole de Nancy.

Il faut que :

1° L'hypnotiseur ait confiance en ses moyens ;

Digitized by Google

2° Qu'il sache modifier sa méthode suivant les sujets.

Le réveil se fait soit par la simple suggestion, soit en soufflant sur les yeux.

IV. Le sommeil hypnotique se manifeste chez les animaux, par la concentration de leur attention sur un point défini.

V. Le sommeil hypnotique se manifeste aussi bien chez les sujets sains que chez les sujets hystériques, les trois phases décrites par Charcot peuvent se présenter spontanément *chez des sujets exceptionnels* ; le plus souvent le sommeil hypnotique se manifeste sous la forme d'états se rapportant au somnambulisme. On peut représenter par le tableau suivant les principaux états sous lesquels se manifeste le sommeil hypnotique.

Etats se rattachant au somnambulisme.	1° Etats somnambuloïdes	1er degré. 2e degré. 3e degré. 4e degré.
	2° Etats somnambuliques	*a*) les yeux fermés. *b*) les yeux ouverts.

Il ne faut pas être hystérique pour être hypnoti-

Digitized by Google

sable ; les femmes et les enfants sont plus facilement hypnotisables que les hommes et les vieillards.

VI. On rencontre fréquemment, chez les hystériques, des zones circonscrites dont la pression provoque le sommeil hypnotique, ce sont les zones hypnogènes : grâce à ces zones hypnogènes, on peut endormir le sujet sans qu'il le sache et sans qu'il le veuille.

VII. 1°) Les personnes hypnotisées se rappellent, dans l'état de sommeil, tout ce qu'elles ont appris antérieurement, lorsqu'elles étaient à l'état de veille.

2°) Lorsque le sujet hypnotisé n'a présenté que des états somnambuloïdes, il se rappelle généralement au réveil ce qui s'est passé pendant son sommeil ; lorsqu'il a manifesté des états plus profonds, somnambuliques, le plus souvent il ne se souvient pas au réveil des faits écoulés pendant le sommeil.

3° Lorsque le sujet n'a présenté que des états somnambuloïdes, il se rappelle pendant son sommeil ce qui s'est passé pendant son sommeil antérieur ; lorsqu'il a présenté un état somnambulique véritable il n'a souvent pas pu se rappeler des faits écoulés pendant un sommeil antérieur.

4° On peut généralement produire, par suggestion,

Digitized by Google

à l'état de veille, la réminiscence des faits écoulés pendant le sommeil.

5° Un somnambule peut, malgré la défense de son hypnotiseur, se rappeler spontanément, à l'état de veille, ce qui s'est passé pendant son sommeil.

6° Un somnambule peut, malgré la défense de son hypnotiseur, se rappeler pendant le sommeil ce qui s'est passé pendant un sommeil antérieur.

VIII. La suggestion consiste en ce fait que, pendant les états hypnotiques, l'expérimentateur peut, dans certaines conditions, faire accepter au sujet d'expérience des idées capables de se traduire par des actes, qui non seulement pourront être effectués pendant le sommeil, mais encore s'accompliront fatalement au réveil (Gilles de la Tourette). Les suggestions peuvent être motrices, sensorielles ou psychiques.

1°) Pour les suggestions intra-hypnotiques, se réalisant pendant le sommeil, les sujets réagissent différemment à l'égard des suggestions : les uns sont absolument des automates, ils vont à leur but comme la pierre qui roule, d'autres présentent une résistance relative, d'autres encore n'exécutent que les suggestions qui leur sont agréables.

Digitized by Google

2°) Les suggestions post-hypnotiques se divisent en suggestions post-hypnotique proprement dites, se réalisant peu de temps après le sommeil, et en suggestions à échéances se manifestant plus ou moins longtemps après le réveil.

a) Pour les suggestions post-hypnotiques, certains sujets sont de purs automates, d'autres offrent une résistance relative, d'autres au contraire présentent une résistance invincible aux suggestions qui leur sont désagréables.

b) Les suggestions à échéance peuvent se réaliser à huit jours, un mois et même trois cent et soixante-cinq jours d'intervalle ; la résistance que présentent les sujets à l'égard de ces suggestions se résume dans les quatre propositions suivantes : ou bien le sujet obéit aveuglement il est un automate parfait, ou bien il n'obéit qu'aux suggestions conforme à son sens moral ou à ces instincts, ou bien il ne réalise que les suggestions qui lui sont agréables, où bien enfin il n'obéit à aucune suggestion à échéance.

3°) La veille somnambulique n'est qu'un sommeil hypnotique passager, elle ne se montre que chez les sujets hypnotisables. Les cas de suggestions à l'état

Digitized by Google

de veille chez des sujets non hypnotisables ne se rapportent pas à l'hypnotisme, mais bien à l'hystérie.

4°) La suggestion mentale n'existe pas ; la divination et la pronostication n'existent pas davantage.

IX. Pendant le sommeil hypnotique l'activité consciente du cerveau est nulle, l'activité automatique de cet organe persiste.

Certains sujets hypnotisés mentent ils ne constituent peut-être pas la majorité mais ils existent.

Digitized by Google

DEUXIÈME PARTIE

L'HYPNOTISME & LA LOI

I

MESSIEURS,

Nous arrivons maintenant aux questions qui vous intéressent spécialement comme avocats et comme magistrats : après vous avoir donné les bases fondamentales de l'hypnologie, je dois vous exposer le rôle important que peut jouer l'hypnotisme dans l'accomplissement des délits et des crimes.

Digitized by Google

Il faut avant tout que je vous expose clairement dans quelles circonstances, à mon avis, un délit doit être rapporté à l'hypnotisme.

Si l'on consulte les auteurs qui se sont spécialement occupés de la question, on constate qu'ils rapportent à l'hypnotisme une foule d'actes criminels qui ne doivent être imputés qu'à l'hystérie : Liégeois rapporte dans son livre la description d'une foule de procès qui n'ont rien à voir avec l'hypnotisme, il parle d'outrages à la pudeur, de vols, de meurtres, commis à l'état de veille sur des personnes ou par des personnes n'ayant jamais été hypnotisées, des hystériques dont la suggestibilité est très développée et qui sont susceptibles de présenter un *sommeil pathologique* C'est que M. Liégeois, fidèle aux doctrines de Bernheim, considère l'hypnotisme et la suggestion comme une seule et même chose, il rapporte à l'hypnotisme tous les délits accomplis grâce à une suggestion quelconque.

Bernheim rattache à l'hypnotisme les crimes de Gabrielle Fenayrou, de Gabrielle Bompard, qui n'ont rien de commun avec l'hypnotisme mais qui prouvent l'importance de l'étude de l'hystérie dans ses rapports avec la médecine légale : Gabrielle Fenayrou,

Digitized by Google

jeune femme honnête et douce devient la maîtresse d'un élève pharmacien, le mari veut se venger, il captive l'esprit de sa femme, lui persuade qu'elle doit tuer son amant. La jeune femme donne rendez-vous au pharmacien, « elle y va, chemin faisant elle entre prier à la Madeleine, puis froidement, sans émotion, elle conduit l'homme qu'elle a aimé à son mari qui l'assassine ». Le mari n'avait jamais hypnotisé sa femme, il l'a suggestionnée à l'état de veille, parce que son cerveau était faible « c'était une pâte molle, elle allait au vice comme à la vertu ». Vous voyez, Messieurs, qu'il ne s'agit pas ici d'un être normal auquel le sommeil hypnotique a permis de suggestionner un crime, c'est un esprit déséquilibré, un cerveau de véritable aliéné. Il y a, entre un sujet normal hypnotisé, accomplissant une suggestion criminelle, et Gabrielle Fenayrou, la différence qu'il y a entre un état physiologique et un état pathologique : l'hypnotisme étant, de l'avis même de l'école de Nancy, un phénomène physiologique, on ne peut le rendre responsable des crimes commis sous l'influence d'un état pathologique. En d'autres termes Gabrielle Fenayrou est une malade, l'hypno-

Digitized by Google

tisé qui accomplit la suggestion criminelle peut-être parfaitement sain d'esprit.

Le cas de Gabrielle Bompard est identique à celui de Gabrielle Fenayrou : encore enfant presque, elle attire des jeunes gens chez elle; elle se laisse dominer par Eyraud qui la bat, l'exploite; elle lui amène l'huissier qu'il veut assassiner, elle aide au meurtre, elle coud le sac qui contient le cadavre, tout cela sans aucun remord. Elle fait la connaissance d'un homme intelligent qui la captive, elle lui avoue son crime comme une chose naturelle, elle le raconte en riant, elle s'étonne qu'on la maintienne en prison. Ici encore, pas d'hypnotisme, de la simple suggestion chez un esprit faible, hystérique, déséquilibré, dégénéré.

Pour bien vous faire comprendre la différence que je fais entre le délit commis grâce à l'hypnotisme et celui commis grâce à la suggestiblité extraordinaire de certains esprits faibles, il faut que je vous rappelle ce qui a été dit précédemment à propos de la veille somnambulique : la suggestion ne peut se faire à l'état de veille, chez des sujets normaux, que s'ils ont été hypnotisés antérieurement, les suggestions pratiquées par Gilles de la Tourette chez des sujets non

Digitized by Google

hypnotisables ont été faites, non pas chez des sujets normaux, mais chez des hystériques. En admettant cette distinction entre les différentes suggestions faites à l'état de veille, on comprend pourquoi les procès rapportés par Liégeois, Bernheim, etc., n'appartiennent pas à l'hypnotisme mais à la dégénérescence et à l'hystérie : Gabri lle Fenayrou et Gabrielle Bompard, n'ayant jamais été hypnotisées, ne pouvaient obéir aveuglement aux suggestions grâce aux phénomènes hypnotiques, si elles ont obéit, c'est grâce à un état maladif de leur cerveau les rendant suggestibles. Nous ne devons enfin envisager à propos de l'hypnotisme, phénomène physiologique que les suggestions faites dans cet état physiologique, les suggestions faites grâce à un état pathologique, inné, du cerveau n'ont rien à voir avec l'hypnotisme.

J'ai tenu, Messieurs, à insister sur ce point qui n'est signalé dans aucun auteur ; c'est à cause de la confusion entre les suggestions hypnotiques et les suggestions hystériques que les rapports de l'hypnotisme et de la jurisprudence semblent si obscurs. Et à vrai dire, Messieurs, en lisant les ouvrages parus sur la question, on se demande ou finit l'hypnotisme : pour peu qu'on se laisse persuader d'une

Digitized by Google

chose par quelqu'un, on est taxé d'avoir accepté une suggestion hypnotique. Grâce à la distinction que je viens d'établir vous pourrez délimiter parfaitement ce qui appartient à l'hypnotisme ; je le répète, on ne peut rattacher à l'hypnotisme que des suggestions faites, soit pendant le sommeil, soit à l'état de veille chez des sujets antérieurement endormis, les suggestions faites à l'état de veille chez des sujets non hypnotisés antérieurement appartiennent non pas à l'hypnotisme mais à l'hystérie.

Les délits et les crimes réalisés grâce à l'hypnotisme peuvent être de diverses espèces, ce sont : le viol, les faux et captations de testaments, les faux témoignages, les substitutions d'enfants, les attentats à la personne morale, les rapts d'enfants, les viols de la conscience et les crimes proprement dits.

Afin de rendre plus clair l'exposé de ces différents points, je diviserai les délits et crimes commis grâce à l'hypnotisme, en 2 catégories bien distinctes : ou bien le sujet hypnotisé est *passif*, et ne prend aucune part à la réalisation du crime, ou bien il est *actif*, c'est lui qui commet l'acte repréhensible sous l'influence d'une suggestion. Dans la première catégorie de délits doivent être rangés : certains viols, cer-

Digitized by Google

tains vols d'enfants et même certains crimes; dans la deuxième catégorie nous placerons : certains viols, certains vols, les faux et captations de testaments, les faux témoignages, les attentats à la personne morale, les viols de la conscience et les crimes proprement dits.

Digitized by Google

Première catégorie
de délits imputables à l'hypnotisme :

Le sujet est passif.

I

LE VIOL.

Le viol est certes le crime le plus facilement réalisable par l'hypnotisme ; il ne s'agit pas ici simplement d'expériences de laboratoire, n'ayant en pratique aucune application, le viol commis sur des somnambules a occupé les tribunaux à différentes reprises.

I. *Affaire Marguerite C.* En 1858, M. Coste, directeur de l'Ecole de Médecine de Marseille et Brognier, chirurgien à l'Hôtel-Dieu de cette ville, furent chargés par la justice de faire un rapport médico-légal sur le cas d'une jeune fille qui accusait

Digitized by Google

de viol un magnétiseur-guérisseur installé à Marseille. Voici le rapport de la commission : « La jeune Marguerite A..., âgée de dix-huit ans, se croyant malade, se fit conduire par sa plus jeune sœur, dans le courant du mois de novembre dernier chez le nommé C..., exerçant à Marseille, à ce qu'il paraît, la profession de guérisseur par le magnétisme.

Chaque jour elle allait prendre sa séance. Vers le commencement d'avril, s'étant aperçue qu'elle était enceinte, elle porta plainte à l'autorité ; et c'est alors que M. le Commissaire de Police nous commit tous deux à l'effet de constater la grossesse et l'époque à laquelle elle pourrait remonter, et, en second lieu, de répondre à la question de savoir si la jeune Marguerite A..., avait pu être déflorée et rendue mère contrairement à sa volonté, c'est-à-dire si cette volonté avait pu être annihilée complètement ou en partie par l'effet du magnétisme ».

La seconde question seule nous intéresse ; se basant sur le rapport de Husson, fait en 1831 à l'académie de médecine, les rapporteurs émirent cette opinion que « si une jeune fille, sous l'influence du sommeil magnétique, est insensible à toutes les

Digitized by Google

tortures, il semble rationnel d'admettre qu'elle pourra subir l'acte du coït sans qu'il y ait participation de sa volonté, sans qu'elle en ait conscience, et que, par concéquent, elle ne saurait repousser par la force l'acte qui est consommé sur elle ».

Les commissaires concluent en conséquence que :

« 1° La fille Marguerite A..., est enceinte.

« 2° Sa grossesse ne remonte pas au-delà de quatre mois à quatre mois et demi.

« 3° Nous pensons qu'il est possible qu'une jeune fille soit déflorée et rendue mère contrairement à sa volonté, celle-ci pouvant être annihilée par l'effet magnétique ».

Ces conclusions sont extrêmement remarquables eu égard à l'époque à laquelle elles furent formulées ; en 1858 le magnétisme animal était encore considéré comme une duperie, on ne peut s'étonner qu'aucune expérience n'ait été tentée dans le but de s'assurer si Marguerite était hypnotisable et quels étaient les caractères de son sommeil.

II. *Affaire Levy*. En 1879, Brouardel fut chargé de donner son avis dans une affaire de viol commis pendant le sommeil hypnotique : « A la fin du mois d'avril madame B, blanchisseuse à Rouen, déposait

Digitized by Google

au parquet de Rouen une plainte contre le dentiste Levy qu'elle accusait d'avoir commis le crime de viol sur sa fille La mère déclarait avoir été présente pendant toute la durée des séances que sa fille avait faites chez ce dentiste, et elle disait n'avoir rien vu, rien soupçonné, pas plus que sa fille, jusqu'au moment ou Levy lui-même avait instruit celle-ci des actes qu'il avait commis sur sa personne. Tant de naïveté autorisait quelque septicisme ; mais, dès la première confrontation avec l'accusé, le doute sur la réalité des actes commis ne fut plus possible. Devant le juge d'instruction, Levy fit cet aveu étonnant : « Oui, vous étiez pure, vous étiez vierge ; vous avez cru, dans votre naïveté, que ce que je faisais était nécessaire, et vous n'avez pas résisté. Sauvez-moi, sauvez ma femme et mes enfants, dites que je ne vous ai pas violée, et je vous donne tout ce que je possède ».

Ainsi le fait était certain, l'accusé avait eu des rapports avec la fille B..., en présence de sa mère ; pour cela Levy plongeait la jeune fille dans un état plus ou moins inconscient, il plaçait la mère près du feu, lui tournant le dos.

Aussitôt assise dans le fauteuil, Berthe B...,

Digitized by Google

s'endormait sans que Levy lui ait présenté aucune substance narcotique ; cette jeune fille était très hypnotisable « nous lui avons fermé les paupières, dit Brouardel, et, presque immédiatement nous avons senti les globes oculaires agités de petits mouvements convulsifs, portés en haut et en bas dans un strabisme couvergent. La tête s'est renversée sur le dossier du fauteuil, les mains qui étaient croisées, sont tombées mollement des deux côtés du corps, la respiration est devenue un peu pénible, les parois de la poitrine se sont soulevées davantage et, dans un espace de temps qui n'a pas dépassé une minute, cette jeune fille s'est endormie... Il est donc possible actuellement, de provoquer de la façon la plus simple et la plus facile un sommeil artificiel chez cette jeune fille, sans employer aucun agent anesthésique... Le procédé par lequel nous avons réussi à endormir la jeune B..., est celui de l'application des doigts sur les paupières.

Rien ne porte à penser que ce procédé ait été employé par Levy ; mais on sait que, chez les personnes qui subissent si facilement ce sommeil hypnotique, il suffit, pour le faire naître, d'employer bien d'autres moyens, de faire regarder à un sujet prédis-

Digitized by Google

posé par son état nerveux, un objet quelconque, un peu brillant, placé à 15 ou 20 centimètres au-dessus des yeux, ou même encore de forcer les yeux à se diriger en haut, sans point de mire brillant, regardant un objet imaginaire ».

La grossesse de Berthe B .., coïncidant avec l'époque des premières visites faites au dentiste Levy, Bronardel arrive à formuler les conclusions suivantes : « toutes réserves faites sur les possibilités de simulation, cet exemple doit être joint à ceux qui les avaient portés à admettre (Devergie et Tardieu qu'une fille peut être violée pendant que sa volonté est abolie par un état de sommeil nerveux ou hypnotique ».

Les aveux de l'inculpé déterminèrent la conviction du jury et Levy fut condamné à dix ans de réclusion.

III. *Affaire Maria F.* — Après les séances de Donato dans la Suisse Romande et dans le canton de Neufchâtel on vit se produire une véritable « fièvre magnétique » dont voici une des conséquences.

« Le pasteur allemand de la Chaux-de-Fonds recevait, en juillet 1881, la visite d'une jeune fille originaire de Zurich, qui lui demandait d'écrire à sa commune pour obtenir l'autorisation d'aller faire ses

Digitized by Google

couches à la maternité de Berne. Cette jeune fille prétendait être enceinte depuis la veille de Noël. Restée seule un instant ce soir là avec un jeune homme qui avait l'habitude de la magnétiser, elle fut violée par lui, racontait-elle, après qu'il l'eut endormie. La jeune fille fut reçue à la maternité et accoucha à la fin de septembre.

Mais la lettre du pasteur allemand qui demandait son entrée à l'hôpital de Berne tomba sous les yeux du juge d'instruction bernois, qui porta plainte aussitôt auprès du juge de Chaux-de-Fonds. Celui-ci fit une enquête, qu'il transmit au procureur général de la République. »

M. le Dr Ladame fut chargé de faire un rapport médico-légal sur cette affaire, il eut à répondre aux questions suivantes :

1° Le récit de Maria F., doit-il être considéré comme vraisemblable dans ses traits généraux ?

2° Le coït a-t-il pu avoir lieu dans les conditions indiquées par elle et sans qu'elle ait pu se rendre compte des attouchements qu'elle subissait ?

3° La volonté était-elle complètement paralysée chez cette jeune fille, et n'a-t-elle pu opposer à son séducteur aucune résistance ?

Digitized by Google

4° La conception est-elle possible lorsque la femme est dans un état d'insensibilité absolue.

A toutes ces questions, après avoir fait des réserves quant à la possibilité d'une simulation, Ladame a répondu par l'affirmative; le rapporteur insiste sur ce point, qu'il serait intéressant d'hypnotiser Maria F., afin d'obtenir une description plus détaillée de la scène.

Cet intéressant rapport n'entraîna pas la conviction de la chambre des mises en accusation, voici ce que conclut le juge d'instruction de la Chaux-de-Fonds : « Il résulte, pour moi, de cette enquête, que les dires de la fille F. sont faux, et qu'elle les a inventés pour obtenir une place à la maternité de Berne, pour son accouchement. Jusque là elle n'a rien dit à personne. Je puis me tromper, mais tout cela me fait l'effet d'un chantage. »

La chambre des mises en accusation rendit un verdict de non lieu.

Il est probable qu'en expérimentant sur Maria F., on serait parvenu à savoir la vérité, il est vraiment regrettable que M. Ladame n'ait pas pu examiner la jeune mère.

IV. *Affaire C.* — Une jeune fille de quinze ans se

Digitized by Google

plaignait d'avoir été violée par un prétendu médecin magnétiseur. « Le 3 juillet 1886, dit-elle, dans son cabinet, G. me fit asseoir et il commença par m'électriser un peu, je vis alors qu'il faisait devant ma figure des signes qui ressemblaient à des passes magnétiques, mais elles n'eurent en moi aucune influence; et alors, avec les appareils électriques (l'un des aboutissants du courant se trouvait dans la main gauche de G. et l'autre avait été placé par G. dans son dos), il m'a donné de nouvelles décharges électriques beaucoup plus fortes que celles reçues antérieurement. Le résultat de cette nouvelle épreuve fut de me paralyser absolument. Je ne pouvais plus remuer aucun membre et il m'était impossible de desserrer les dents, ni de pousser un cri. G. alors s'est mis à genoux devant moi, il m'a prise par le jambes et m'a tirée sur le bord du fauteuil : il a relevé mes jupons, écarté mes jambes, etc..., je souffrais horriblement sans pouvoir opposer de résistance, ni pousser aucun cri. »

Le Dr Tardieu chargé d'examiner cette affaire conclut comme suit :

« 1° L'électricité n'a pu produire de quelque manière qu'elle ait été appliquée, les effets signalés par la

Digitized by Google

plaignante, ni paralyser ses mouvements, ni l'empêcher de crier;

« 2° La combinaison de l'électricité et des prétendues passes magnétiques n'a pu rien ajouter à ces effets, et aucune influence particulière n'a pu en résulter, qui se serait produit à l'insu de cette jeune fille;

« 3° La déclaration de la jeune C. est en désaccord avec les données les plus positives et les plus élimentaires de la science. »

Ces trois conclusions, qui pouvaient peut-être paraître justes à l'époque ou eut lieu le procès précédent, sont absolument fausses d'après les données actuelles de l'hypnologie : l'électricité peut produire le sommeil hypnotique par suggestion tout comme une foule d'autres moyens, à plus forte raison l'électricité combinée avec les passes, que la malade savait être « magnétique », devaient agir pour produire le sommeil; par conséquent les déclarations de la jeune C., pouvaient être parfaitement exactes, elles réclameraient, aujourd'hui, une enquête minutieuse.

La description des quatre procès dont nous venons de parler montre l'importance pratique de l'étude du viol commis sur des sujets endormis; nous devons

Digitized by Google

maintenant examiner dans quelles circonstances cet attentat peut se perpétrer.

D'après Gilles de la Tourette les états cataleptique et léthargique seraient les plus favorables à l'exécution du viol : « Pendant l'état léthargique ou cataleptique, dit-il, le sujet est une pâte molle, un chiffon inconscient à la merci du premier venu »... « En thèse générale, dit-il encore, celui qui, lors d'une première hypnotisation, voudra violer une femme, devra plutôt profiter de la léthargie où elle est inerte, que du somnambulisme, ou elle peut opposer la plus vive résistance.

« A moins d'hypnotiser pendant longtemps la même personne, de s'en faire aimer comme dans le cas de Bellanger, nous admettons en principe, assuré d'avance que l'expérimentation nous donnera raison, qu'un individu qui plonge une femme en somnambulisme ne la possèdera que si celle-ci veut bien, comme dans la vie normale, céder à ses désirs ».

La catalepsie et la léthargie étant exceptionnellement rares ; si l'idée émise par Gilles de la Tourette était exacte ; l'importance du viol commis sur les somnambules serait peut considérable, il faudrait la coïncidence d'un hypnotiseur malhonnête et d'un

Digitized by Google

sujet exceptionnel ; il n'en est malheureusement pas ainsi, les femmes en somnambulisme véritable sont très fréquemment à la merci de leur hypnotiseur.

Rappelez-vous, Messieurs, la différence que nous avons établie entre les états somnambuloïdes et les états somnambuliques, les premiers se caractérisent pas la conservation de la conscience et de la sensibilité, les seconds au contraire s'accompagnent de la perte de la conscience et de la sensibilité ; le viol ne sera presque jamais possible dans les états somnambuloïdes, dans les états somnambuliques au contraire il pourra fréquemment se réaliser. Le sujet dans ce dernier cas est insensible, on peut le toucher, le pincer, le piquer, il ne sent rien, il est le plus souvent inconscient de la position de son corps, on le couche, on le met debout, on l'assied, il ne peut dire dans quelle position il se trouve ; son corps est absolument automatique, on en fait ce qu'on veut.

Vous comprenez, que dans un tel état, le viol est possible. Ce qu'il y a de remarquable, c'est que cet automatisme physique se rencontre chez un grand nombre de sujets dont l'automatisme moral est loin d'être absolu. La résistance au viol doit être beaucoup moins marquée que celle que l'on rencontre

Digitized by Google

pour la suggestion verbale; la somnambule véritable, insensible, ne peut se rendre compte des attouchements dont elle est l'objet, elle ne résiste pas parce qu'elle ignore ce qu'on lui fait. Nous ne pouvons admettre ce qu'à dit Gilles de la Tourette : « Un individu qui plonge une femme en somnambulisme, ne la possèdera que si celle-ci veut bien, comme dans la vie normale, céder à ces désirs. Dans toute autre circonstance, il devra la violer, dans la propre acception du mot, ce qui ne se fera pas sans d'énormes difficultés, si l'on se rappelle combien est exaltée, chez les somnambules, la vigueur musculaire, au point qu'une jeune fille devient un véritable athlète ».

Gilles de la Tourette cite à l'appui de son opinion un fait de Dyce où deux individus, introduits par un proxénète auprès d'une somnambule, durent la baillonner et l'attacher pour vaincre la résistance qu'elle leur opposait.

Liégeois dit au contraire que « toute personne mise en état de somnambulisme, devient entre les mains de l'expérimentateur un pur automate, tant sous le rapport moral que sous le rapport physique ». Je vous ai montré, Messieurs, a propos de la résistance aux suggestions hypnotiques, l'exagération de

Digitized by Google

cette proposition au point de vue du moral du somnambule; cette exagération existe peut-être aussi au point de vue de son physique mais elle est dans ce cas beaucoup moins marquée. En d'autres termes autant nous croyons la résistance morale des somnambules importante et forte, autant nous croyons leur résistance physique rare et peu marquée ; c'est pourquoi nous considérons le viol comme le crime principal imputable à l'hypnotisme.

Quoiqu'en ait dit Gilles de la Tourette, les viols dont nous avons donné la description précédemment semblent avoir été commis pendant le somnambulisme ; à ces exemples nous pouvons encore ajouter les deux suivants :

Une hystérique somnambule quitte le service de Pitres (de Bordeaux), absolument et sûrement vierge. Elle sort accompagnée d'une autre hystérique, elles rencontrent deux messieurs qui leur offrent à déjeûner. « Nous arrivâmes, raconte-t-elle, dans un petit restaurant au dehors de la ville. Un des messieurs voulut m'embrasser ; je me fâchai vivement, et on se mit à déjeûner sans qu'il renouvela sa tentative. Quand le déjeûner fut fini, mon amie me laisse seule avec lui. Il voulut encore m'embrasser ; je me

Digitized by Google

défendis, je le menaçai de crier et je pris une chaise pour me défendre. Il s'élança sur moi et me saisit les bras. Alors je perdis connaissance et je ne sais plus ce qui s'est passé. Quand je revins à moi, nous étions tous les quatre dans la salle du restaurant et c'était le moment de partir. Je m'aperçus que j'étais mouillée aux parties et que j'y éprouvais un peu de douleur. Je revins à Bordeaux et je rentrai chez moi ». Neuf mois après ce jour la jeune fille accouchait d'un enfant à terme.

Une autre jeune fille, qui était restée pendant quelques semaines à l'Hôtel-Dieu, passe devant un café; des étudiants l'appellent, elle les avait connus à l'hôpital, elle va s'asseoir près d'eux. « Tout à coup, dit-elle, l'un d'eux se lève et m'ordonne de le suivre, je suis obligée de lui obéir. Il m'emmène chez lui. Là, il a fait de moi tout ce qu'il a voulu; puis il m'a commandé de retourner seule sur le boulevard et de m'asseoir sur un banc, j'ai encore obéi, et c'est là que je me suis réveillée. » Cette jeune fille avait été violée par un externe du service.

Voici un fait analogue rapporté par le Dr Mesnet : Le 10 octobre 1889, en arrivant à l'hôpital, il vit, couchée dans une de ses salles, une jeune fille de 17

Digitized by Google

ans entrée depuis une quinzaine de jours. L'interne lui apprit que cette jeune fille disait avoir été violée dans une attaque de sommeil provoqué. Mesnet l'endormit, l'examina au spéculum, sans que la malade en eut la moindre notion.

Eveillée, elle ne savait que ce qu'une amie lui avait dit : un soir emmenée par un jeune homme, elle avait passé dehors une partie de la nuit, sans faire de résistance.

Endormie, voici ce qu'elle déclara :

« Qu'un jeune homme, M. X.., la suivait chaque jour, quand elle allait à son atelier ou qu'elle en revenait ; qu'elle ne lui parlait jamais et cherchait même à l'éviter.

« Que le 25 avril, à 10 heures du soir, étant entrée dans un bureau d'omnibus, M. X., la voyant seule, était venu près d'elle, lui avait pris les mains ; qu'elle avait voulu fuir, qu'il l'avait retenue et l'avait endormie en la regardant fixement.

« Qu'aussitôt endormie, elle avait cessé de s'appartenir et qu'elle l'avait suivi pas à pas, machinalement, qu'il était monté dans une voiture où elle était montée avec lui ; qu'arrivée place de la Bastille, il était entré dans un hôtel, où elle l'avait suivi.

Digitized by Google

« Qu'arrivée là, dans une chambre au premier étage, il lui avait dit de se coucher; qu'elle avait résisté, qu'il lui avait pris de nouveau les mains, en la regardant fixement, et qu'alors, n'ayant plus ni force, ni résistance, il avait fait d'elle ce qu'il avait voulu.

« Qu'il était descendu vers minuit, qu'elle l'avait suivi encore, et que, vers une heure du matin, elle s'était éveillée dans une rue près du Panthéon.

« Que, rentrée chez elle, elle avait trouvé sa sœur et sa mère très inquiètes de ne point la voir revenir; qu'elle avait été elle même étonnée de leur entendre dire qu'il était une heure et demie du matin, alors qu'elle croyait rentrer à 10 heures.

« Elle perdait bien un peu de sang, mais elle n'en eut aucun souci, se sachant à peu près à l'époque de ses règles. Les deux jours suivants, elle éprouva un peu de fatigue, quelques légers malaises dont elle ne se préoccupa pas. Le troisième jour, vers 2 heures, étant chez elle, occupée à travailler près de sa mère et de sa sœur, elle s'était levée brusquement, avait pris à la hâte son chapeau et son châle et avait voulut sortir.

« Sa mère et sa sœur, lui trouvant une physiono-

Digitized by Google

mie singulière, le regard fixe, le geste brusque et saccadé, voulurent s'opposer à sa sortie. Elle ne répondait pas aux questions qu'elles lui adressaient, ne les entendant pas.

« Elle les bouscula, franchit la porte, descendit l'escalier en courant et échappa à la concierge qui essayait de lui barrer le passage.

« Elle se dirigea rapidement sur telle rue, tel numéro, marchant tantôt sur le trottoir, tantôt sur la chaussée, suivant que la voie était libre, évitant les passants comme on évite des obstacles; et, arrivée à son but, elle entra dans une maison et dit à M. X. qui l'attendait « me voilà ».

Mesnet demanda alors à la jeune fille pourquoi elle était allé trouver M. X.

« Je ne pouvais faire autrement, c'était indépendant de ma volonté ! Il m'avait dit, trois jours avant : *Tel jour, à 2 heures, je serai dans tel endroit, et tu viendras m'y retrouver.* »

Nous posons donc en fait que l'on peut violer une femme, non seulement pendant la léthargie et la catalepsie qui sont excessivement rares, mais encore pendant le somnambulisme véritable.

Cette donnée vient d'être confirmée par de très

Digitized by Google

intéressantes expériences publiées tout récemment par Mesnet, membre de l'Académie de médecine de Paris. Voici comment l'auteur a prouvé la possibilité du viol en somnambulisme.

Une jeune malade se trouvait dans un service de chirurgie, voisin de celui de Mesnet, elle avait été considérée comme atteinte de métrite ; on lui proposa l'examen au spéculum, elle le repoussa avec indignation et fut prise à la suite de cette proposition d'attaques violentes d'hystérie. Elle fut transportée dans le service de Mesnet, on lui proposa de nouveau l'examen au spéculum, elle répondit qu'elle n'y consentirait jamais. Pendant quinze jours on insista journellement auprès de la malade pour quelle consente à cet examen, aucun raisonnement ne put la convaincre, le nom seul de l'instrument suffisait à l'irriter.

Un jour, à sa visite, Mesnet l'hypnotise, elle entre en somnambulisme, on lui ordonne de se lever et de se rendre au lit d'examen, elle obéit.

Le lit d'examen se trouvait dans une chambre voisine, elle hésite à y entrer, disant qu'il était défendu de franchir le seuil de cette porte, Mesnet insiste, elle entre, sa main heurte le lit, « mais c'est le spé-

Digitized by Google

culum, dit-elle », elle s'indigne et veut fuir, on lui ordonne de rester et de monter sur le lit « jamais, jamais » ; Mesnet lui commande la chose avec autorité, elle hésite, puis elle monte sur le lit. Nouvelle résistance pour lui faire prendre la position nécessaire à l'examen. Bientôt la résistance est vaincue « l'examen se fit sans difficulté, dit l'auteur, elle se prêta à tout ce que nous lui demandâmes. L'introduction du spéculum *passa inaperçue* : l'insensibilité des organes génitaux était d'ailleurs complète ».

On la reconduit à son lit, on la fait se déshabiller et se recoucher puis on la réveille ; elle ne se rappelait de rien. Mesnet la rendort, sa physionomie exprime le mécontentement :

— Qu'avez-vous ? lui dit-il.

— C'est une indignité ! Vous m'avez endormie, vous m'avez examinée au spéculum ! Je vous avais dit que je ne le voulais pas ! Je veux partir d'ici !

On la réveille :

— Soyez donc raisonnable, lui dit-on, laissez-vous examiner demain, puisque c'est nécessaire.

— Jamais, jamais, dit-elle énergiquement.

Mesnet ne parvint jamais à examiner cette malade

Digitized by Google

au spéculum; peu à peu il gagna sa confiance et un jour elle lui fit la confidence suivante :

Quelque temps avant son entrée à l'hôpital, elle était sortie avec un cousin, qui la sachant facile à endormir, l'hypnotisa sans qu'elle s'en soit aperçue; elle passa la soirée avec son cousin et ne sut ce qui s'était passé, elle avait simplement remarqué, en rentrant chez elle, qu'elle éprouvait des douleurs dans le bas-ventre. Quelques jours plus tard une de ses amies lui dit qu'elle avait tout appris, que son cousin lui avait tout dit, qu'elle s'était abandonnée à lui... La jeune fille ne sait si les déclarations de son amie sont véritables, elle ne se rappelle de rien, aussi n'est-ce qu'avec réserve qu'elle en parle.

D'après les déclarations de Mesnet, cette jeune fille conserve sa sensibilité cutanée pendant son sommeil, ses organes génitaux seuls sont insensibles; s'il est possible chez un tel sujet de pratiquer le coït et d'introduire le spéculum, on comprend d'autant plus facilement le viol dans le sommeil somnambulique véritable avec anesthésie complète : dans l'expérience précédente la malade savait qu'elle se plaçait sur un lit à examen, elle se rendait compte de la position qu'on lui faisait prendre, et cependant

Digitized by Google

elle ne pouvait résister à la suggestion, on conçoit dès lors l'extrême facilité avec laquelle on peut commettre des outrages à la pudeur chez des somnambules anesthésiques, qui ont perdu la notion des attitudes corporelles qu'on leur imprime.

Voici une autre expérience rapportée par Mesnet: une jeune fille de 20 ans, hystérique, se plaignait de douleurs dans le bas-ventre, de pertes blanche, elle réclamait avec insistance l'examen au spéculum.

Mesnet fermait l'oreille à ces demandes, dans le but de les rendre plus pressantes ; au bout de trois semaines il lui dit :

— Eh bien ! puisque vous le voulez, ce sera pour demain.

Il l'endort instantanément et lui ordonne de monter sur le lit d'examen, la malade était complètement insensible, il introduit le spéculum, il examine la matrice, puis il commande à la jeune fille de retourner se coucher. Chacun des élèves reprend la place qu'il occupait au moment où elle s'était endormie ; Mesnet la réveille.

— Puisque vous le voulez, dit-il aussitôt, l'examen sera pour *demain*.

Digitized by Google

— Merci, Monsieur, de bien vouloir y consentir, Soyez sûr que je ne l'oublierai pas.

— Je n'ai point voulu attendre à demain ; l'examen vient d'être fait à l'instant ; vous avez une large ulcération du col.

Elle se mit à rire, demandant si l'on se moquait d'elle, elle ne se rappelait de rien.

Voici une expérience qui se rapproche plus encore des conditions dans lesquelles le viol peut se pratiquer ; la scène se passe dans le cabinet de Mesnet.

Une jeune femme de 20 ans, qu'il avait soignée auparavant dans son service, vient le trouver, se plaignant de différents troubles utérins ; la sachant très hypnotisable, Mesnet la fixe et l'endort en peu d'instants. « Je lui commandai d'enlever son chapeau, dit-il, de quitter son manteau, de se débarasser de son corset et de venir avec moi. Elle me suivit dans la pièce voisine, accompagnée de quelques-uns de mes élèves, qui la voyaient endormie sans se rendre compte de la manière dont le sommeil avait pu être provoqué... Pendant l'application du spéculum et le toucher *plusieurs fois répété*, elle n'eut aucune impression ni de contact, ni de douleur ».

L'examen terminé, Mesnet la fit revenir dans son

Digitized by Google

cabinet, la fit se rhabiller, puis il la réveilla en lui disant :

— Les renseignements que vous me donnez ne me laissent aucun doute sur la matière et le point de départ de votre mal... Je vais y voir, venez !

Il l'entraîna vers le lit d'examen, puis se ravisant :

— C'est inutile, dit-il, je viens de vous examiner à l'instant ; vous avez en effet telle et telle chose !

Elle crut à une mystification et dit en partant :

— C'est bien difficile à croire puisque je ne me suis pas déshabillée !

« Il est donc certain, dit Mesnet, et démontré par les données expérimentales, par l'examen direct fait au spéculum sur un certain nombre de jeunes femmes atteintes d'affections utérines et vaginales, que leurs organes secrets peuvent, dans l'état de somnambulisme, être découverts, examinés, touchés, *qu'ils peuvent recevoir* l'introduction d'un corps étranger, sans qu'au réveil elles en aient connaissance ».

Lorsqu'une femme se plaint d'avoir été violée par un étranger ou un inconnu, le juge pourrait s'étonner que cette personne se soit laissée endormir sans avoir sur l'hypnotiseur les garanties de moralité

Digitized by Google

nécessaires ; il faut que le magistrat sache qu'on peut endormir une femme sans son consentement et malgré elle par la compression des zones hypnogènes; nous avons en effet vu précédemment que l'on peut, par la simple compression de certaines zones, provoquer le sommeil hypnotique sans que le sujet le sache et sans qu'il le veuille.

L'hypnotiseur peut-il violer une femme avec la certitude de n'être pas découvert ? Il est certain qu'un criminel habile pourra réduire de beaucoup les chances d'être puni : il aura soin de suggérer l'amnésie avant de réveiller la somnambule, il pourra même lui ordonner de ne se laisser endormir par personne d'autre que lui-même. Ces précautions suffiront souvent pour assurer l'impunité du criminel, mais quelquefois elles échoueront, c'est ainsi qu'un indice quelconque tel que le désordre de la toilette, une tache sur la chemise, une douleur aux organes génitaux pourra appeler l'attention de la femme et faire naître dans son esprit un soupçon; si c'est une jeune fille, rentrée chez elle, elle racontera tout à sa mère, si c'est une jeune femme elle confiera ses soupçons à son mari; la mère ou le mari iront trouver l'hypnotiseur qui se troublera, on portera plainte et

Digitized by Google

l'affaire se terminera bien ou mal suivant les preuves existantes.

L'hypnotiseur habile aura, avons nous dit, suggéré à son sujet de ne se laisser hypnotiser par personne, mais cette interdiction ne se réalise pas toujours; souvent on parvient à endormir des sujets après qu'un autre expérimentateur leur a défendu de se laisser influencer par un autre que par lui-même. Enfin, avons-nous dit, le violateur habile suggère l'amnésie au réveil, mais ici encore il peut arriver que la suggestion ne se réalise pas et que le sujet se souvienne tôt ou tard de ce qui s'est passé pendant son sommeil, surtout si on l'interroge en ce sens.

Vous le voyez, Messieurs, si le viol des somnambules est souvent possible, il faut cependant convenir que le criminel qui commet cet acte pendant le sommeil hypnotique, ne peut toujours se mettre complètement et sûrement à l'abri des poursuites. Tout ce que nous venons de dire se rapporte au viol commis sur un sujet passif, nous aurons à parler plus loin des cas où le viol peut se commettre sur un sujet actif, qui prend part à l'accomplissement de l'acte.

Digitized by Google

II

LE VOL

Le vol peut aussi se commettre au détriment d'une personne hypnotisée, qui reste absolument passive, ne prenant aucune part au délit. Je ne connais pas de procès se rapportant au vol commis de cette façon; sans m'arrêter longtemps sur ce sujet il faut cependant que je signale la possibilité de tels actes.

Je suppose une personne allant trouver un hypnotiseur malhonnête; celui-ci la met en somnambulisme, il peut alors la dévaliser à son aise, il peut même lui suggérer qu'elle n'avait pas pris avec elle les objets qu'il enlève, il ordonne l'amnésie au réveil, et la personne s'en va sans se douter du vol dont elle a été l'objet.

Si au lieu d'aller consulter l'hypnotiseur malhonnête, la personne le fait venir chez elle, les conséquences peuvent être plus graves encore ; la malade étant endormie, le voleur peut opérer à son aise, il peut prendre les clefs de la patiente, ouvrir

Digitized by Google

les meubles, prendre ce qui lui convient, puis, après avoir suggéré comme précédemment qu'elle ne se souviendra pas de l'existence des objets dérobés, il la réveillera et s'en ira la tête haute.

Mais ici encore, comme pour le viol, le criminel n'est pas à l'abri de toute accusation, la somnambule peut se souvenir malgré l'amnésie suggérée, les personnes de son entourage peuvent s'apercevoir de la disparition de certains objets coïncidant avec la visite du magnétiseur, le plus petit indice peut alors faire éclore des soupçons; celui qui emploierait l'hypnotisme pour voler ne serait certe pas plus à l'abri des poursuites judiciaires que celui qui userait du même moyen pour violer.

Digitized by Google

III

LES SUBSTITUTIONS D'ENFANTS

L'hypnotisme peut permettre des substitutions d'enfants : grâce aux travaux de Mesnet, Auvard et Varnier, Dumontpallier, etc., on sait qu'une femme peut accoucher en état de somnambulisme; on comprend que dans ces conditions il serait très facile de faire des substitutions d'enfants, telles que celle d'un enfant mort à un enfant vivant et inversement. C'est là un point sur lequel Laurent attire l'attention, l'auteur s'étonne que les faiseuses d'anges qui cumulent les fonctions de proxénète, de sage femme et de somnambule, n'y aient pas encore songé.

Il faut évidemment que l'accouchement se soit passé sans témoins ou que les témoins soient complices; mais il peut arriver que la mère, bien qu'insensible et assoupie ait tout entendu et se rappelle à son réveil; les auteurs du délit ne sont donc jamais absolument sûrs de l'impunité.

Digitized by Google

IV

LES CRIMES

Enfin le somnambulisme *passif* peut permettre l'accomplissement de certains crimes.

Je suppose qu'un individu ait intérêt à la mort d'un petit enfant, pour une question d'héritage, il choisit un jour où l'enfant est souffrant, sa mère est auprès de lui, il l'endort profondément sous un prétexte quelconque, il étouffe l'enfant, puis il dit à la somnambule « vous vous réveillerez dans une demi heure, votre enfant sera mort, vous ne vous rappellerez pas d'avoir dormi, vous ne savez plus que je suis venu vous voir». Le criminel part et les faits s'exécutent selon son désir; on soupçonnerait plutôt la mère que lui, puisqu'elle dit n'avoir pas quitté son enfant.

L'hypnotiseur n'est cependant pas sûr de l'impunité, les souvenirs de la mère peuvent se réveiller, quelqu'un peut l'avoir vu entrer ou sortir,

Digitized by Google

il peut avoir oublié, un gant, un mouchoir, le plus petit indice peut devenir le point de départ d'une accusation écrasante pour l'auteur du crime.

Digitized by Google

Deuxième catégorie de délits imputables à l'hypnotisme.

LE SUJET EST ACTIF.

I

LE VIOL

Le viol peut non seulement être pratiqué sur des somnambules passives, inconscientes, il peut encore être commis chez des sujets qui savent ce qu'on leur fait, qui se livrent parce qu'on le leur suggère et qui peuvent même prendre une part active à l'acte du coït. Voici un procès se rapportant à cette variété de viol :

Affaire Castellan. Le Dr Tardieu rapporte, dans son *Etude médico-légale sur les attentats aux mœurs*, la communication suivante, qu'il doit au Dr J. Roux : « Le 31 mai 1865, vers six heures du soir, un homme

Digitized by Google

de vingt cinq ans, laid, mal vêtu, portant de longs cheveux noirs et une barbe inculte, affligé en outre d'un pied bot, se présentait à la porte d'une maison du hameau des Gonilo, commune de Sollies-Farlide (Var), habitée par un vieillard, le sieur Hughes, et deux de ses enfants, un jeune garçon d'une quinzaine d'années et une jeune fille de vingt six ans, appelée Joséphine. Cet homme, qu'on a su depuis se nommer Castellan Trinothée, était un ancien ouvrier bouchonnier qui, à la suite d'une blessure à la main, avait abandonné son travail pour contracter des habitudes de vagabondage et se donnant à l'occasion pour un guérisseur, pour un magnétiseur et même quelque peu pour sorcier. Du reste il était inconnu dans le hameau et ne s'exprimait que par gestes, feignant d'être sourd et muet. »

On a pitié de sa misère, on le laisse prendre place à table et l'on remarque qu'il affecte certaines pratiques étranges; le lendemain Castellan reste seul avec Joséphine, quelques voisins se montrent dans la matinée, l'un d'eux remarque en entrant que Castellan traçait avec la main des signes circulaires derrière la jeune fille, celle-ci paraissait en éprouver du malaise. De midi à 4 heures, le mendiant reste

Digitized by Google

seul avec la jeune fille, ce qui s'est passé pendant ce temps n'est connu que par la déposition de cette dernière. A midi, poussée, dit-elle, par un sentiment de compassion, elle invita Castellan à partager son dîner. Il accepta et s'assit en face d'elle. Elle prit d'abord une cuillerée de haricots; au moment où elle allait porter la deuxième à sa bouche, Castellan, rapprochant le pouce de l'index, fit geste de projeter quelque chose dans la cuiller, sans qu'elle y vit rien tomber toutefois. Tout d'un coup, avant d'avoir pu avaler cette deuxième cuillerée, elle se sentit défaillir. A partir de ce moment ses souvenirs deviennent plus confus. Revenue à elle sous l'influence de quelques aspersions d'eau froide que lui aurait faites Castellan, elle se serait dirigée vers la porte et se serait évanouie de nouveau avant d'y arriver. Alors il l'aurait prise dans ses bras, l'aurait emportée dans sa chambre, couchée sur un lit, et aurait assouvi sur elle sa brutale passion. Elle prétend qu'elle a eu conscience de ce qui se passait, mais sans pouvoir s'y opposer en aucune manière. Elle n'a pas eu la force seulement de frapper contre le mur, ce qui aurait suffit pour attirer les voisins. Elle ne se souvient pas si

Digitized by Google

Castellan a renouvelé sur elle, plusieurs fois, les mêmes actes. Elle croit avoir reçu des coups, mais elle ne peut dire pourquoi. Elle ne sait, enfin, s'il lui a commandé de sortir avec lui; mais elle est convaincue qu'elle y a été poussée par une force irrésistible.

Quoiqu'il en soit, vers quatre heures, on les voit sortir ensemble et s'éloigner, au grand étonnement des voisins, que l'air égaré de Joséphine Hughes remplit de compassion, et qui ne peuvent comprendre qu'une jeune fille dont la réputation est restée intacte jusque là, puisse suivre ainsi un mendiant, bien fait pour inspirer la répulsion. Elle part avec de grossiers vêtements de travail, jetant aux gens qu'elle rencontre des paroles incohérentes, leur disant qu'elle suit le bon Dieu, etc., Castellan affirme que, sur la route, elle avait pris, suivant un usage en vigueur dans le pays, deux témoins de son départ volontaire; mais les témoins n'ont pas été retrouvés.

Ils errent pendant deux jours; le troisième jour, ils arrivent au hameau de la Capelude; ils entrent dans la maison du sieur Condrozer, et les voisins accourent en foule. La journée se passe pour la jeune fille, dans des alternatives d'exaltation et de calme relatif.

Digitized by Google

Tantôt elle prodigue à Castellan les marques d'une affection passionnée, mêlant à ses caresses des phrases incohérentes dans lesquelles les mots de fleurs, âmes, bon Dieu, etc., reviennent à chaque instant; tantôt, au contraire, elle le repousse et manifeste pour lui la plus profonde horreur. Le soir elle exprime la volonté d'aller coucher avec une jeune fille dans une maison voisine. Castellan refuse de la laisser partir. Pour vaincre sa résistance, il fait quelques signes étranges; d'autres témoins affirment qu'il la touche légèrement au dessus de la hanche et au front. Elle tombe aussitôt évanouie dans ses bras, et reste ainsi près de trois quarts d'heure sans mouvement. Alors, sans qu'elle puisse sortir de cet état, il lui fait monter les quinze marches de l'escalier en la soutenant par les aisselles et lui soulevant les jambes à l'aide de ses genoux. Pendant ce temps il lui faisait compter à haute voix les marches qu'elle franchissait. « Voulez-vous que je la fasse rire? dit-il à un des assistants, et aussitôt elle pousse un éclat de rire insensé. Un voisin aide à la déshabiller, lui retire ses bas, et, surpris de son état d'insensibilité, lu chatouille fortement la plante des pieds sans produire sur elle la moindre impression. Pour la rappeler à

Digitized by Google

elle, Castellan lui applique trois vigoureux soufflets. Le lendemain Joséphine présente le même état que les jours précédents : tantôt la jeune fille tombait dans ses idées extravagantes, tantôt elle déplorait vivement sa position, priait les gens qui l'entouraient de ne pas l'abandonner et repoussait Castellan avec horreur.

Le surlendemain matin ils rencontrent des chasseurs qui interpellent Castellan ; pendant que le mendiant s'arrête, la jeune fille continue sa route et se trouvant masquée par un pli de terrain, elle fait un détour et arrive en courant à la maison d'où elle venait de sortir, exprimant toute sa joie d'avoir échappé à son ennemi et demandant avec instance qu'on la dérobe à ses recherches.

On ramène la malheureuse jeune fille chez ses parents, elle est en proie à une agitation extraordinaire ; un propriétaire des environs l'a magnétisée, on l'a interrogée pendant son sommeil, mais on n'a rien pu savoir de plus que ce qu'elle avait dit antérieurement.

Castellan ayant été arrêté sous l'inculpation de vagabondage et de mendicité, le magistrat a soulevé

Digitized by Google

subsidiairement la question de savoir si, dans ses relations intimes avec la fille Hughes, le prévenu avait pu par l'influence des manœuvres magnétiques, abolir sa liberté morale au point que les relations prissent le caractère du viol.

Les Docteurs Auban et J. Roux furent chargés de donner leur opinion au sujet de cette affaire; avec MM. Tardieu, Devergie, Coste et Braquier, ils sont arrivés aux conclusions suivantes :

1° Que par des manœuvres dites magnétiques, on peut exercer, sur la volonté de toute personne exceptionnellement disposée par son tempérament nerveux, une influence telle que sa liberté morale soit pervertie, ou plus ou moins complèment anéantie.

2° Qu'en plongeant une jeune fille dans le sommeil magnétique, on peut avoir avec elle des relations intimes dont elle n'ait pas conscience au moment ou elles s'accomplissent.

3° Qu'il est possible que, par l'effet magnétique, la sensibilité soit assez émoussée et la volonté suffisamment annihilée chez une jeune fille, pour qu'en dehors du sommeil magnétique complet, elle n'ait

Digitized by Google

plus la liberté morale nécessaire pour s'opposer à des relations intimes ou pour y donner un consentement intelligent. »

Ces conclusions furent confirmées par les Docteurs Hériart, Paulet et Theus appelés à éclaircir le jury sur cette affaire mystérieuse, et Castellan fut condamné à douze ans de travaux forcés.

L'affaire Castellan est la seule que l'on puisse rapporter au viol d'une somnambule active, mais l'expérimentation prouve que ce crime pourrait être commis dans bien des cas par un hypnotiseur malhonnête : « plusieurs fois, dit Liégeois, j'ai pu, chez M. Liébault, persuader à des jeunes filles parfaitement honnêtes, en présence de leur mère, d'une parente, d'une amie, qu'elles étaient mariées et que j'étais leur mari, elles acceptaient pleinement cette idée. »

L'une d'elle entra si bien dans son rôle qu'elle dit, une fois éveillée : « Que je suis donc contente, il y avait si longtemps que je désirais me marier ! » Puis se tournant vers Liégeois elle ajouta: « Demain, nous nous lèverons tard, n'est-ce pas ? J'aime tant à rester au lit le matin. »

Digitized by Google

Il est certain que l'on pourrait par ce subterfuge violer une jeune fille, à plus forte raison une jeune femme, tout en lui faisant prendre une part *active* à l'acte du coït.

Cependant la résistance doit être grande chez certains sujets dont le sens moral est très développé; il est certain qu'une jeune fille qui désire ardemment se marier, qui se représente l'état d'épouse, pourra accepter l'illusion du mariage, mais chez une jeune fille innocente qui n'a jamais songé au mariage que par hasard, sans sens aucun, je crois que l'illusion ne serait pas acceptée.

Voici deux expériences, faites par Delbœuf, qui prouvent en toute évidence la fréquente résistance des somnambules à se laisser persuader qu'elles sont avec leur mari.

Delbœuf suggère à une jeune fille qu'elle est dans sa chambrette et qu'il est l'heure du coucher. Elle jette partout des regards incrédules, puis elle veut arranger son lit ; il n'y a sur le lit qu'une courte-pointe, pas d'édredon ni de coussin. Elle est embarrassée, elle fait le geste de placer l'édredon et d'arranger le coussin ; elle défait ses cheveux et dégrafe sa taille, à ce moment M. Delbœuf l'arrête,

LIBRARY OF THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google

il cherche à lui persuader qu'il vient de l'épouser, elle refuse la suggestion et menace de se fâcher et de crier.

Cette scène se passe en présence de M. le Professeur Nuel de Liège et d'autres personnnes ; M. Delbœuf endort une seconde jeune fille, un des assistants prétend être son fiancé, il revient du Congo après deux ans d'absence, il a fait fortune, il est heureux de retrouver sa future en bonne santé et toujours fidèle, etc. « Je n'ai jamais eu de fiancé. Vous êtes fou, mon ami. Vous avez rêvé du Congo et de vos pierres précieuses comme vous rêvez de moi pour fiancée ».

Ces deux expériences prouvent la possibilité de la résistance des somnambules à l'égard de la suggestion qui nous occupe, elles ne renversent pas les expériences de Liégeois ; les recherches de Delbœuf et de Liégeois confirment les idées que nous avons émises à propos de la résistance aux suggestions intra-hypnotiques.

Le criminel ne sera du reste jamais certain de l'impunité, les circonstances énoncées précédemment, à propos du viol des somnambules passives,

Digitized by Google

peuvent mettre la justice sur la voie de la vérité, l'hypnotiseur malhonnête court toujours de grands dangers

---

Digitized by Google

II

LE VOL

Les vols se rapportant à l'hypnotisme, dans l'accomplissement desquels le somnambule prend une part active, doivent être distingués en vols commis au préjudice du sujet et en vols commis au préjudice d'une tierce personne : si par exemple je suggère à un sujet de me donner 10.000 francs, son vol appartiendra à la première espèce, de délits, si je lui suggère de voler ces 10.000 francs à M. X., il se rapportera à la seconde espèce.

1° Les vols commis au préjudice du somnambule se subdivisent en deux catégories, suivant que la suggestion est intra ou post-hypnotique.

a) Les vols intra-hypnotiques suggérés, commis au préjudice du somnambule, se rapprochent de ceux que nous avons examinés précédemment dans la catégorie des crimes commis sur des sujets à l'état passifs: dans ce cas le voleur se contentait de dévaliser son

Digitized by Google

sujet, ici il ordonne à ce dernier de lui donner l'objet qu'il convoite.

On peut lire, dans le Hirlap de Pesth (1891), la description du fait suivant : on a retrouvé à Londres l'auteur du vol de bijoux commis sur Mme la Baronne de Rothschild lors de son voyage à Cologne. Le voleur, nommé Pitt, est médecin, il s'occupe depuis longtemps de l'hypnotisme, son père, ancien comptable d'une des plus grandes assurances américaines, est maintenant très bien établi à Boston.

Pitt avoue son vol, mais il prétend avoir voulu faire une expérience ; son intention aurait été de renvoyer les bijoux de Londres après avoir laissé Mme de Rothschild dans la peur, et cela parce qu'elle n'avait pas l'air de prendre l'hypnotisme au sérieux. Voici comment le fait se serait passé : Pitt était avec la Baronne dans un coupé de chemin de fer, on causait d'hypnotisme et Mme de Rothschild doutait de son pouvoir d'hypnotiseur. Pitt voulut se venger, il hypnotisa facilement la Baronne et lui intima l'ordre de lui remettre sa cassette de bijoux, ce qui fut fait.

Le père de Thomas Pitt a consigné par dépêche télégraphique une caution de plusieurs milliers de

Digitized by Google

dollars, et son fils, après un emprisonnement d'un jour, fut mis en liberté.

On ne peut affirmer si l'intention de Pitt était bonne ou mauvaise, ce fait n'en renferme pas moins un précieux enseignement, il prouve la possibilité du vol dans ces circonstances.

De nombreuses expériences d'ailleurs confirment ces données ; si je dis à Mme X., donnez-moi votre porte-monnaie, vos boucles d'oreilles, votre montre, etc., elle obéit aussitôt, mais tous les somnambules n'obéissent pas de la sorte, leur résistance peut-être considérable ; si nous suggérons à Joséphine D., de nous donner 100 francs, elle refuse carrément. Les règles qui président à l'accomplissement des suggestions intra-hypnotiques dirigent la réalisation des vols suggérés : le sujet est un automate absolu, dans ce cas on lui fera donner ce qu'on veut, ou bien il présente une résistance relative et l'on pourra peut-être encore, par des subterfuges, l'amener à donner l'objet convoité, ou bien enfin il n'exécute que les suggestions qui lui sont agréables, et dans ce cas on n'arrivera jamais à lui faire commettre le délit.

b) Le vol post-hypnotique suggéré, commis au

Digitized by Google

préjudice du somnambule se comprend aussi aisément que le précédent : si je dis à un sujet endormi donnez-moi 10.000 francs, je commets un vol intra-hypnotique; si je lui dis au contraire, à votre réveil ou demain vous me donnerez 10.000 francs, le vol sera post-hypnotique. L'expérimentation prouve la possibilité de tels délits : si je dis à une somnambule « après votre réveil vous me donnerez la bague que vous portez au doigt» elle me la donnera si elle réalise l'automate parfait, elle n'exécutera pas l'ordre si sa résistance est assez forte pour refuser les suggestions contraires à son sens moral.

Le sujet réalisera ou ne réalisera pas la suggestion, suivant qu'il appartient à l'un ou l'autre des quatre types fondamentaux qui caractérisent la résistance des différents sujets aux suggestions post-hypnotiques.

1° Le sujet obéit aveuglement, il est un automate parfait ;

2° Le sujet n'obéit qu'aux suggestions conformes à son sens moral ;

3° Le sujet ne réalise que les suggestions qui lui sont agréables ;

Digitized by Google

4° Le sujet n'obéit à aucune suggestion post-hypnotique.

2° Les vols commis par les somnambules au préjudice d'une tierce personne se subdivisent également en deux catégories, suivant que la suggestion est intra ou post-hypnotique.

a) Les vols intra-hypnotiques suggérés, commis par les somnambules, sont facilement réalisables expérimentalement; il suffit de suggérer à un sujet automate de voler un objet à une personne quelconque pour voir aussitôt l'ordre se réaliser. La résistance variera suivant le sujet comme il a été dit à propos des vols suggérés commis au détriment du sujet même; ces vols ont d'ailleurs une importance fort peu considérable, on en comprend la posibilité théoriquement mais il ne peuvent avoir d'application pratique. Celui qui voudrait faire commettre un vol par un sujet endormi serait aussitôt découvert.

b) Les vols post-hypnotiques suggérés, commis par des somnambules, sont beaucoup plus important, ils comportent de nombreuses applications pratiques; qu'il me suffise de citer le fait suivant rapporté par Voisin à la société d'hypnologie de Paris en 1892.

M. Voisin fut commis, le 17 janvier 1888, pour

Digitized by Google

examiner l'état mental d'une nommée B., inculpée de vol ; cette femme, âgée de vingt ans, avait dérobé de nombreux objets aux magasins du Louvre, de complicité avec trois individus, deux femmes et un homme, arrêtés en même temps. Elle présentait de nombreux signes d'hystérie, elle était sujette à des attaques hystéro-épileptiques, elle tombait en sommeil hypnotique lorsqu'on la fixait du regard. M. Voisin profita de son sommeil pour l'interroger, il apprit alors qu'elle avait été souvent hypnotisée par son complice et qu'il lui suggérait d'aller voler dans les magasins du Louvre. Et, de fait, cette femme avait volé avec tant d'adresse, qu'en 3 mois elle avait pu entasser une telle quantité d'objets qu'il fallut près de deux voitures de déménagements pour les transporter. Cette femme était arrivée à être d'une suggestibilité si prononcée qu'on lui faisait croire et faire ce que l'on voulait, même à l'état de veille.

M. Voisin déclara l'inculpée non responsable des actes qu'elle avait commis, le juge rendit une ordonnance de non lieu et ordonna l'internement de la jeune femme.

Les antécédents de cette personne étaient excellents, jamais avant d'avoir fait la connaissance de

Digitized by Google

ses complices, elle n'avait commis le moindre délit; elle resta en traitement à la salpétrière, et au bout de six moix M. Voisin put la rendre à sa famille complètement remise, grâce au traitement hypnothérapique qu'il lui avait fait subir.

Le vol post-hypnotique peut se réaliser dans de nombreuses circonstances, l'expérimentation en a été faite par beaucoup d'auteurs. En voici quelques exemples : Le professeur Pitres donne une pièce d'or à une malade nommée Albertine et lui recommande de ne pas se laisser voler ; Albertine place la pièce dans son mouchoir et enfonce le mouchoir dans sa poche. A ce moment Pitres endort Albertine par la pression d'une zone hypnogène, il fait approcher une autre malade, Emma, il l'endort par la compression des globes oculaires et lui dit : « Une fois que vous serez réveillée, vous vous dirigerez vers Albertine, qui est couchée au milieu de la salle, vous fouillerez dans les poches de sa robe jusqu'à ce que vous trouviez un mouchoir, dans ce mouchoir il y a une pièce d'or. Quand vous aurez trouvé la pièce, vous me l'apporterez, après avoir replié le mouchoir et l'avoir replacé dans la poche d'Albertine.» La suggestion se réalisa en tous point « Emma,

Digitized by Google

dit Pitres, n'a pas volé sciemment, elle n'est pas coupable au sens moral du mot, elle a été l'instrument passif d'un acte délictueux dont je suis seul responsable moralement, et dont je devrais être seul responsable devant la justice. »

Beaunis endort Mlle A. E. par affirmation : « Écoutez-moi bien, lui dit-il; quand vous serez réveillée, vous irez dans la salle à manger, vous ouvrirez la porte d'en bas du buffet et vous prendrez dans le panier à argenterie une petite cuiller d'argent. Puis, quand vous l'aurez prise, comme vous aurez peur qu'on ne la trouve sur vous, vous la mettrez dans la poche de votre amie sans qu'elle s'en aperçoive. Vous ne vous rappellerez pas que c'est moi qui l'ai dit, et si on vous demande quelque chose à ce sujet, vous ne savez rien ». A son réveil Mlle A. E. se lève va dans le buffet, prend une cuiller et revient.

— Que fais-tu là? lui demande son amie.

— Moi? rien.

Et elle continue à causer; voyant que la seconde partie de la suggestion ne se réalisait pas, Beaunis endort de nouveau la malade.

— Qu'avez-vous fait tout à l'heure?

— J'ai volé une cuiller d'argent.

Digitized by Google

— Pourquoi?

— Je ne sais pas.

— Savez-vous que c'est très mal.

— Je ne pouvais faire autrement, ce n'est pas ma faute, j'étais poussée.

— Qu'en avez-vous fait?

— Je l'ai mise dans mon paquet.

— Pourquoi ne l'avez-vous pas mise dans la poche de votre amie?

— Je ne voulais pas qu'elle fut soupçonnée; c'était moi qui avais volé; tout devait retomber sur moi.

— Qu'auriez-vous fait de cette cuiller? Ou l'auriez vous mise? Dans votre chambre?

— Je ne l'aurais pas gardée; je n'aurais pas voulu me servir d'une cuiller volée; je l'aurais jetée.

L'amie de Mlle A. E, qui venait d'être témoin de cette scène dit à M. Beaunis qu'elle ne croyait pas qu'elle cèderait à une pareille suggestion; Beaunis l'endort par la fixation du regard et lui dit : « A votre réveil, vous irez prendre la même cuiller et vous la mettrez dans votre poche, vous aurez beau résister, vous ne pourrez faire autrement ». La suggestion se réalisa parfaitement.

— Que faites vous là? lui dit Beaunis.

Digitized by Google

— Rien.

— Qu'avez vous fait tout à l'heure?

— Rien.

Beaunis endort la jeune femme à ce moment.

— Qu'avez vous fait tout à l'heure.

— J'ai volé une cuiller d'argent.

— Pourquoi?

— Je ne pouvais faire autrement.

— Qu'en auriez vous fait?

— Je l'aurais gardée.

Voilà donc deux jeunes femmes en apparence honnêtes, d'une éducation semblable, leur fréquentation journalière ne pourrait établir entre elle de différence bien marquée au point de vue moral, l'hypnotisation nous montre cependant que Mlle A.E. possède un sens moral bien plus développé que son amie.

D'autres auteurs ont encore fait des expériences de vols post-hypnotiques, je ne puis m'arrêter à transcrire tous ces faits, je me contenterai de citer le fait suivant :

J'endors Eudoxie M., je lui dis : « A votre réveil vous me volerez mon porte-monnaie qui se trouve dans ma poche droite, mais vous prendrez bien

Digitized by Google

garde de ne pas vous faire voir; pour détourner mon attention vous me montrerez un gros chien qui passera dans la rue ». Je réveille Eudoxie, elle se dirige vers la fenêtre et me dit :

— Voyez donc ce gros chien, qu'il est drôle.

— Où donc.

— Mais là, au milieu de la rue.

En ce moment je sens la main de la malade s'introduire délicatement dans ma poche et en ressortir aussitôt; je feins de ne m'apercevoir de rien.

Je me retourne vers Eudoxie, elle met la main derrière le dos.

— Qu'avez-vous fait.

— Rien

— Que tenez-vous là dans la main.

— Tiens, un porte-monnaie.

— C'est le mien, vous venez de me le prendre.

— Par exemple, me prenez-vous pour une voleuse.

A ce moment j'endors la jeune fille.

— Qu'avez-vous fait.

— J'ai pris votre porte-monnaie parce que vous me l'avez ordonné.

J'ai essayé cette expérience avec Adrienne C. et

Digitized by Google

Joséphine D. mais la résistance de ces malades a été suffisante pour ne pas exécuter l'ordre.

Ces expériences confirment ce que nous avons dit de la résistance aux suggestions post-hypnotiques, ou bien le sujet est un automate parfait, on peut lui faire commettre le vol post-hypnotique, ou bien il n'obéit qu'aux suggestions conformes à son sens moral, et dans ce cas il est presque impossible de lui faire exécuter le vol, enfin il n'obéit à aucune suggestion post-hypnotique, à plus forte raison pas à celles qui ne lui plaisent pas.

Pour les vols comme pour le viol, le criminel qui se sert de l'hypnotisme pour accomplir son délit ne peut s'assurer une impunité absolue, le sujet peut se souvenir, les personnes de son entourage peuvent remarquer certains faits, etc.

Digitized by Google

III

LES RAPTS D'ENFANTS.

Le Baron du Potet, dans son traité complet du magnétisme animal, rapporte le fait suivant extrait du *Glaneur hindou-chinois*, journal de Malacca du 2 juillet 1820 :

« La curiosité publique a été vivement excitée, depuis quelques jours, par la découverte d'une bande de *voleurs d'enfants* des deux sexes. Cette découverte a été faite par le zèle d'un tisserand en soie, qui, en se promenant dans les rues du canton, reconnut l'enfant de son maître, qui avait disparu depuis quelques jours. L'enfant tourna sur lui un regard stupide et refusa de le reconnaître.

Le tisserand l'emmena de force chez son maître. Il restait toujours comme sous le charme de la stupidité; mais on n'eut pas plutôt appelé les prêtres de Bouddha, et pratiqué les cérémonies efficaces célébrées en pareille occasion, que le charme disparut, et l'enfant, versant des larmes abondantes,

Digitized by Google

reconnut son maître et son père. L'affaire et le miracle furent immédiatement communiqués au gouvernement, qui fit cerner le rendez-vous des voleurs d'enfants. On trouva six hommes et trois femmes qui faisaient ce métier depuis plus de vingt ans : ils avaient enlevé, pendant ce temps, plusieurs milliers d'enfants. Il n'en restait plus que dix dans la maison, tous sous l'influence du même charme stupéfiant, qui disparut, comme celui jeté sur l'enfant du tisserand, par les prières et les cérémonies du prêtre de Bouddha. »

Le Dr Esdaile, chirurgien de l'armée anglaise dans l'Inde, rapporte le fait suivant :

« Dans les premiers jours de juin 1835, je vis, en traversant le bazar de Hooghly, un rassemblement considérable devant le bureau de police, j'en demandai la cause; il me fut répondu qu'on venait d'arrêter un homme qui volait un enfant, et que les parties étaient dans le corps de garde. Ce qu'entendant, j'entrai aussitôt, et je vis un garçon de dix à douze ans, assis sur les genoux d'un homme qu'on disait son libérateur. Il avait l'air hébété, à moitié stupide et un œil gonflé; c'est pourquoi j'ordonnai de le conduire à l'hôpital. Alors on me montra l'accusé;

Digitized by Google

il me dit qu'il était barbier, et, à l'appui de son assertion, me présenta un paquet qui contenait ses outils. J'examinai très soigneusement ce paquet, mais je n'y trouvai rien autre chose que les instruments ordinaires d'un barbier.

Le garçon reprit bientôt connaissance, et me raconta, avec l'apparence de la plus grande bonne foi, et sans hésiter nullement, le fait suivant, récit que je lui ai entendu répéter devant le magistrat et sans aucune variation.

Il déclara qu'étant allé, le matin, dans un champ voisin de la maison, un étranger quitta le chemin pour venir à lui, et l'aborda en marmottant des charmes, lui prit la main et, presque aussitôt, lui passa l'autre transversalement devant les yeux. La dessus il perdit connaissance; il se souvient seulement que cet étranger *l'emmena, mais sans contrainte;* il se sentait obligé de le suivre. Quand il revint à lui, il était à la porte de Chandernagor, à deux milles du lieu ou cet homme l'avait accosté Il n'en savait pas davantage. »

Présumant qu'on l'interrogerait sur la possibilité d'une tel mode d'enlèvement, le Dr Esdaile fit des expériences pour s'éclairer, il conclut de ses recher-

Digitized by Google

ches que l'on peut parfaitement se faire suivre par un individu quelconque en le magnétisant. Appelé devant le tribunal, le Dr Esdaile déclara qu'il croyait parfaitement possible un enlèvement pareil; mais les conseillers indigènes ne comprirent pas la chose, ils demandèrent de leur montrer *qu'une personne peut se faire suivre d'une autre qui n'y consent pas*. Le Dr Esdaile fit alors trois expériences très concluantes.

« Je ne veux pas conclure de cette expérience, dit-il, que le barbier s'est servi du mesmérisme pour emmener le garçon; mais ça m'a fourni l'occasion de montrer à tous que la chose est possible. Personne n'a été tenté de nier publiquement que j'ai enlevé ces hommes; avec les facilités que possèdent les barbiers du pays, je pourrais presque sûrement m'engager à voler en plein jour un homme, une femme ou un enfant. Dès que je vis ces effets extrêmes du mesmérisme je fus convaincu de l'égalité de sa puissance pour le bien comme pour le mal, et je n'en ai poussé si loin la démonstration que dans l'espoir d'attirer l'attention publique sur ses avantages et ses dangers. J'espère que le jour n'est pas loin où l'opinion publique flétrira tous ceux qui l'exerceront dans un

Digitized by Google

but autre que l'utilité médicale ou l'investigation philosophique. »

L'évidence du rapt était telle, que le barbier, n'importe comment il l'avait effectué, fut condamné à neuf ans de travaux forcés, et son jugement confirmé par la cour suprême. Mais le gouvernement, craignant que mes expériences n'eussent trop vivement impressionné les juges, graça l'individu. »

Il est certain que les rapts d'enfants sont possibles dans ces conditions, d'autant plus que l'on a l'habitude de leur parler des sorciers et de leurs maléfices; ces enfants, se trouvant en présence d'individus aux allures mystérieuses, se laissent influencer très facilement. Dans notre pays il est peu probable que l'on puisse rencontrer de tels rapts, les faits qui se sont passés dans l'Inde prouvent la possibilité de ce crime ; le cas pourrait se présenter également ici, il faut que l'on soit prévenu.

Les rapts d'enfants, rapportés par Esdaile et du Potet, prouvent que l'hypnotiseur coupable n'est jamais sûr de l'impunité, il est néanmoins certain que, dans de nombreux cas, ce vol peut réussir.

Digitized by Google

IV

LES FAUX ET LES CAPTATIONS DE TESTAMENTS.

Les faux comme les vols peuvent être intra ou post-hypnotiques, suivant qu'on les fait exécuter pendant ou après le sommeil hypnotique.

a) Les faux intra-hypnotiques sont assez facilement réalisables ; nous ne connaissons aucun procès se rapportant à ce genre de délit, mais l'expérimentation prouve la possibilité de tels actes. Dans l'étude que nous avons faite des suggestions intra-hypnotique, nous avons rapporté quelques expériences de faux : nous avons fait faire par Mme X. et Adrienne C., des bons de cinq cents et de mille francs, parfaitement écrits et valables, nous avons donné la reproduction de la signature d'Adrienne, signature parfaitement nette et valable, absolument semblable à celle qu'elle donne à l'état de veille.

Nous avons renouvelé souvent cette expérience et

Digitized by Google

nous avons réussi dans un certain nombre de cas a obtenir des bons pour des sommes importantes.

Voici une expérience faite par Liégeois dans le même ordre d'idées. Il dit à Mlle P.

— Je vous ai, vous le savez, prêté une somme de cinq cents francs; vous allez me signer un billet qui constatera ma créance.

— Mais, Monsieur, je ne vous dois rien et vous ne m'avez rien prêté.

— Votre mémoire vous sert mal, Mademoiselle; je vais préciser les circonstances du fait. Vous m'avez demandé cette somme et j'ai consenti volontiers à vous la prêter; je vous l'ai remise hier; ici même, en un rouleau de pièces de vingt francs.

Sous l'action du regard de M. Liégeois, Mlle P. hésite, elle cherche dans sa mémoire, elle se rappelle sa dette et signe un billet ainsi conçu.

« Je reconnais devoir à M. L. la somme de cinq cents francs, qu'il m'a prêtée, et promets de la lui rembourser le 1er janvier 1884.

« Nancy, le 30 Novembre 1883.

« Bon pour cinq cents francs

« *Signé* E. »

Mme P., mère de Melle P., dit à sa fille.

Digitized by Google

— Tu ne m'avais rien dit de cet emprunt. Qu'as-tu fait de l'argent que tu as reçu?

Melle P. regarde M. Liégeois qui dit aussitôt.

— C'est bien simple; vous l'avez déposé à la caisse d'épargne; ce dépôt est constaté par le livret n° ... qui vous a été remis.

Melle P. accepte cette explication et croit réellement qu'elle a déposé cinq cents francs à la caisse d'épargne.

Dans les expériences précédentes je n'ai parlé que des sujets automates, mais lorsqu'il s'agit de faire faire un faux à une somnambule on rencontre quelquefois une résistance invincible.

Il nous a été absolument impossible de faire faire un bon de cinq cents francs par J.

— Ecrivez.

Elle prend la plume.

— Bon pour cinq cents francs.

Elle ne bouge pas.

— Eh bien!

— Je n'écrirai pas cela, je ne vous dois rien.

— Ecrivez, je vous l'ordonne, vous ne pourriez pas faire autrement.

Digitized by Google

— Non, jamais, je ne vous dois rien, je n'écrirai pas.

Il m'a été absolument impossible de lui faire écrire le bon ; voyant cette résistance, j'écris sur un morceau de papier : bon pour cinq cents francs, et je lui dis.

— Signez.

Elle obéit parce que rien dans mon ordre n'a choqué son sens moral, elle ne se rend pas compte que donner sa signature est un acte grave.

Mais voici Jeanne L., je l'endors et je lui dis :

— Ecrivez.

Elle prend la plume.

— Bon pour cinq cents francs.

— Jamais je n'écrirai cela, je ne dois rien à personne.

— Je veux que vous l'écriviez, vous n'avez pas de volonté, je vous ordonne d'écrire, il le faut.

— Je ne veux pas écrire que je dois de l'argent.

— Mais vous me devez cette somme, vous vous rappelez bien qu'un jour, ayant à payer votre tapissier, vous m'avez emprunté de l'argent.

— Je ne dois jamais rien à personne, je paie tout ce que j'achète.

Digitized by Google

— Rappelez-vous bien, c'était un jeudi à 2 heures de l'après midi, vous êtes accourue chez moi, disant que vous deviez payer une forte somme sous peine d'être poursuivie.

— Non, non, cela n'est pas vrai et je ne veux pas m'entendre parler de la sorte.

Usant alors du subterfuge qui avait réussi chez J., j'écris le bon et le lui présente.

— Signez ce papier.

— Qu'est-ce?

— C'est un fait insignifiant.

— Oui mais de quoi s'agit-il.

— Signez, cela ne vous regarde pas.

— Comment, cela ne me regarde pas, mais, Monsieur, je ne donne ma signature que quand je sais pourquoi.

— C'est un bon.

— Un bon pour quoi.

— Un bon de cinq cents francs.

— Je ne le signerai pas, il est inutile d'insister.

Il n'y eut pas moyen de faire obéir la malade; je voulus alors m'assurer si la résistance serait la même pour l'exécution d'un acte indifférent.

— Ecrivez, lui dis-je.

Digitized by Google

Elle prend la plume.

— Ecrivez : je m'appelle Jeanne L., je demeure rue ..., n° ..., etc.

Elle obéit à l'instant.

Ces expériences prouvent que la résistance des somnambules à exécuter des actes criminels se fait suivant les lois que nous avons indiquées déjà à propos des suggestions intra-hypnotiques : certains sujets sont des automates parfaits, ils exécutent tous les ordres, quels qu'ils soient, ils réalisent l'idéal de Liégeois « ils sont comme le baton dans la main du voyageur » ou encore « ils vont à leur but comme la pierre qui roule »; d'autres résistent à toutes les suggestions qui leur sont désagréables, ils n'exécutent que les ordres conformes à leurs sentiments intimes, ils réalisent l'idéal de Brouardel; d'autres enfin sont intermédiaires entre les deux variétés précédentes, ils opposent une résistance apparente que l'on peut toujours vaincre en insistant.

b) Les faux post-hypnotiques sont beaucoup plus difficiles à réaliser; cependant, chez certains sujets particuliers, on peut arriver à faire écrire ou signer des bons après le réveil.

Digitized by Google

Comme nous l'avons dit précédemment, à propos de l'étude de la résistance aux suggestions post-hypnotiques, il est possible de faire faire à Eudoxie M., après le réveil, un bon de mille francs signé :

— Ecoutez moi bien, lui dis-je ; après votre réveil je ferai entrer ici deux personnes, devant elles vous écrirez : Je reconnais devoir à M. X., la somme de mille francs.

Bon pour mille francs.

Bruxelles, le ..... 1892.

Vous m'avez bien compris, il faut que vous écriviez sans hésitation.

Je réveille Eudoxie, je fais entrer 2 personnes, la jeune fille les regarde, puis elle se dirige vers une table, s'assied, et écrit textuellement ce qui lui avait été suggéré; elle paraissait parfaitement éveillée. Quelques instants après, elle ne se souvenait plus d'avoir écrit le bon.

— Regardez, vous avez écrit que vous me devez mille francs.

— Moi, je n'ai rien écrit.

— C'est cependant bien votre écriture et votre signature.

— Oui, mais je ne me rappelle pas l'avoir écrit,

Digitized by Google

vous me l'aurez sans doute fait faire pendant que je dormais !

Cette phrase aurait suffit, prononcée devant les 2 témoins, pour faire découvrir la fraude, mais un habile escroc aurait procédé autrement. Voici comment : après avoir de nouveau endormi Eudoxie je lui dis :

— A votre réveil vous écrirez tel chose (je répète les termes du premier bon), vous saurez me devoir cette somme pour un prêt que je vous ai fait il y a un an, et vous reconnaîtrez parfaitement m'avoir fait un bon en échange de la somme que je vous ai remise.

Je la réveille.

— Reconnaissez-vous ce bon de mille francs.

— Oui, je vous l'ai donné il y a un an ; j'avais besoin d'argent, vous m'avez prêté mille francs.

Eudoxie M. reconnait donc, devant deux témoins, la dette que je lui ai suggérée ; cette jeune fille obéit en effet automatiquement aux ordres qu'on lui donne en somnambulisme. Mais en général la résistance à faire faire un faux billet après le réveil est bien plus grande encore que celle que l'on rencontre pour les faux intra-hypnotiques.

Mme X., qui nous a fait un bon signé de cinq cents

Digitized by Google

francs pendant le sommeil, ne réalise pas le faux après le réveil ; Adrienne C. résiste aussi beaucoup plus pour réaliser le faux post-hypnotique que pour le faire pendant le sommeil.

Les remarques que nous venons de faire pour les faux billets, se rapportent aux faux testaments : il est certain que l'on pourra aussi bien faire faire par Eudoxie M. et Mme X. un faux testament qu'un bon de mille francs.

Il ressort de ce que nous venons de dire que l'on peut, dans certaines circonstances, faire signer à un sujet, soit pendant, soit après le sommeil, un billet quelconque ; mais le faux exécuté dans de telles conditions peut exposer le suggestionneur à de grands dangers. Il peut, en effet se faire que le sujet se demande comment et pourquoi il a emprunté une somme, il sait que M. X. l'hypnotise, ses parents, ses amis le savent, des soupçons naîtront dans leurs esprits, ils feront une enquête et l'escroc sera dévoilé. Malgré ces dangers que court l'hypnotiseur criminel, il peut arriver, dans bien des cas, que le vol réussisse, il faut que l'on soit averti de la chose afin de pouvoir, dans l'occurrence, dévoiler le faussaire.

Digitized by Google

Vous comprenez, Messieurs, que l'on peut tout aussi facilement faire faire, par un somnambule, un faux testament que l'on peut lui faire exécuter un bon à payer ; nous ne voulons pas décrire ici de nouvelles expériences, elles seraient en tout semblables à celles qui se rapportent aux faux billets. Contentons-nous de conclure que la captation d'un testament est parfaitement possible par l'hypnotisme; mais les héritiers apprendraient bien vite que M. X. hypnotisait leur parent défunt, un procès s'ensuivrait et l'on arriverait peut-être à découvrir la vérité; il pourrait cependant arriver que le criminel ne soit pas découvert, surtout s'il est habile.

Digitized by Google

V

LES FAUX TÉMOIGNAGES

Les faux témoignages suggérés peuvent être de deux espèces : ou bien ils sont dûs à une suggestion directe, ou bien ils dépendent d'une hallucination rétroactive.

a) On peut suggérer à un somnambule un faux témoignage comme on peut lui faire faire un faux billet, par suggestion directe. Voici quelques expériences qui démontrent ce fait : M. Liégeois endort Mme T., à la clinique de M. Liébault. « A votre réveil, lui dit-il, vous verrez entrer ici un individu de mauvaise mine qui viendra sous prétexte de se faire soigner, mais en réalité pour faire quelque mauvais coup. Cet homme s'approchera de vous et vous proposera de vous céder, à vil prix, six coupons d'obligations du Trésor. Ces coupons ont été volés à Mme A., vous refuserez avec indignation et vous menacerez votre interlocuteur de le livrer à l'autorité

Digitized by Google

publique. Alors ce misérable vous dira : « Puisque personne ne consent à m'acheter ces coupons, je n'en veux plus ! Et il les jettera là, sur ce meuble ; puis il s'en ira. Vous prendrez ces coupons, mais de peur qu'on ne vous accuse de complicité dans le vol, vous me les remettrez en dépôt en présence de témoins. Et le jour même, après être rentrée chez vous, vous irez faire votre déclaration au bureau de police de Nancy ».

Mme T. vit le criminel, elle l'entendit, tout se passa comme Liégeois l'avait ordonné ; le même jour, elle alla faire sa déclaration au bureau de police où l'on n'avait rien remarqué de particulier à sa physionomie.

M. Focachon, ayant endormi la fille X., lui suggère qu'elle lui a volé un bracelet, après une légère résistance, elle accepte la suggestion. Alors M. Focachon lui dit :

— J'ai à me venger de quelqu'un. Voulez-vous m'aider ?

— Tout de suite.

— Vous savez que M. Z. est mon ennemi.

— Je crois bien !

— Alors, vous allez le dénoncer. Aussitôt éveil-

Digitized by Google

lée, vous écrirez au juge de paix de Charmes pour lui dire que vous avez été accusée ici du vol d'un bracelet, mais que vous êtes innocente, que le coupable est M. Z. et que vous l'avez vu commettre ce vol.

— Mais ce sera faux puisque c'est moi qui ai pris le bracelet.

— N'importe, vous écrirez cela.

— Soit, mais ce n'est pas vrai.

— Si c'est vrai ; car vous êtes une trop honnête fille pour avoir volé. Ce n'est pas vous... Vous entendez bien ! ce n'est pas vous, je vous dis que ce n'est pas vous !

— Mais non, ce n'est pas moi !

— C'est M. Z., qui est le voleur ! Vous l'avez vu.

— Oui, je l'ai vu, c'est lui.

— Vous allez écrire au juge de paix.

— Tout de suite ! Il faut bien que je le dénonce.

Dès son réveil, Mme T. écrivait ce qui suit :

Charmes, le 5 Octobre.

Monsieur le Juge de Paix,

Je viens m'acquitter d'un devoir. Ce matin, il a été volé chez M. Focachon à l'heure d'une heure, un bracelet. J'ai été un moment accusée, mais bien

Digitized by Google

injustement, je vous le jure, car je suis tout à fait innocente. Le voleur, je dois vous le nommer, car j'ai tout vu, c'est M. Z. Voilà comme cela s'est passé. Il s'est introduit dans le salon de M. Focachon à une heure, il a passé par la petite porte de la rue du Four et a volé le bracelet de Mme Focachon, qui se trouvait dans une armoire, près de la fenêtre. Je l'ai vu. Il l'a mis dans sa poche et ensuite il est reparti.

Je vous jure que cela est tel que je le déclare. Il est le seul voleur et je suis toute disposée à l'avouer devant la justice.

(Signature).

Le Professeur Forel, de Zurich, endort un gamin de onze ans, il lui dit : « Regarde ce monsieur ! là devant toi ! (un juriste). Tu le connais bien. Il t'a volé ton mouchoir de poche ». Après son réveil, il se souvenait du vol de son mouchoir, et de lui-même, il ajoutait que c'était dans la division A de l'asile de Burghozli, à telle heure, etc. Il affirma, jura devant Dieu que c'était vrai.

J'endors Eudoxie M. et je lui dis :

— M. A. vous a volé votre bague cette nuit, après votre réveil vous écrirez au Procureur du Roi pour

Digitized by Google

lui dénoncer le coupable. Avez-vous bien compris.

— Oui.

Je réveille la jeune fille.

— C'est une indignité, dit-elle, M. A. s'est introduit cette nuit chez moi, il m'a volé ma bague.

— Comment savez-vous que c'est lui ?

— Je l'ai vu ; mais je vais écrire au Procureur du Roi pour le dénoncer.

— Êtes-vous bien sûr que c'est lui ? il ne faut pas dénoncer sans preuves à l'appui.

— Mais je vous dis que je l'ai vu.

Elle prend la plume et écrit :

Bruxelles, le 1892.

Monsieur le Procureur du Roi,

Un vol a été commis chez moi cette nuit, M. A., s'est introduit furtivement dans ma chambre, dont j'avais oublié de fermer la porte, il a pris une bague que j'avais déposée sur ma table de nuit. J'ai vu le coupable, je puis donc le dénoncer en toute sécurité.

Eudoxie M.

Cette expérience a parfaitement réussie avec Eudoxie M., qui est la plus automatique des quatre somnambules types que nous avons choisies ; avec

Digitized by Google

Mme X., Adrienne C. et Joséphine D., je ne suis pas parvenu à provoquer un faux témoignage bien caractérisé.

b) Au lieu de suggérer directement un faux témoignage on peut agir sur le sujet par une hallucination rétroactive; comme nous l'avons vu précédemment, l'hallucination rétroactive consiste en ce fait, qu'on peut suggérer à un somnambule « qu'à un moment déterminé il a vu tel fait, commis tel acte, dont l'image, créée dans son cerveau, apparaît comme un souvenir vivant qui le domine, au point qu'il est pour lui une réalité incontestable ». Il est facile de réaliser ainsi des faux témoignages ayant toute l'apparence de la vérité :

M. Bernheim dit à Maria G. : « Le 3 août, (il y a quatre mois et demi), à trois heures de l'après-midi, vous rentriez chez vous; arrivée au premier étage, vous avez entendu des cris sortant d'une chambre, vous avez regardé par le trou de la serrure; vous avez vu le vieux garçon commettant un viol sur la plus petite fille; vous l'avez vu; la petite fille se débattait, elle saignait; il lui mit un baillon sur la bouche. Vous avez tout vu et vous avez été tellement saisie que vous êtes rentrée chez vous et que vous

Digitized by Google

n'avez rien osé dire. Quand vous vous réveillerez, vous n'y penserez plus; ce n'est pas moi qui vous l'ai dit; ce n'est pas un rêve, ce n'est pas une vision que je vous ai donnée pendant votre sommeil magnétique; c'est la vérité même; si la justice vient plus tard faire une enquête sur ce crime, vous direz la vérité. »

Cela dit, Bernheim fait d'autres suggestions et la réveille; trois jours après, il prie M. Grillon, avocat, d'interroger cette femme, comme s'il était juge d'instruction, elle lui raconte les faits suggérés, elle les soutient, elle est prête à jurer devant Dieu et les hommes! M. Bernheim s'approche alors et lui demande si c'est bien la vérité, il lui conseille de se défier d'elle-même, elle maintient son témoignage. Il l'endort à nouveau et lui dit:

— Tout ce que vous avez dit au juge d'instruction n'est pas, vous n'avez rien vu le 3 août; vous ne savez plus rien, de rien; vous ne vous rappellerez même pas que vous avez parlé au juge d'instruction; il ne vous a rien demandé et vous ne lui avez rien dit ».

M. Bernheim réveille alors Marie G. et lui dit:

— Qu'avez-vous dit à Monsieur, tantôt?

Digitized by Google

— Je n'ai rien dit.

— Comment vous n'avez rien dit, répliqua le magistrat, vous m'avez parlé d'un crime qui a eu lieu dans votre maison le 3 août; vous avez vu le nommé X., etc.

La jeune fille ne se rappela de rien.

Liégeois hypnotise Mme T., dont nous avons déjà parlé, il lui dit:

— Ce matin, en venant ici, vous avez vu, à la hauteur de l'église de Bon Secours, deux hommes qui marchaient devant vous, et, sans le vouloir, vous avez entendu la plus grande partie de leur conversation. L'un d'eux est l'individu qui a voulu récemment vous vendre, à vil prix, des coupons volés; l'autre vous est inconnu. Celui que vous connaissez disait à l'autre : « C'est moi qui ai mis le feu à la maison K. — Et pourquoi as-tu fait un coup pareil? — Parce ce que j'étais allé, dans cette maison, demander l'aumône et qu'on me l'avait refusée. J'ai dit : c'est comme ça! Eh bien, je ferai flamber la baraque! J'ai profité du désordre causé par l'incendie pour voler cinq cents francs en or. Tiens! regarde, les voilà! — Ah! mon bonhomme, a repris l'inconnu, tu as cinq cents francs! Tu vas tout de

Digitized by Google

suite m'en donner cent, ou bien je vais de ce pas te dénoncer à la police. — Le voleur a refusé; alors les deux misérables se sont battus et vous vous êtes sauvée. A votre réveil, vous allez voir devant vous M. H., président de la cour d'assises ; il vous interrogera, et vous n'hésiterez pas à lui dire tout ce que vous savez, afin que l'auteur du crime puisse être recherché et puni.

Mme T. fit sa déclaration absolument comme la suggestion l'indiquait, elle prêta serment de dire la vérité, toute la vérité, rien que la vérité.

Pour compléter l'expérience, Mr Liégeois suggère alors à la malade qu'elle n'a rien vu ni entendu et Mme T. ne se souvient absolument de rien.

Mr Liégeois dit à Melle P. qu'elle a, dans un moment de colère, tué l'amie qui l'avait, quelques jours auparavant, accompagnée chez M. Liébault. Le juge d'instruction près le tribunal de L. se trouvait là par hasard, Mr Liégeois prévient Melle P. qu'il va l'interroger, que ses réponses doivent être exactes.

— Pourquoi avez-vous tué votre amie?

— J'étais fâchée contre elle, à la suite d'une querelle.

Digitized by Google

— Avec quel instrument avez-vous commis le meurtre?

— Avec un couteau.

— Où est le corps de la victime?

— On le trouvera chez elle.

— Vous savez ce qui vous attend, après un pareil crime?

— Parfaitement, mais cela m'est égal.

On peut donc, tant par suggestion directe, que par hallucination rétroactive, faire faire un faux témoignage.

« Je suppose, dit Liégeois, un crime effectivement commis : un homme a été assassiné, par exemple. Je me renseigne exactement sur toutes les circonstances du fait, et je donne à quelques-uns des somnambules que fournit chaque jour la clinique du docteur Liébault, une hallucination identique. Je leur fais *voir*, à tous successivement, les différents actes du drame; ils *voient* l'assassin guettant sa victime; ils *assistent* à la lutte; ils *entendent* les cris, les appels désespérés, les exclamations suprêmes; ils sont terrifiées par le spectacle qui se passe devant eux; mais surtout je leur *montre le criminel* dans l'accomplissement même de son forfait, et ce

Digitized by Google

criminel sera pour eux la *personne qu'il me plaira de désigner!* Et tous iront déposer devant la justice, feront des récits concordants, prêteront serment de dire la vérité, et, en leur âme et conscience, ils la diront, puisqu'il ne raconteront que ce qu'ils auront *vu* et *entendu*...

Quelle situation que celle qui serait faite à un homme contre qui de pareilles charges seraient accumulées, et qui serait, pour une raison ou pour une autre, dans l'impossibilité d'invoquer un alibi!!! »

« Eh bien, dit Gilles de la Tourette, nous croyons que la position de l'accusé serait beaucoup moins dangereuse que celle du suggestionneur. En admettant même qu'il ne puisse invoquer un alibi, il pourra, par exemple, facilement prouver, si cette première erreur n'avait pas été relevée par l'enquête, que X., Y, Z. n'étaient pas, au moment du crime, à tel endroit, ensembles, à la même heure. On pourra se demander alors dans quel but tous ces névropathes viennent faire une déposition — qui tout entière se ressentira forcément de son origine — et accuser M. A. d'un crime que celui-ci nie énergiquement avoir commis, et que rien, dans ses antécédents, dans sa manière d'être ne saurait justifier. »

Digitized by Google

Il est certain que dans bien des cas le faux témoignage sera découvert, mais il peut arriver aussi qu'il ne le soit pas ; les expériences prouvent indubitablement la possibilité de suggérer un faux témoignage, il peut arriver qu'un criminel se serve de ce moyen, il faut que l'on soit prévenu de la possibilité de ce crime, afin de pouvoir le découvrir dans l'occurence.

Digitized by Google

VI

LES SUGGESTIONS CRIMINELLES CONSENTIES.

Il est une catégorie de délits sur lesquels Laurent a attiré l'attention et qu'il a appellé suggestions criminelles consenties : certains individus peuvent se faire endormir sciemment et volontairement dans le but d'accomplir des actes repréhensible qu'il leur serait impossible d'accomplir spontanément.

Un conscrit par exemple voudrait éviter le service militaire, pour être certain que les médecins ne pourront pas déjouer sa simulation, il va trouver un magnétiseur connu et lui demande de lui suggérer de devenir sourd ou paralysé au moment de la visite médicale : le sujet sera dans ce cas réellement sourd ou paralysé au moment voulu, et le médecin le plus adroit ne pourrait croire à la simulation.

Ce cas ne s'est, à ma connaissance, jamais présenté, mais il est fort possible. Voici un autre fait

Digitized by Google

dont Laurent garantit absolument l'authenticité. « Je pourrais même, dit-il, citer les noms et l'endroit. La discrétion professionnelle ne me le permet pas.

Un étudiant en médecine, habitué aux pratiques de l'hypnotisme, vient passer ses vacances dans sa famille où il rencontre sa jeune cousine. Le cousin embrasse la cousine qui lui rend baisers pour baisers ; des baisers on en vient aux caresses, si bien que la cousine devient enceinte du cousin et finit par lui révéler la chose. Comment faire ?

— M'épouser, dit la cousine.

— Jamais de la vie! riposte le cousin ; je ne suis pas encore docteur.

Et cependant on était déjà au deuxième mois de la grossesse.

Alors le cousin songe à l'hypnotisme ; il en parle à sa cousine qui accepte avec joie le moyen ; il l'endort et lui dit :

— Tel jour, à telle heure, tu éprouveras de grandes douleurs dans les reins, tes règles viendront et avec, *ce que je t'ai mis si malencontreusement dans le ventre.*

Quatre capsules d'apiol furent administrées la veille du jour de la débâcle annoncée. A l'heure dite

Digitized by Google

la cousine eût ses règles et expulsa la progéniture encore informe de son cousin. »

Il est certain que ce n'est pas l'apiol qui a amené l'avortement; d'ailleurs l'action de la suggestion sur la menstruation est bien connue, il est de pratique journalière de ramener les règles par ce moyen.

Voisin, Liébault, Gascard et Briant, Charcot, Ladame ont mis ce fait en lumière : « Il est prouvé, dit Ladame, qu'on peut, chez certaines personnes, provoquer pour ainsi dire à volonté l'hémorrhagie menstruelle. L'influence de la suggestion sur les contractions utérines ne peut être niée. Or, de là à l'avortement provoqué, il n'y a pas loin, et la question de la possibilité de commettre ce crime par la suggestion, se pose en médecine légale. »

La question des suggestions criminelles consenties mérite d'être étudiée, si ses applications en sont peu fréquentes en jurisprudence, c'est peut-être que l'on ne découvre pas ces délits.

Digitized by Google

VII

LES ATTENTATS A LA PERSONNE MORALE, LE VIOL DE LA CONSCIENCE.

Les rapts d'enfants dont nous avons parlé précédemment, ainsi que l'affaire Castellan, sont des attentats à la personne morale, mais, comme je l'ai déjà dit, les rapts d'enfants sont rares dans notre pays. Ce qui était fréquent en Belgique, avant la loi sur l'hypnotisme, ce qui est encore commun en France et en Allemagne c'est l'attentat à la personne morale des jeunes femmes par les magnétiseurs de tréteaux, ces charlatans qui vont de ville en ville, donnant des séances publiques pour gagner leur vie: il leur faut des sujets pour leurs représentations, on ne trouve pas toujours parmi les assistants d'assez bons sujets pour réussir toutes les expériences. « L'hypnotiseur, dit Em. Laurent, rencontre une somnambule, une hystérique le plus souvent, si c'est une fille à la figure agréable, aux longs cheveux blonds, aux yeux bleux, voilà son sujet trouvé. Il

Digitized by Google

lui propose de l'endormir pour voir. Pendant son sommeil, il lui suggère de voyager avec lui. Au réveil, il réitère sa suggestion avec offre d'argent. La malheureuse, déjà impressionnée, accepte neuf fois sur dix. Alors il partent ensemble. Sans doute le charme ne durera pas toujours, mais demain le barnum l'hypnotisera de nouveau, pour recommencer après demain et ensuite tous les jours. La suggestion sera ainsi sans cesse renouvelée, et la malheureuse deviendra sa chose; elle sera à lui, corps et âme. Sur les tréteaux, elle sera, entre ses mains, une poupée articulée dont il fera jouer à volonté tous les ressorts, toutes les articulations. Tant pis si le mannequin se détraque.

Il faut bien amuser les spectateurs, pour faire pleuvoir les gros sous! La représentation finie, elle passera dans son lit et devra se prêter à toutes ses caresses, quand il ne l'obligera pas à se prostituer pour augmenter les recettes de la journée.

On ne saurait croire quelle puissance, quelle fascination, ces hypnotiseurs exercent sur les malheureuses qu'ils exhibent ainsi avec eux. »

Des faits de ce genre ont été constatés, il est hors de doute que la plupart des magnétiseurs de pro-

Digitized by Google

fession ont à leur disposition un ou plusieurs sujets dont ils ont ainsi violé la personne morale.

A ces attentats se rattachent encore les viols de la conscience, soit que l'hypnotiseur veuille faire faire des confidences au somnambule, soit qu'il veuille lui arracher un aveu.

Il est incontestable que l'on peut, chez certains sujets, provoquer des confidences d'une haute gravité; beaucoup de sujets résistent à cette suggestion, mais il en est qui obéissent.

Demarquay et Giraud-Teulon ont signalé ce fait en 1860:

« Une dame de la ville, disent-ils, hypnotisée et interrogée, se prit, pendant cet état de sommeil loquace, à répondre à notre curiosité scientifique par des confidences faites pour satisfaire une toute autre curiosité, et *tellement graves,* tellement dangereuses pour elle-même, qu'aussi effrayés pour la malade que frappés de notre responsabilité, fatalement engagée, nous nous empressâmes de réveiller la malheureuse, auteur de ces trop libres communications. Ce court récit, ajoutent-ils, laissera, nous l'espérons, dans l'esprit de nos lecteurs, une impression salutaire en leur dévoilant un nouvel aspect des dangers attachés

Digitized by Google

au trop insouciant emploi de l'hypnotisme ; quelles conséquences ne sont pas à redouter, pour le repos des familles, de cette suspension du libre arbitre chez des sujets en pleine possession de la parole, et que rien ne saurait distraire de la contemplation de leurs entraînements affectifs ».

Brierre de Boismont rapporte le récit suivant qu'il tenait lui-même du Dr Blandin :

Se trouvant dans une réunion de ses clientes, l'une d'elles le pria d'endormir une de ses amies, très propre aux expériences de magnétisme. Après une insistance assez longue, il se prêta à ce qu'on lui demandait, persuadé qu'il n'obtiendrait aucun résultat ; sa tentative eut un plein succès : la jeune dame tomba très rapidement dans le sommeil magnétique. Les premières demandes que lui adressa Blandin obtinrent de promptes réponses. La curiosité s'animant, les questions devinrent plus délicates, et, à diverses reprises, les spectateurs de cette scène cachèrent leur surprise sous un sourire. Enfin un argument personnel fut mis en avant : après une certaine hésitation, beaucoup de rougeur et d'embarras, la jeune dame dit : « Mon Dieu, *j'ai aimé* M. » Le médecin ne lui permis pas d'achever, et il la

Digitized by Google

réveilla au moment où arrivait un proche parent, qui demanda si l'expérience avait réussie. « J'ai été tellement ému, nous dit notre confrère, que j'ai bien juré de ne plus me prêter à une manœuvre que j'avais regardée comme un badinage ».

Liébault arrive à des conclusions analogues : « J'ai voulu, dit-il, m'assurer encore s'il n'est pas possible de leur surprendre des secrets. Un jour, j'affirmais à une jeune fille endormie que j'étais un prêtre, et qu'elle était elle-même une pénitente venue pour se confesser. Cette petite prit son rôle au sérieux et me fit une confession de peccadilles charmantes. Croit-on que l'on ne ferait pas de même avec un de ces somnambules réputés lucides et qu'il serait difficile de lui extorquer ce qu'il a de plus caché dans le fond de son cœur? D'elles mêmes, pour ainsi dire, il y a des personnes qui, dans leur sommeil, font des aveux compromettants ».

On peut considérer comme un fait acquis la possibilité de faire faire des confidences et des aveux par certains somnambules, mais il faut aussi reconnaître que la résistance à la suggestion se montre fréquemment dans ce cas.

Les viols de la conscience, étant dûs à des sugges-

Digitized by Google

tions intra-hypnotiques, la résistance des sujets en expérience sera représentée par les lois que nous avons établies antérieurement à propos des suggestions intra-hypnotiques : certains sujets sont des automates parfaits, d'autres présentent une résistance relative, d'autres enfin n'exécutent que les suggestions en rapport avec leur sens moral.

Le mari d'une jeune malade me dit un jour que sa femme avait eu un enfant avant son mariage mais qu'elle ne l'avouait qu'à lui ; depuis qu'elle est mariée elle n'a plus eu d'enfants. En l'interrogeant sur son état, je lui demande :

— N'avez-vous jamais eu d'enfant.

— Jamais me répond-elle.

Je l'endors en présence de son mari, elle tombe en somnambulisme véritable.

— N'avez-vous jamais eu d'enfant, lui dis-je.

— J'ai eu un enfant avant mon mariage.

— Pourquoi n'avez-vous pas dit cela tantôt.

— Parce que je ne le dis à personne, il n'y a que mon mari qui le sache.

— Puisque vous ne voulez le dire à personne, pourquoi me le dites-vous.

— Parce que je ne puis faire autrement.

Digitized by Google

Voilà bien l'automate parfait.

Une malade hystérique, avait été guérie de ses attaques par la suggestion ; un jour, elle revient chez moi accompagnée d'une de ses amies, ses attaques avaient reparues depuis deux jours. Evidemment je m'enquiers de la cause occasionnelle qui avait pu faire reparaître ces accès, je ne puis rien découvrir, j'avoue que cela m'étonna car ordinairement une hystérique débarrassée par suggestion de ses accès, ne voit la maladie renaître que sous l'influence d'un choc physique ou moral.

J'endors la malade afin de lui suggérer le calme ; à ce moment son amie me dit à demi-voix :

— Elle n'a pas voulu vous le dire, mais avant hier soir elle est sortie, elle a beaucoup bu, elle s'est disputée avec son amant et elle est rentrée fort tard, c'est à la suite de cela qu'elle a eu une attaque.

M'adressant à la malade endormie, je dis :

— A la suite de quoi vos attaques ont-elles reparues ?

— Je ne sais pas.

— Si, vous le savez ; je veux que vous répondiez.

— Je ne me rappelle pas.

— Je vous ordonne de vous rappeler, répondez.

Digitized by Google

— Je suis sortie avant-hier soir, je me suis disputée et en rentrant j'ai eu une crise.

— Pourquoi ne m'avez-vous pas dit cela tantôt ?

— Parce que je n'aime pas à parler de cela.

Cette jeune fille présentait la résistance relative, apparente, que l'on peut souvent vaincre, mais voici un troisième fait qui prouve que chez certains sujets on ne peut d'aucune façon provoquer les confidences : j'ai parlé plus haut d'une jeune hystérique dont la mère me dit un jour : « ma fille a pour amant un nommé X., jamais elle n'a voulu nous l'avouer, nous savons cependant de source certaine que cela est ».

J'endors la malade et je lui dis :

— Dites-moi, avez-vous un amant.

— Non !

— Cependant on m'a dit que M. X. est votre amant.

— Cela n'est pas vrai, je n'ai jamais eu d'amant.

Cette jeune fille est enceinte de M. X., elle nie énergiquement avoir jamais eu un amant.

Les attentats à la personne morale et les viols de la conscience sont possibles par l'hypnotisme, mais ils ne peuvent être réalisés que chez des sujets particulièrement automates. la résistance est grande

Digitized by Google

chez la plupart de somnambules, beaucoup d'entre eux ne disent pas ce qu'ils ont résolu d'avance de ne pas divulguer, d'autres mentent même.

Digitized by Google

VIII

ASSASSINATS, SUICIDES, EMPOISONNEMENTS.

Dès 1866, Liébault avait indiqué la possibilité de faire commettre des crimes à des somnambules. « On peut poser en principe, disait-il, qu'une personne, mise en somnambulisme, est à la merci de celui qui l'a mise en cet état... Que d'abus graves de toutes sortes il peut sortir de la? Ce que j'avance résulte, pour moi, d'expériences que je tentais sur une jeune fille très intelligente et qui, en état de sommeil profond, était la plus revêche et la plus indépendante de caractère que j'eusse rencontrée. Cependant je parvins toujours à m'en rendre maître. J'ai pu faire naître dans son esprit les résolutions les plus criminelles, j'ai surexcité des passions à un degré extrême; ainsi, il m'est arrivé de la mettre en colère contre quelqu'un et *de la précipiter à sa rencontre le couteau à la main;* j'ai déplacé en elle le sentiment de l'amitié, et avec le même instrument tranchant, je l'ai envoyé

Digitized by Google

poignarder sa meilleure amie qu'elle croyait voir devant elle, d'après mon affirmation: le couteau alla s'émousser contre un mur. Je suis parvenu à déterminer une autre jeune fille, moins endormie, à aller tuer sa mère, et elle s'y dirigea, en pleurant, il est vrai. Eh quoi! un homme sain d'esprit jusqu'alors, entend une voix qui, pendant la nuit, lui répète : tue ta femme, tue tes enfants ; il y va, poussé par un mouvement irrésistible, et un somnambule, toujours disposé a recevoir des hallucinations, ne serait pas capable d'un même entraînement involontaire ?

J'ai l'intime conviction, d'après d'autres expériences encore, qu'un somnambule même auquel on aura suggéré de commettre des actions mauvaises après son réveil, les excécutera sous l'influence de l'idée fixe imposée; le plus sage devienda immoral, le plus chaste impudique! Si l'on a porté de cette façon une femme publique à abandonner son infame métier, pourquoi ne pervertirait-on pas, pour l'avenir et par le même moyen, la fille la plus vertueuse? L'endormeur peut plus encore, suggérer à son somnambule, non seulement d'être médisant, calomniateur, voleur, débauché, etc., pour une époque ultérieure au sommeil, mais il peut l'employer, par

Digitized by Google

exemple, à accomplir pour lui des actes de vengeance personnelle, et ce pauvre rêveur, oublieux d'une telle incitation au crime, agira pour le compte d'autrui comme pour le sien, entraîné qu'il sera par l'idée irrésistible et fixe, qu'on lui aura imposée! Quand le crime sera commis, *quel est le médecin légiste qui viendra éclairer la justice et faire soupçonner d'innocence un homme, qui aura gardé toutes les apparences de la raison, et qui, convaincu de sa mauvaise action, avouera de bonne foi l'avoir accomplie de son propre mouvement.* »

Comme l'a fort bien fait remarquer Bérillon, il semble que les idées exprimées par Liébault avec tant de précision, eussent dû appeler l'attention des criminalistes sur cette question. Et cependant personne n'osa reprendre ces données. Ce n'est que vingt ans plus tard que Liégeois confirma les expériences de Liébault; en 1884, M. Liégeois, professeur à la faculté de droit de Nancy, lisait à l'Académie des sciences morales et politiques, un mémoire dans lequel il relatait quelques intéressantes expériences de suggestions criminelles, il en déduisait les conclusions suivantes :

« Toute personne, mise en état de somnambulisme,

Digitized by Google

devient, entre les mains de l'expérimentateur, un pur automate, tant sous le rapport moral que sous le rapport physique.

« Ce n'est même pas assez dire que de la comparer à l'argile, que le potier pétrit à sa guise et revêt des formes les plus variées; souvent en effet, le somnambule semble se porter de lui-même au devant des désirs de la personne qui l'a endormi... Idées développées spontanément ou acquises par l'éducation, sentiments ou tendances, sympathies ou répulsions, amour ou haine, préjugés ou passions : tout cela peut-être, en un moment, modifié, transposé, bouleversé...

« A quel point l'automatisme est complet, jusqu'à quel degré il porte l'inconscience et la docilité du sujet, on ne peut s'en faire une idée juste quand on n'a été témoin d'aucun fait...

« Nous tirerons de là cette conséquence, que toute conscience a disparue chez l'hypnotisé qu'on a poussé à un acte criminel; il est, par suite, irresponsable et devrait être acquitté. Seul, celui qui a donné la suggestion, est coupable; seul, il doit être poursuivi et puni; le somnambule a été, pour lui un pur et

Digitized by Google

simple instrument, comme le pistolet qui contient la balle ou le vase qui renferme le poison. »

M. Liégeois rapporte trois expériences concluantes dont deux empoisonnements et un meurtre :

M. Liégeois présente à Th., sans l'avoir même préalablement endormi, une poudre blanche dont il ignore la nature. « Faites bien attention, lui dit-il, ce papier contient de l'arsenic. Vous allez tout à l'heure rentrer rue de ..., chez votre tante, Mme V.. ici présente. Vous prendrez un verre d'eau; vous y verserez l'arsenic, que vous ferez disoudre avec soin; puis vous présenterez le breuvage empoisonné à votre tante. » — « Oui, Monsieur. ». — Le sujet réalisa la suggestion, il ne se souvenait de rien, on eut toute la peine du monde à lui persuader qu'il avait voulu empoisonner sa tante.

Après avoir fait croire à Mme S. que le pistolet qu'il tient en main est chargé, Liégeois lui suggère de tuer M. M. d'un coup de pistolet : Mme S. s'avance sur M. M. et tire. Interrogée immédiatement par M le commissaire central, elle avoue son crime avec une entière indifférence, elle a tiré sur M. M. parce qu'il ne lui plaisait pas. On peut l'arrêter, elle sait ce qui l'attend, si on lui ôte la vie, elle ira dans l'autre

Digitized by Google

monde, comme sa victime. On lui demande si ce n'est pas M. Liégeois qui lui aurait suggéré l'idée du crime, elle affirme que non, elle seule est coupable.

Après avoir fait dissoudre une poudre blanche dans de l'eau, M. Liégeois affirme à Mme C. que c'est de l'arsenic : « Voici M. D. qui a soif : il va tout à l'heure demander à boire ; vous lui offrirez ce breuvage. » — « Oui, Monsieur. » — Mais M. D. fait une question que M. Liégeois n'avait pas prévue : il demande ce que contient le verre qu'on lui présente. Mme C. répond avec candeur « c'est de l'arsenic ! » M. Liégeois rectifie sa suggestion : « Si l'on vous demande ce que contient le verre, vous direz que c'est de l'eau sucrée. » — « C'est de l'eau sucrée, dit-elle. » M. M. absorbe le contenu du verre. Interrogée par le commissaire central, Mme C. ne se souvient de rien.

« Nous avons, dit-il, provoqué par la suggestion, des suicides sous différentes formes et à échéances diverses. Quelques sujets, sur notre ordre, pendant l'état hypnotique, se sont tirés des coups de revolver, soit immédiatement après le réveil, soit quelques heures après D'autres se sont empoisonnés. S. L. a avalé, *deux jours après la suggestion,* un breuvage noirâtre que nous avions fait recouvrir de la souscrip-

Digitized by Google

tion *poison* sur étiquette rouge. Avant d'accomplir ce suicide présumé ; elle avait eu soin d'écrire une lettre dans laquelle elle annonçait qu'elle allait se donner la mort et qu'il ne fallait en accuser personne. Le plus curieux fut que, lorsqu'elle eu ingurgité le poison, qui n'était autre que de l'eau coloriée, elle ressentit de violentes coliques dont nous eûmes toutes les peines du monde à la dissuader. »

Vers la même époque, Bottey publia le résultat de ses expériences sur les suggestions criminelles.

A d'autres sujets Bottey a fait tirer des coups de revolver sur des amis soit aussitôt après le réveil, soit plusieurs heures ou plusieurs jours après la suggestion. Quand l'acte doit être accompli peu de temps après le réveil, il n'y a, d'après l'auteur, pas de lutte, le sujet exécute alors le crime avec la fatalité d'un automate; mais si l'acte suggéré ne doit être accompli que plusieurs heures ou plusieurs jours après, le sujet se rend parfaitement compte de la gravité de l'acte qu'il va commettre; il essaie de résister, mais le plus souvent il succombe.

Voici l'opinion de M. Bernheim, basée sur un grand nombre d'expériences :

« Il n'est pas douteux pour moi, dit-il à la société

Digitized by Google

d'hypnologie en 1891, que certains somnambules — je ne dis pas tous — puissent accepter des suggestions criminelles, et cela par deux procédés : tantôt directement, en les transformant en véritables automates qui iront droit au but et tueront impulsivement, en faisant abnégation entière de leur personnalité; tantôt par une voie détournée, en leur suggérant un délire de persécution à la faveur duquel ils commettront un crime.

« Mais, je le répète, tous les somnambules ne sont pas accessibles à ces suggestions, et je crois, à ce point de vue, qu'il faut diviser les hypnotisées en plusieurs catégories :

1° Des sujets qu'on transforme en véritables impulsifs; ceux-là exécuteront une suggestion criminelle sans hésiter; ils agiront comme un épileptique impulsif.

2° Ceux qui antérieurement n'ont pas de sens moral ; à ces sujets vous pourrez faire des suggestions criminelles ; chez eux, elles ne trouveront aucune résistance.

3° Restent les honnêtes gens ; chez ces derniers, vous n'obtiendrez pas la mise en œuvre de suggestions criminelles. Toute leur éducation antérieure,

Digitized by Google

toute leur vie, ont créé dans leur caveau une force de résistance qui rendra vaines les suggestions criminelles. »

Bernheim rapporte l'expérience suivante : il montre à un de ses somnambules C..., un personnage imaginaire contre une porte, en lui disant que cette personne l'a insulté, il lui donne un pseudo-poignard (coupe papier en métal) et lui ordonne d'aller la tuer. Il s'élance et enfonce le poignard dans la porte, puis il reste tremblant, l'œil fixe.

— Qu'avez-vous fait, malheureux ? lui dit Bernheim. Le voici mort. Le sang coule. La police vient.

On l'emmène devant un juge d'instruction fictif.

— Pourquoi avez-vous tué cet homme ?

— Il m'a insulté.

— On ne tue pas un homme qui vous insulte. Il fallait vous plaindre à la police. Est-ce que quelqu'un vous a dit de le tuer ?

— C'est M. Bernheim.

Bernheim lui dit alors : On va vous mener devant M. le procureur. C'est vous qui avez tué cet homme. Je ne vous ai rien dit, vous avez agi de votre propre chef,

Digitized by Google

On le mène devant un faux procureur.

— Pourquoi avez-vous tué cet homme?

— Il m'a insulté.

— C'est étrange! On ne répond pas à une insulte par un coup de poignard! Etiez-vous dans la plénitude de vos facultés? On dit que vous avez le cerveau dérangé parfois.

— Non, monsieur!

— On dit que vous êtes sujet à des accès de somnambulisme. Est-ce que vous n'auriez pas obéi à une impulsion étrangère, à l'influence d'une autre personne qui vous aurait fait agir?

— Non, monsieur; c'est moi seul qui ai agi, de ma propre initiative, parce qu'il m'a insulté!

— Songez y, monsieur, il y va de votre vie. Dites franchement, dans votre intérêt, ce qui est. Devant le juge d'instruction, vous avez affirmé que l'idée de tuer cet homme vous avait été suggérée par M. Bernheim.

— Non, monsieur, j'ai agi tout seul!

— Vous connaissez bien M. Bernheim, vous allez à l'hôpital où il vous endort.

— Je connais M. Bernheim, seulement parce que je suis en traitement à l'hôpital où il m'électrise pour

Digitized by Google

guérir ma maladie nerveuse, mais je ne le connais pas autrement. Je ne puis pas vous dire qu'il m'a dit de tuer cet homme parce qu'il ne m'a rien dit.

Réveillé, C. ne se souvient de rien, il croit avoir dormi tranquillement sur sa chaise.

Jules Claretie, membre de l'Académie Française, publia dans le *Temps*, en Juillet 1884, un article sur une expérience de suggestion criminelle dont il avait été la victime :

« J'ai été, moi, dit-il, empoisonné par une pensionnaire de la Salpêtrière à qui l'on avait suggéré l'idée de m'empoisonner.

M. Gilles de la Tourette, interne de M. Charcot, dont j'ai loué déjà le talent d'écrivain, fait passer devant moi, à l'état somnambulique, une jeune femme, Blanche W., aux traits fins et doux, avec des yeux bleus tranquilles et bons. Dans cet état, Blanche W... obéira automatiquement à la suggestion qu'on imprimera dans son cerveau :

— Ce monsieur qui est là, (on me montrait) tu le vois bien ?

— Oui.

— Eh bien, il a tué René !

— René ?

Digitized by Google

C'est le nom d'un interne.

— Il l'a tué ? répète la jeune femme.

Et ses traits expriment la plus profonde horreur pour l'assassin, qui est moi.

— Veux-tu venger René ?

— Oui ! oui !

— Eh bien! tu vas tout à l'heure présenter ce verre à ce monsieur. Il y a du poison dedans.

— Bien !

On réveille Blanche W... Elle sourit, ne semble pas avoir souvenir de ce qu'on lui a dit, puis, doucement, avec une bonne grâce charmante et un sourire d'une féminité adorablement perfide, la pauvre inconsciente me présente le verre qu'elle croit empoisonné en me disant :

— Il fait bien chaud, ne trouvez vous pas ? Est-ce que vous ne voulez pas boire ?

— Si, avec plaisir.

Elle a tout aussitôt un rapide sourire, joyeux, bientôt dissimulé. Puis elle porte le verre à sa bouche, fint d'y tremper ses lèvres et me le rend ensuite.

— Faites semblant d'être malade me dit à voix basse un interne. Si elle croyait que le poison n'a

Digitized by Google

pas produit son effet, elle serait capable d'avoir, de fureur, une crise !

Je dis alors, tout haut, que je ne sais ce que j'éprouve, le verre d'eau m'a fait mal. Il me brûle. On m'emmène dans une pièce à côté et une des personnes présentes dit alors à la jeune femme.

— Qu'est ce que tu as fait boire à ce monsieur ? Il est empoisonné.

Alors, avec une inoubliable expression d'effroi, — je la regardais à travers une fente de la porte — elle pousse un cri, elle répète avec une volubilité effarée qu'une actrice comme Sarah Bernhardt aurait peine à rendre avec cette éloquence :

— Ah ! mais ce n'est pas moi ! Vous avez l'air de m'accuser là ! Ce n'est pas moi ! Ce n'est pas moi ! J'ai bu la première !... La première ! Vous l'avez bien vu ! tout comme une coupable terrifiée et se débattant devant le juge d'instruction.

Et cela fait peine, ajoute J. Claretie, cette obéissance d'un être humain à un ordre dont il ne se rend aucun compte, cette suppression de la volonté, cette volonté remplacée par un état automatique... Mais quand on pense qu'un homme doué du pouvoir d'hypnotiser peut se dire, en prenant sa tasse de

Digitized by Google

café ou en fumant son cigare au coin du feu, qu'à telle heure, au moment même où il regarde s'envoler la fumée bleue de son londres, l'être à qui il a ordonné de tuer, de voler, d'insulter, de frapper, obéit ponctuellement, sans sourciller, sans hésiter, sans comprendre, à l'idée criminelle qu'on lui a suggérée; quand on pense que l'automate n'aura jamais conscience de ce qu'il aura fait, qu'il répondra qu'il a commis ce vol ou tué cet homme « sans savoir pourquoi », ou parce que la victime l'avait bien mérité », on éprouve un petit frison intérieur et l'on se demande si bien des crimes qui ont épouvanté l'humanité n'ont pas été des forfaits suggérés...

Ah ! volonté, volonté humaine, orgueilleux libre arbitre, où êtes-vous à de certaines heures, et qu'est ce que ce cerveau qu'on pétrit comme une cire et dans lequel on enfonce, comme dans du beurre, cette sorte de stigmate intellectuel : l'idée, la possibilité d'un crime ?

— L'homme est le roi des animaux. Et qui a dit cela ?

L'homme ! s'écrie Thomas Verelogne, le cynique inventé par Gavarni.

Un individu passe ; dans la cervelle de ce roi de

Digitized by Google

la création il dépose, comme une graine empoisonnée, une idée sinistre et ce souverain obéit servilement à la suggestion mauvaise.

C'est la vérité, celà, l'âpre, atroce, cruelle, sinistre vérité. Mais on a besoin, après l'avoir constatée, de rouvrir quelque poëte du devoir, de l'héroïsme, de l'honneur, quelque philosophe consolant qui nous suggère, du moins, des idées généreuses, des pensées hautes, des appétits de dévouement ou, ce qui est aussi rare, d'honnêteté quotidienne et change en noble statue, comme le ferait la main d'un maître sculpteur, la misérable cire molle dont est faite l'humanité. »

En 1886, Delbœuf se déclara partisan de la théorie de Liégeois, il admet que le somnambule est, entre les mains de son hypnotiseur, plus que le cadavre auquel doit ressembler le parfait disciple d'Ignace: « En théorie, ajoutait-il, une pareille puissance est tout ce qu'il y a au monde de dangereux. Je crois qu'en pratique, cependant, sauf en ce qui concerne les abus corporels et les testaments, elle ne l'est pas ou l'est peu. »

Mais en multipliant ses expériences, Delbœuf s'est de plus en plus éloigné de la thèse de Liégeois, il fut

Digitized by Google

porté plutôt à donner raison à Brouardel; en 1889, dans la relation de sa visite à Nancy, notre savant compatriote s'élève contre l'exagération des dangers de l'hypnotisme : les journalistes, les romanciers, les jurisconsultes « sont entrés tellement bien dans la peau d'un criminel idéal, qu'ils en sont devenus presque dangereux.

Ils se sont faits les éducateurs de la haute pègre et des chourineurs : « Ne recourez plus, mes amis, au vol ou au meurtre direct. Nous avons mieux que cela. C'est le somnambulisme. Mais attention! Quand vous aurez formé un somnambule, vous aurez soin de lui dire ceci, et encore celà! Une fois que vous l'aurez stylé de la bonne façon, le diable lui-même ne découvrira pas d'où vient le coup »... Mais que la société se rassure! Les crimes savants n'aboutissent pas, ou se découvrent aisément par les artifices mêmes qui devaient servir à les cacher. A-t-on jamais vu un assassinat mieux combiné que celui de l'avocat Bernays, ou celui de Fougnies? Néanmoins la justice a mis promptement la main sur les coupables. Les crimes incessamment répétés et toujours impunis d'un Jack the Ripper montrent qu'il est bien plus sûr d'assommer son homme le soir au coin d'une rue,

Digitized by Google

ou de le jeter à l'eau, que de faire appel, en supposant que cet appel puisse se faire, à la complicité d'un somnambule ».

Voici un fait rapporté par Delbœuf à l'appui de sa thèse :

J. forte fille, s'est trouvée avec Mme Delbœuf pendant quelques jours à la campagne ; au chevet de son lit pend un revolver armé. Une nuit, un rodeur essaie d'entrer dans la maison; les chiens aboient, J. réveillée, prend le revolver et descend, déterminée à se défendre ; le voleur s'éloigne et la fille remonte.

Quelque temps après Delbœuf, après avoir déchargé le revolver, endort J. et lui dit en montrant deux personnes qui rangent des journaux.

Des malfaiteurs ont forcé le secrétaire et volent mes papiers !

— Non, monsieur, ils jouent avec.

Elle leur arrache les journaux et avec un geste impérieux.

— N'y touchez plus !

— Vous n'allez pas laisser ces canailles dans la maison, dit Delbœuf; courez prendre votre revolver, et envoyez leur une balle.

Elle court à sa chambre, prend le revolver et revient,

Digitized by Google

— Tirez !

— Non, je ne tire pas.

— Mais tirez donc, il faut nous débarrasser de ces brigands.

— Non, monsieur, moi, je ne tire pas !

M. Delbœuf s'approche d'elle en insistant de la voix, du regard et du geste ; elle se recule, et finit par se sauver après avoir déposé avec précaution l'arme par terre.

« Je ne voudrais pas, dit l'auteur, que le lecteur généralisât plus que je ne fais moi-même. J'ai dit plus haut qu'il y a des personnes prédisposées au vol. Dans mes Lettres à M. Thiriar, je prévois le cas où l'hypnotisé serait un Troppman en herbe.

On peut même simplement avoir à faire à des bouchers ou à des vivisecteurs. Qu'on obtienne d'un boucher qu'il frappe un homme en lui faisant accroire que c'est un veau, ou en lui suggérant que c'est un cadavre, c'est théoriquement possible. Mais l'expérience n'a pas été faite, et est malaisée, sinon impossible à faire. Car si l'on met un mannequin à la place de l'homme, reste à savoir si le somnambule ne joue pas son rôle à la façon d'un acteur ».

En 1888, M. le Professeur Masoin rapporta, à

Digitized by Google

l'académie de médecine, le fait suivant raconté par le Dr Warlomont : « A quelques jours de distance, le même impressario (on ne dit pas de qui il s'agit) hypnotisait le même sujet et lui disait : Demain, à midi, vous irez rue Bosquet, 80, vous entrerez; vous pénétrerez dans une chambre ; dans cette chambre il y a un lit, dans ce lit un homme, c'est le roi d'Angleterre ; à côté de ce lit une table de nuit ; sur celle-ci un revolver ; vous vous en saisirez et vous tirerez trois coups sur l'homme du lit » A l'heure dite, l'homme arriva ; toute la scène se déroula ainsi qu'elle vient d'être indiquée ; puis l'assassin figuré rentra en possession de ses esprits ; vingt personnes assistèrent à ce réveil et à la stupéfaction du sujet, s'éveillant au milieu d'un cabinet de travail et d'une assemblée dont aucun visage ne lui était connu.

Auguste Voisin, dans une leçon faite à la salpêtrière, en 1891, a rapporté quelques exemples de suggestions criminelles. Une de ses expériences, faite devant trois magistrats, consistait à ordonner à un sujet, d'aller après son réveil, frapper d'un coup de couteau une malade dormant dans un lit. Les magistrats se cachèrent derrière un rideau et le sujet

Digitized by Google

alla frapper un grand coup de couteau sur un mannequin représentant une femme couchée. Voisin avait suggéré l'amnésie et les magistrats ne purent obtenir de lui l'aveu de l'acte, ni le nom de l'hypnotiseur. Depuis, Voisin a ordonné à ce même sujet d'aller à Passy, dans un hôtel particulier, à une distance très éloignée de sa propre demeure, mettre le feu à un tas de copeaux placés contre la maison ; la suggestion se réalisa au jour indiqué.

Le jour de la conférence, Voisin suggéra à ce sujet d'aller mettre le feu à l'une des petites cabanes qui avaient été construites à cette intention dans le jardin de la salpétrière ; il obéit, immédiatement après son réveil, il se leva comme mû par un ressort, se rendit dans le jardin et mit le feu à des copeaux qui remplissaient l'intérieur de la cabane.

A la suite de ces expériences, Voisin conclut que ces faits méritent d'appeler l'attention des criminalogistes et des médecins légistes.

Gilles de la Tourette admet parfaitement les crimes expérimentaux réalisés par suggestion, mais il pense que pratiquement ces crimes sont difficilement réalisables. « M. X. dit-il, veut se venger de M. Y. ; il a sous la main un sujet parfaitement

Digitized by Google

dressé ; il le met en somnambulisme, lui fait accepter la suggestion d'aller tirer, empoisonner, etc., l'objet de sa vengeance, lui ordonnant même de ne se souvenir de rien dans une deuxième hypnotisation. On voit que nous supposons le cas extrêmement compliqué. *Expérimentalement d'ailleurs, il est parfaitement réalisable.* Il n'en est plus de même toutefois dans la vie réelle, parce que le magnétiseur serait absolument sûr d'être arrêté .. »

Déjerine proclame la possibilité de faire commettre des crimes par des somnambules : « Il y a, à mon avis, des sujets auxquels on peut faire exécuter tout ce qu'on veut, commettre n'importe quel acte. Mes recherches personnelles me permettent d'affirmer que ces sujets agissent comme de véritables automates. La suggestion provoquée pendant l'ypnose peut être exécutée même au bout de trois mois et sans aucune hésitation ».

Bérillon, à la suite d'expériences nombreuses, est convaincu de la possibilité des suggestions criminelles ; il a rencontré chez certains sujets une impulsivité et une irrésistibilité telles qu'il ne lui reste plus aucun doute à cet égard.

Vous voyez, Messieurs, que les divergences d'opi-

Digitized by Google

nions ne sont pas aussi grandes que l'on veut bien le dire entre les partisans de l'Ecole de Nancy et ceux de l'Ecole de Paris ; tous admettent la possibilité des crimes suggérés expérimentalement, mais tandis que les uns déduisent de ces expériences, la possibilité de faire commettre un véritable crime par suggestion, les autres croient que pratiquement les crimes suggérés ne peuvent se réaliser, soit qu'ils admettent, avec Gilles de la Tourette, que le coupable serait immédiatement découvert, soit qu'ils se rangent à l'avis de Delbœuf et qu'ils croient que le somnambule auquel on suggère un crime sait parfaitement qu'on lui demande de jouer la comédie.

Je ne m'arrêterai pas à vous relater des expériences qui ne feraient que confirmer les vues des auteurs précédemment cités ; qu'il me suffise de vous dire que la résistance aux suggestions d'assassinats, de suicides, d'empoisonnements, de coups et blessures obéit aux mêmes lois que les autres suggestions : on peut rencontrer des somnambules comme Mme X. qui obéissent aveuglement à tous les ordres, on peut avoir à faire à des sujets, comme Adrienne C., qui obéissent à toute suggestion dans l'exposition verbale de laquelle rien ne révolte le sens moral, on peut

Digitized by Google

encore observer des personnes, comme Joséphine D, qui ne réalisent que les suggestions agréables.

Il ne doit persister aucun doute dans votre esprit, Messieurs, sur la possibilité de réaliser *expérimentalement* un crime par suggestion ; mais ce qu'il est plus important de discuter, c'est de savoir si pratiquement ces crimes sont réalisables. Il est certain que l'on ne peut, sous prétexte d'expérimenter, faire assassiner quelqu'un pour savoir si l'on peut convertir un somnambule en assassin ; d'autre part aucun crime suggéré n'est connu jusqu'à présent, il faudra donc que nous nous basions sur les expériences pour trancher la question.

a) *Crimes intra-hypnotiques*. Il est aisé de comprendre que l'on peut réaliser bien plus facilement une suggestion criminelle pendant le sommeil hypnotique qu'après le réveil, c'est là un fait sur lequel nous avons attiré déjà l'attention dans l'étude des suggestions en général et qui dépend de l'état d'automatisme inhèrent à l'état hypnotique Nous avons vu à quel point certains somnambules sont automates, agissant sans contrôle, sans se rendre compte de leurs actes ; il nous paraît certain que ces sujets pourraient réaliser, pendant leur sommeil, un crime

Digitized by Google

véritable, tel qu'un assassinat, un empoisonnement, etc.

Mais un crime commis dans cet état ne pourrait être exécuté sans faire courir de grands risques à l'hypnotiseur coupable : le somnambule en effet, n'a généralement pas l'allure d'une personne éveillée, on remarquerait bien vite l'aspect étrange du criminel, on le verrait aller automatiquement à son but *comme la pierre qui roule.*

L'hypnotiseur, pouvant choisir entre la suggestion criminelle intra-hypnotique et la suggestion criminelle post-hypnotique, n'aura garde d'utiliser la première, il sait trop bien que la seconde lui offre de plus grandes garanties.

Cependant, pour le suicide, il pourrait arriver que l'on se serve de la suggestion intra-hypnotique ; grâce aux expériences de Bottey nous savons que l'on peut parfaitement amener les somnambules à se tirer des coups de revolver, à s'empoisonner. On pourrait ainsi se débarrasser facilement de quelqu'un puisque l'on peut même faire écrire à la victime une lettre indiquant les motifs qui l'ont déterminée à se donner la mort.

Ici l'expérimentation prouve la possibilité pratique

Digitized by Google

du crime ; les sujets, ne sachant pas que le revolver qu'on leur donne n'est chargé qu'à poudre, n'hésitent pas à en diriger le canon vers leur tête et à tirer.

Le sujet sait qu'on lui demande de jouer la comédie, dirait Delbœuf ; mais, Messieurs, si, à brûle pourpoint, un monsieur vous tendait un revolver en vous disant : « Tirez-vous une balle dans la tête », oseriez vous faire feu sans hésitation ? Non, vous songeriez au danger possible d'une erreur, vous vous diriez que l'arme peut-être chargée. Le somnambule n'hésite pas, il tire ; on lui tend un verre contenant un breuvage verdâtre en lui disant : « c'est du poison, buvez-le », il boit sans réfléchir ; en ferions nous autant ? Non, je crois qu'il faut admettre la possibilité des crimes intra-hypnotiques. D'ailleurs le vol commis par Pitt au détriment de Mme de Rothschild, prouve jusqu'à quel point un sujet endormi peut être inconscient ; une personne qui donne par suggestion sa cassette de bijoux à laquelle elle tient énormément, doit être apte à exécuter une suggestion criminelle intra-hypnotique, c'est qu'elle ne présente aucune résistance et qu'elle réalise le type de Liégeois : qu'elle est comme le bâton dans la main du voyageur.

Digitized by Google

Vous comprenez, Messieurs, qu'il ne serait pas toujours facile de découvrir celui qui a suggéré le suicide à un somnambule ; si le sujet est mort, la justice trouvera dans sa lettre l'explication de son suicide, les médecins déclareront que le coup a pu être tiré par la victime et tous les indices confirmeront cette hypothèse. Mais si le sujet se manque, s'il est blessé, il peut se rappeler, malgré la défense que n'aura pas manqué de faire l'hypnotiseur ; si le criminel emploie le revolver, il arrivera souvent que le sujet ne sera pas mort, mais s'il emploie le poison, s'il a bien calculé la dose, le résultat sera certain.

Il peut arriver que certains faits mettent sur la voie du coupable, mais vous comprenez, Messieurs, qu'il peut se faire que ce dernier échappe à la justice.

b) *Crimes post-hypnotiques*. Le crime post-hypnotique est-il réalisable pratiquement, ou n'est-il qu'un crime de laboratoire ? Afin de répondre à cette question il est nécessaire de rappeler les lois qui régissent la résistance des somnambules aux suggestions post-hypnotiques :

1°) Le sujet est un automate parfait, il réalise toutes les suggestions.

Digitized by Google

2° Le sujet ne réalise que les suggestions conformes à son sens moral ou à ses instincts.

3°) Le sujet ne réalise que les suggestions qui lui sont agréables.

4°) Le sujet ne réalise aucune suggestion post-hypnotique.

Ces quatre types, qui représentent bien les différentes résistances des somnambules à réaliser les suggestions post-hypnotiques ordinaires, peuvent aussi servir à schématiser la résistance des sujets à l'égard des suggestions criminelles.

L'automate parfait, celui qui est comme le bâton dans la main du voyageur, celui qui va à son but comme la pierre qui roule, nous le croyons parfaitement capable de commettre un crime réel : les suicides dont parle Bottey sont concluants à cet égard, il est évident que si ces sujets avaient pu résister, ils ne se seraient pas tiré des coups de revolver, ils n'auraient pas avalé les breuvages noirâtres ou verdâtres qu'on leur présentait comme étant du poison. L'expérience rapportée par notre compatriote Masoin n'est pas moins concluante ; celle de Voisin et des autres expérimentateurs sont également probantes.

Digitized by Google

Il ressort d'ailleurs clairement de tout ce que nous avons dit jusqu'ici que l'automatisme de certains somnambules est complet : en étudiant le viol, le vol, les faux, les faux témoignages, les viols de la conscience, toujours les faits, tant expérimentaux que pratiques, nous ont autorisé à admettre l'obéissance absolue de certains sujets. Pourquoi n'en serait-il pas de même pour les crimes proprement dits ? Une femme, ayant le sentiment de la pudeur, se donne malgré elle, par suggestion, à un homme qu'elle n'aime pas ; une autre, dont le sens moral est normal, vole sans hésiter ; une autre encore fait un faux billet ou un faux témoignage ; et ces sujets ne seraient pas capables, sur l'ordre de leur hypnotiseur, de commettre un assassinat ou un crime ?

Il faut se rendre à l'évidence des faits, il faut admettre la possibilité du crime suggéré et cela dans des circonstances bien définies : il peut se faire que le somnambule soit une machine inconsciente, ne se rendant pas compte de la gravité de l'acte qu'on lui fait commettre, il peut avoir un sens moral normal, il ne résiste pas, parce qu'il agit inconsciemment ; il peut encore arriver que le sujet soit conscient, qu'il se rende compte des actes qu'il doit exécuter, mais

Digitized by Google

qu'il soit incapable de résister à la suggestion ; enfin il est possible que le somnambule, capable de résister à la suggestion criminelle, exécute l'acte parce que ce dernier est en harmonie avec son sens moral dépravé. C'est ainsi que si l'on suggère à un voleur ou à un assassin de voler ou d'assassiner, cet ordre ne fera naître chez ces sujets aucune résistance, puisqu'il est conforme à leurs sentiments instinctifs.

Messieurs, je viens de vous prouver que le crime, tant intra-hypnotique que post-hypnotique, est réalisable pratiquement, j'ai insisté sur ce fait que tous les auteurs, sauf Delbœuf, admettent la possibilité du crime suggéré ; mais il ne suffit pas pour que la suggestion puisse devenir un moyen d'assassiner et d'empoisonner, que le criminel puisse se servir du somnambule pour perpétrer son forfait, il faut encore et surtout que ce criminel puisse se mettre à l'abri des poursuites judiciaires. Pourquoi l'assassin aurait-il recours à l'hypnotisme pour accomplir son forfait, s'il ne croit pas pouvoir par ce moyen échapper plus facilement à la justice ?

Eh bien, je crois, Messieurs, que le criminel a beaucoup plus de chance de ne pas être découvert en frappant lui-même sa victime ; je crois que s'il vou-

Digitized by Google

lait avoir recours à l'hypnotisme, il ne tarderait pas à tomber aux mains de la justice.

Cette opinion est celle de plusieurs auteurs : « Le magnétiseur, dit Gilles de La Tourette, serait sûr d'être arrêté.

Que va faire l'hypnotisé ? A heure fixe, tout à coup, une pensée jusqu'alors inconnue de lui, germe dans son cerveau : il doit tuer M. Y... Il s'arme d'un poignard et, sans hésitation, l'assassine n'importe où il se trouve. Il ne connait que l'ordre qui lui a été donné.

Naturellement on l'arrête ; car il ne faut pas parler ici de précautions suggérées ou prises par l'hypnotisé lui-même. Il en prendra peut-être, mais lesquelles ! Avant tout, si la suggestion a été acceptée, il faut qu'il poignarde l'individu qu'on lui a désigné, fut-il en pleine rue, entouré de gendarmes ou de soldats. On ne lui sert plus son crime tout préparé, comme dans un laboratoire, où tout est convenu d'avance et où l'on cherche, pour l'étude psychologique, à développer toute la spontanéité dont les hypnotisés sont susceptibles.

Une fois arrêté, on l'interroge et que répond-il ? Rien, ou plutôt il cherche bien à se disculper ; mais

Digitized by Google

de quelle façon ? Il faut qu'il invente une fable de toutes pièces ; et, sans exalter la perpicacité des magistrats, nous croyons qu'ils ne s'en laisseront pas longtemps imposer dans ces circonstances.

Naturellement, on commence une enquête ; on fouille dans le passé de l'assassin, on recherche ses relations, et, en vertu du vieil axiome, « is fecit cui prodest », celui qui a armé la main du criminel, ne tardera pas à être découvert. Et quel criminel ? Un névropathe, un hystérique, dans l'immense majorité des cas, hypnotisé déjà un grand nombre de fois ; car, nous ne saurions trop le répéter, ce n'est pas, comme semble le croire M. Liégeois, « en regardant fixement quelqu'un à table, dans un salon, au théâtre, dans un compartiment de chemin de fer » qu'on lui suggèrera de se faire l'exécuteur fidèle des rancunes d'autrui. Croit-on qu'il soit si facile de faire commettre un assassinat ? Tout cela parait simple dans un laboratoire, où les poignards sont en carton, et où les pistolets ne partent que dans l'imagination du sujet.

Ce n'est donc pas de but en blanc que le magnétiseur ourdira son crime ; il devra soigneusement

Digitized by Google

prendre ses précautions et s'arranger de telle sorte qu'un fil de sa trame ne soit pas rompu. »

« On a fait commettre à des somnambules, dit Emile Laurent, une foule de crimes expérimentaux, et personne ne doute qu'on puisse les amener à commettre des crimes véritables, à tirer ou à voler. Mais faut-il admettre aussi que l'auteur de la suggestion, par conséquent l'auteur véritable et responsable du crime, s'assurerait ainsi l'impunité ? Oh ! ça, c'est une toute autre question. Je crois au contraire que, dans l'immense majorité des cas, ce serait un excellent moyen pour se faire pincer »

Je ne puis qu'approuver la manière de voir de Gilles de la Tourette et de Laurent, je pense que l'hypnotiseur qui voudrait se servir d'un somnambule pour accomplir un assassinat, serait presque certain d'être découvert.

Le sujet, en effet, agissant automatiquement, ne prendra jamais assez de précautions pour ne pas être arrêté ; il tachera peut-être qu'on ne l'aperçoive pas, il choisira le moment propice, si on le lui a suggéré, mais, concentrant son attention sur la suggestion à accomplir, il commettra toujours quelqu'imprudence capitale. Les expériences de crimes suggérés à

Digitized by Google

échéance montrent bien l'imprudence et l'impulsivité des sujets que l'on veut transformer en criminels. Lorsque Voisin suggéra à un sujet de mettre le feu a une cabane construite à cet effet à la Salpêtrière, le somnambule se leva, comme mû par un ressort, et accomplit l'acte sans s'inquiéter de ceux qui le regardaient.

Le sujet qui tua le roi d'Angleterre, rue Rosquet, agit de même: à l'heure dite, il court accomplir l'acte suggéré sans s'inquiéter de ceux qui l'observent, il frappe le mannequin, puis il se réveille sans savoir ce qu'il a fait.

Le juge d'instruction ne manquerait pas d'être frappé d'un crime commis dans ces conditions, par une personne qui n'a jamais manifesté d'accès de folie. Pourquoi a-t-il commis ce crime ? Il n'en sait rien, tout à coup l'idée de tuer M. X., s'est présentée à son esprit, il lui aurait été impossible de résister à cette idée insensée. On fouillera dans le passé du criminel, on apprendra qu'il n'a jamais dévié de la ligne droite, on connaîtra ses relations et l'on finira bien par mettre la main sur celui qui avait intérêt a faire commettre le crime.

Voilà pourquoi, Messieurs, l'assassinat, l'empoi-

Digitized by Google

sonnement, suggérés, sont des crimes de laboratoires; voilà pourquoi on a pu les taxer de théoriques, comme étant impossible en pratique.

Ces crimes, quoique sans exemple jusqu'à ce jour dans les annales judiciaires, doivent être connus des avocats, parce qu'ils sont possibles et que par cela même il est probable qu'ils trouveront un jour ou l'autre une application pratique, ensuite parce qu'il faut que tout avocat soit à même de discuter, en connaissance de cause, les nombreux articles dont nous assaillent depuis quelque temps les journaux politiques.

Digitized by Google

De l'expertise médico-légale

dans les délits se rapportant à l'hypnotisme.

Je dois maintenant vous dire quelques mots sur la manière dont on doit mener une enquête médico-légale, dans le cas ou l'hypnotisme semble être intervenu dans la perpétration d'un délit ou d'un crime ; sans vouloir atténuer plus qu'il ne convient les difficultés que présentent une telle expertise, je ne puis, avec certains auteurs, en exagérer l'importance au point de considérer la recherche de la vérité comme impossible.

Et tout d'abord, il faut que l'on cherche à écarter toute simulation ; il est arrivé plus d'une fois qu'une hystérique vienne se plaindre à la justice d'avoir été violée pendant son sommeil hypnotique, alors qu'il fut parfaitement démontré que la suggestion n'était pour rien dans le rapprochement sexuel ; c'est la une des

Digitized by Google

conséquences du surchauffage produit chez ces esprits faibles par les publications, les conversations, dont le thème habituel est l'hypnotisme.

Le mensonge et la simulation sont en effet, Messieurs, des phénomènes caractéristiques de l'hystérie, non pas que les hystériques mentent et simulent pour le plaisir de le faire, mais parce que ces dégénérés croient avoir vu ou fait des choses imaginaires, ils sont le jouet d'illusions positives et rétroactives.

Je ne puis mieux vous dépeindre les illusions hystériques qu'en vous narrant un procès célèbre qui fit condamner un honnête homme; je veux parler de l'affaire La Roncière, qui a eu non seulement en France, mais encore dans toute l'Europe, un retentissement considérable.

Ce drame se passa en 1834, dans la haute société de Saumur, les avocats intervenant dans le débat portaient de grand noms, ce sont Odilon Barrot, Berryer et Chaix d'Est-Ange.

Le général de M. commandait à Saumur l'Ecole de cavalerie, Mme de M., qui habitait habituellement Paris, vint rejoindre son mari avec son fils Robert,

Digitized by Google

âgé de douze ans, sa fille Marie, âgée de seize, et une gouvernante anglaise, Miss Allen.

Dès son arrivée, Mme de M. fut assaillie de lettres signées E. de R., ce qui fut interprété Emile de la Roncière ; ce nom était porté par un brillant officier de l'armée française, fils de général et frère de l'amiral qui a laissé un nom glorieux dans l'histoire de la marine française.

Une nuit, la jeune fille s'éveille au bruit d'un bris de vitre ; écartant ses rideaux, elle voit, à la clarté de la lune, un bras passer par le carreau cassé et lever la poignée de l'espagnolette de la fenêtre ; un homme pénètre dans la chambre et se dirige rapidement vers la porte communiquant avec la chambre de sa gouvernante. La jeune fille saute à bas de son lit, saisit une chaise et cherche à s'en faire un rempart ; l'homme lui dit, « je vais me venger », il se jette sur elle, lui arrache la chaise, la terrasse, lui arrache sa camisole de nuit, passe un mouchoir autour du cou de manière à empêcher sa victime de crier, il la garotte, et lui porte des coups violent sur la poitrine, il la mord au poignet droit ; il veut se venger, dit-il, de ce qui lui est arrivé deux jours auparavant chez M. de M... « Depuis que je vous connais, dit-il, il y

Digitized by Google

a quelque chose en vous qui m'a donné le désir de vous faire du mal ». Il saisit un instrument que la jeune fille croit être un couteau, et lui en porte deux coups entre les jambes. L'excès de la douleur rend des forces à Mlle de M., elle pousse des cris qui sont entendus de Miss Allen ; celle-ci se lève. L'homme entendant du bruit, dépose une lettre sur la commode et se retire par la fenêtre. « Tiens ferme ! » dit-il, s'adressant peut-être à un complice. Et il disparaît.

Miss Allen arrive et trouve sa jeune maîtresse presque inanimée ; elle n'avait d'autre vêtement que sa chemise un mouchoir serré par un nœud coulant entourait son cou, une corde entourait sa taille. A côté d'elle, sur le carreau, se trouvaient deux ou trois taches de sang ; sa camisolle de nuit avait disparu.

Mlle de M. raconte à Miss Allen la scène qui vient de se passer, elle lui dit avoir cru reconnaître le lieutenant de La Roncière. Personne n'avait rien entendu. A son père, la jeune fille dit qu'elle n'avait pu reconnaître le criminel à cause de l'obscurité, à sa mère elle affirme avoir reconnu La Roncière.

Le Général et Mme de M., avertis le lendemain,

Digitized by Google

tiennent l'attentat secret, Mlle de M., va au bal deux jours plus tard, elle y danse.

Les lettres menaçantes continuent d'arriver ; la jeune fille sort un jour de son cabinet de toilette tenant à la main un billet qu'elle vient d'y trouver ; elle délire : « Homme rouge ! le papier !... On assassine mon père et ma mère, s'écrie-t-elle.

La justice s'en émeut, La Roncière est emprisonné, et les lettres signées de lui continuent d'arriver chez le Général.

M. de M... chargea Odilon Barrot et Berryer de défendre sa cause, La Roncière choisit comme avocat Chaix d'Est-Ange.

Odilon Barrot et Berryer enfermèrent Chaix d'Est-Ange dans le dilemme suivant : où La Roncière est coupable, puisque Mlle de M. affirme l'avoir reconnu, ou bien il faut admettre un complot, tout un ensemble de machinations, en vue de perdre l'accusé.

Entre ces deux alternatives, il y en avait une troisième, c'est que Mlle de M. était hystérique, mais en 1835, on ignorait les caractères de la grande névrose ; et en effet dans le compte rendu du procès, on signale

Digitized by Google

que Mlle de M. est sujette à des attaques de nerfs qui se prolongent pendant 18 heures.

La Roncière fut condamné à 10 ans de réclusion, il subit sa peine en entier ; Mlle de M. devint une des clientes les plus assidues de Charcot.

Je pense avec Liégeois, Legrand du Saulle, Brouardel, et bien d'autres, que le capitaine de La Roncière était innocent : tout, dans le récit de Mlle de M., concorde à prouver l'innocence du prévenu : elle seule a vu et entendu quelque chose ; la gouvernante, qui dormait à côté, la porte de communication étant ouverte, ne s'est éveillée que par les gémissements de la victime ; la porte de communication était restée ouverte, quoiqu'en ait dit la jeune fille ; puis, après l'arrestation du lieutenant, les lettres continuent d'arriver. Mlle de M. est hystérique, somnambule, elle devient plus tard une des meilleures clientes de Charcot. Enfin dans quel but La Roncière aurait-il persécuté Mlle A ?

Cette jeune fille a tout simplement été victime de ses hallucinations; les recherches récentes sur l'hystérie prouvent la possibilité de telles simulations : « Il faut les voir à l'œuvre (les hystériques), dit Ch. Richet, c'est-à-dire jetées au milieu du monde extérieur,

Digitized by Google

fécond en excitations de toutes sortes, afin de comprendre à quelles extravagances, pour ne pas dire plus, elles peuvent s'abandonner. Le plus souvent elles forgent toute une série de fables pour tromper la justice. Celle-ci se lacère avec des ciseaux et prétend qu'on lui a fait des blessures, etc... »

Une jeune lingère de 20 ans, enceinte de huit mois, prétendait avoir été victime d'un odieux attentat. « Je fus, disait-elle, envoyée par ma mère malade, chez le médecin qui d'habitude me soignait. J'étais moi-même atteinte de chlorose, et, plusieurs fois, le médecin m'avait auscultée et palpée ; je suivais, d'après ses conseils, un traitement fortifiant. Cette fois, a peine me vit-il entrer dans son cabinet, qu'il en ferma la porte au verrou ; il me prit dans ses bras, me jeta sur un divan, et je demeurai toute étourdie. Je ne sais ce qui se passa, car j'étais troublée et presque évanouie, d'ailleurs son action fut rapide. Je fus quelque temps à me remettre, et sans m'être rendu un compte exact de cette scène, je demeurai inquiète. Je revis le médecin plusieurs fois depuis ; mais il ne fut plus question de rien. »

« Ce récit, dit Gilles de la Tourette, est invraisemblable sur tous les points. Une lingère de Paris, âgée

Digitized by Google

de 20 ans, peut-être modeste et sage ; mais que penser de cette excessive naïveté, de cette ignorance si complète du mal ? Si l'on admet d'ailleurs cette ignorance, on ne peut accepter ce demi-évanouissement qui permet une perception incomplète des faits. Il faut ajouter que cette jeune fille n'avait jamais eu de syncope devant témoin. Elle ne parla jamais à sa mère, où à toute autre personne, de cet évènement, et elle revint voir le médecin plusieurs fois, sans qu'il ait, dit-elle, renouvelé ses entreprises. Ce récit, disons-nous, ne mérite aucune créance ».

La jeune lingère fut reconnue vierge, mais le fait d'une vierge enceinte n'étant pas sans précédent, il n'excluait pas la grossesse ; en effet la jeune femme accoucha à terme. Tardieu fut chargé par la justice de cette délicate affaire et le juge rendit une ordonnance de non-lieu.

« Je suis demeuré convaincu, dit Gilles de la Tourette, que la jeune fille avait subi volontairement des caresses lascives qui n'avaient pas été poussées assez loin pour qu'elle en fut alarmée au point de vue des conséquences qui en pourraient résulter : que forte de ces précautions, sûre d'être vierge, elle ne

Digitized by Google

crût pas d'abord à sa grossesse ; qu'enfin, désabusée, elle imagina une fable pour se disculper ».

Sans être aussi sceptique que cette auteur quant à la vertu possible d'une lingère, je crois avec lui que le demi-évanouissement décrit par la jeune fille, ne doit nullement être rapporté à une influence hypnotique ; à ce compte toutes les femmes un peu lascives se trouveraient, dans les bras d'un homme, fascinées et irresponsable.

La plupart des femmes pourraient se prétendre violées, parce qu'au moment de l'accomplissement du coït, elles sont inconscientes.

Voici encore une affaire dans le même genre : une jeune fille mineure s'enfuit avec son amant, elle revient une quinzaine de jours plus tard et prétend que son amant l'a endormi et qu'elle ne s'est réveillée que 15 jours plus tard, à Bologne, en Italie. Or, dans l'intervalle, elle avait écrit elle même deux lettres à sa famille, disant que son départ était bien volontaire ; le juge rendit une ordonnance de non lieu.

En un an, on vit au Palais, à Paris, quatre cas de telle simulation : « Il est à craindre, dit Gilles de la Tourette, en pareille matière, que bientôt la principale

Digitized by Google

mission de la justice ne soit plus de rechercher les coupables, mais bien de protéger les innocents ».

Vous comprenez, Messieurs, l'importanee d'une telle simulation qui amènerait, si elle restait inconnue, la condamnation d'un innocent ; mieux vaudrait mille fois que le juge ignore la possibilité du viol des somnambules, s'il ne connait en même temps la possibilité et la fréquence des dépositions imaginaires dont sont capables les hystériques.

Supposons donc qu'une jeune fille vienne se plaindre d'avoir été violée pendant le sommeil hypnotique, comment pourrait-on déterminer si l'accusation est fondée ?

Il faudra tout d'abord examiner la plaignante et déterminer si elle est où non hystérique ; je ne puis, Messieurs, vous détailler les stigmates nombreux auxquels on reconnait l'hystérie, qu'il me suffise de vous dire que l'on peut-être très hystérique sans jamais avoir eu d'attaque de nerfs.

Après avoir constaté ce point, on doit s'assurer que la plaignante est hypnotisable ; pour arriver à déterminer ceci, on ne devra négliger aucun des moyens hypnogènes connus, l'un d'entre eux réussissant quelquefois là ou d'autres n'amènent aucun

Digitized by Google

résultat. Il ne suffit pas de constater que le sujet est hypnotisable pour en déduire la possibilité du viol, il faut encore que ce sujet présente le somnambulisme véritable, avec perte de la conscience et de la sensibilité. Dans aucun cas on ne peut violer une femme en état somnambuloïde ; dans les états cataleptique et léthargique le viol est également possible.

Dans le cas où l'on aurait à faire à une hystérique bien caractérisée, non hypnotisable, il faudrait conclure immédiatement à la simulation ; si d'autre part on se trouvait en présence d'une plaignante non hystérique, présentant facilement le somnambulisme véritable, il serait fort probable que l'accusation serait fondée ; mais si la plaignante était à la fois hystérique et hypnotisable, le problème serait bien plus difficile à résoudre, on pourrait dans ce cas interroger la personne en somnambulisme, on obtiendrait peut-être de la sorte quelques renseignements, toutes restrictions faites d'ailleurs quant à la possibilité du mensonge. Dans ce dernier cas on devra se tenir sur ses gardes, on ne parviendra à démêler la vérité qu'en examinant attentivement tous les détails de l'affaire sans jamais oublier que la

Digitized by Google

plainte émane d'une hystérique, par conséquent d'une simulatrice possible.

Un des caractères les plus importants de la déposition des simulatrices, c'est qu'elles ont assisté à l'acte auquel le sommeil ne leur permettait pas de résister ; la femme qui a vraiment été violée en somnambulisme ne se rappelle généralement de rien de ce qui se rapporte au coït, elle s'aperçoit qu'elle est enceinte, elle a remarqué qu'après son sommeil elle était mouillée aux parties, que ces dernières était douloureuses, elle n'assiste pas à l'acte comme la simulatrice le prétend.

Je crois, Messieurs, qu'en déterminant les différents points dont je viens de vous parler, et qu'en combinant les conclusions de cet examen médical avec celles de l'interrogation de la plaignante, on arrivera presque toujours à déterminer l'exactitude de l'accusation. Il faudra certainement beaucoup d'attention et beaucoup de bon sens pour arriver à des conclusions justes, mais le magistrat et le médecin au courant de la science sauront y arriver.

Tout ce que je viens de vous dire se rapporte au viol; supposons maintenant que l'on arrête un voleur, un criminel, et que celui-ci, pour se disculper, allègue

Digitized by Google

qu'il a subi une suggestion : comment arrivera-t-on à savoir la vérité ?

Ici encore il faudra déterminer si le sujet est hypnotisable, et, dans l'affirmative, s'il est susceptible de présenter un état hypnotique assez profond pour que sa résistance n'ait pas pu se manifester. Ces deux points étant établis, on ne pourra pas encore en conclure que le criminel a agi sous l'influence d'une suggestion ; pour être absolument sûr de son innocence, il faudra trouver l'auteur de la suggestion. A cet effet on ne manquera pas d'interroger le criminel en somnambulisme.

Mais je vous ai montré précédemment que *souvent,* dans les états somnambuliques véritables, ainsi que dans les états plus profonds, les sujets ne se rappellent pas des faits écoulés pendant un sommeil antérieur ; ce n'est donc que dans certains cas que l'on pourra obtenir des éclaircissements du criminel.

Et encore, dira-t-on peut-être, l'hypnotiseur habile aura eu soin de suggérer l'amnésie au réveil, de telle sorte que, dans aucun cas, le sujet ne pourra le dénoncer !

Heureusement, il n'en est pas toujours ainsi, nous avons établi plus haut *qu'un somnambule peut, malgré*

Digitized by Google

la défense de son hypnotiseur, se rappeler, pendant le sommeil, ce qui s'est passé pendant un sommeil antérieur ; grâce à ce fait il arrivera que le somnambule puisse dénoncer le véritable coupable.

Il faut avouer que si l'on ne devait compter que sur ces exceptions pour arriver à la découverte de la vérité, on n'aboutirait que relativement rarement à punir le coupable. Aussi Liégeois a cherché et trouvé le moyen de faire dénoncer le coupable par le somnambule, il a réussi si souvent dans ses expériences, qu'il croit tenir un moyen presque assuré de déjouer la suggestion de l'amnésie. Ce procédé consiste à faire dénoncer l'auteur de la suggestion non pas directement, mais indirectement, par des actes dont il ne comprendra pas la signification, ou même par des démarches auxquelles on donne une apparence de protection et de défense pour le criminel lui-même.

On lui dira : quand vous verrez entrer « l'auteur, quel qu'il soit, de la suggestion », vous ne pourrez vous empêcher de dormir pendant deux minutes.

On lui inspirera l'idée de se rendre chez l'auteur de la suggestion, pour le protéger contre les agents de la force publique, de le prendre dans ses bras, de

Digitized by Google

le couvrir de son corps, ou bien de le prévenir, par lettre, que des soupçons s'élèvent contre lui, qu'il doit prendre des précautions.

Par ces subterfuges, on arrivera à connaître le nom de l'auteur de la suggestion criminelle, malgré l'amnésie suggérée.

Résumons ce qui vient d'être dit à propos d'un criminel pris en flagrant délit et qui allèguerait pour se disculper l'intervention d'une suggestion : il faut tout d'abord déterminer si le sujet est hypnotisable, il faut ensuite s'assurer qu'il peut manifester un sommeil assez profond pour ne pas avoir pu résister à la suggestion, il faut enfin trouver l'auteur de la suggestion criminelle ; à cet effet on interrogera le sujet en somnambulisme, il pourra quelquefois se rappeler le nom du vrai coupable, malgré l'amnésie suggérée, dans le cas où il ne le pourrait spontanément on parviendra souvent à faire dénoncer l'hypnotiseur par des questions et des suggestions indirectes.

Mais il est toute une catégorie d'individus qui ne pourront donner à la justice aucun éclaircissement, ce sont ceux qui ne se rappellent jamais, pendant leur sommeil, des faits écoulés pendant un sommeil

Digitized by Google

antérieur. Ces sujets existent, Messieurs, et bien qu'aucun auteur n'en ait signalé l'existence, je puis vous affirmer, pour en avoir rencontré plusieurs, qu'ils ne sont pas d'une rareté exceptionnelle. On aura beau les interroger de toutes les manières possibles, ils ne pourront répondre, le souvenir n'existant plus dans leur cerveau ; dans ces cas la justice devra chercher à connaître les relations de l'accusé ; en se basant d'une part sur l'axiome : is fecit cui prodest, en s'enquerrant des antécédents et de la moralité des personnes qui se trouvent en relation avec le sujet, je crois qu'elle ne tardera pas à mettre la main sur l'hypnotiseur malhonnête.

Les quelques mots que je viens de vous dire sur la manière dont la justice peut arriver à reconnaître si un délit a été commis sous l'influence de la suggestion et quel est l'auteur de cette suggestion, vous paraîtront peut-être trop sommaires : c'est qu'il est bien difficile de décrire en une méthode générale la manière de conduire les recherches dans tous les cas particuliers qui pourraient se présenter. Chaque cas particulier nécessite une conduite spéciale, en jurisprudence comme en médecine ; de même qu'il est impossible de décrire

Digitized by Google

un traitement applicable à tous les individus atteints d'une maladie, de même il est impossible de tracer une ligne de conduite unique applicable à tous les procès se rapportant à l'hypnotisme. On peut établir des points de repère qui serviront de guides, mais on ne peut schématiser et ériger en méthode la conduite du médecin ou du juge dans les procès dont nous parlons.

Les points de repère que je vous indique, Messieurs, suffiront, je pense, dans la plupart des cas, à la découverte de la vérité, si, bien entendu, le juge autant que le médecin expert, possédent ce que l'on peut appeler le *tact* professionnel et des connaissances scientifiques suffisantes.

Il est un dernier point qui, bien que ne se rapportant pas directement au sujet que nous traitons en ce moment, ne peut être passé sous silence depuis les évènements de l'affaire de Jongh.

Peut-on obtenir d'un prévenu, plongé en somnambulisme, l'aveu de son crime ou la dénonciation de ses complices ?

« Il y aurait là, dit Liégeois, une sorte de piège tendu au malheureux qui se débat sous le poids des

Digitized by Google

charges accumulées contre lui ; sa situation est déjà assez terrible, elle doit trop affaiblir les moyens de défense auxquels il pourrait recourir, pour qu'on y ajoute cette sorte de torture morale. Je ne puis reconnaître à la justice le droit d'annihiler la volonté du prévenu en supprimant son libre arbitre ».

Cette solution, donnée en 1885, a été acceptée par tous les auteurs ; je partage en tout point la manière de voir de Liégeois, il y aurait dans l'aveu arraché au coupable quelque chose de semblable à la torture que pratiquaient nos ancêtres.

On ne doit cependant pas rejeter absolument le somnambulisme pour éclairer la justice; si, par exemple, un prévenu réclame, pour prouver son innocence, l'interrogatoire en somnambulisme, on pourra et on devra même recourir à ce moyen. Cette restriction n'est pas indiquée dans le livre de Liégeois, mais elle m'a été formulée de vive voix par cet éminent Professeur.

Mais, dans le cas où l'on pratiquerait cet interrogatoire, les réponses de l'accusé pourraient-elles être considérées comme infaillibles ?

Pour résoudre cette question il me suffit de vous rappeler ce qui a été dit précédemment du mensonge

Digitized by Google

possible des sujets hypnotisés : certains somnambules peuvent mentir si les questions qu'on leur pose se rapportent à des faits qu'ils sont habitués à nier.

Indépendamment du mensonge possible, il faut tenir compte de la manière d'interroger, des suggestions que l'on peut involontairement provoquer en parlant à l'accusé.

Je suppose un homme innocent, accusé de meurtre ; les preuves abondent, lui seul avait intérêt à la mort de la victime, il ne peut prouver un alibi ; pour prouver son innocence, cet homme propose de se laisser hypnotiser, ce qu'on ne peut lui refuser, puisque c'est un moyen d'éclairer la justice. On endort l'accusé, le juge le questionne avec l'idée préconcue qu'il est coupable, il l'interroge comme il le ferait dans son cabinet, en présence d'un individu éveillé.

— C'est bien vous, n'est-ce pas, qui avez assommé Mr X.

— Non.

— Si, si, c'est vous, tout le prouve, avouez votre crime.

— Eh bien, c'est moi.

Le juge ne se rend pas compte qu'il vient de

Digitized by Google

suggérer à l'inculpé de s'avouer coupable. Voici un fait intéressant, rapporté par Laurent, fait qui prouve quelles précautions il faut prendre pour interroger un somnambule sans rien lui suggérer.

Un hystérique, hypnotisable était accusé de complicité de vol : sa maîtresse avait volé un cheval et une voiture, elle l'avait chargé de ramener l'attelage à la maison, lui disant qu'elle les avait achetés, telle était du moins la version de l'accusé.

Laurent le plonge en somnambulisme.

— On vous accuse de complicité de vol, dit-il.

— Je suis innocent.

— Vous saviez cependant que le cheval et la voiture avaient été volés.

— Non, non, je n'en savais rien.

— Vous le saviez.

— Je vous jure que non.

— Je vous dis que vous le saviez.

— Non, dit-il, déjà plus mollement.

— Je vous assure que vous le saviez ; vous le saviez.

— *Oui, je le savais.*

Digitized by Google

— C'est sûr, vous le saviez ?

— *Je le savais.*

— Vous ne saviez pas que la voiture avait été volée.

— Si... je le savais.

— Vous ne saviez pas que la voiture avait été volée.

— Si je le savais.

— Non, je vous dis que vous n'en saviez rien.

— *Non, je n'en savais rien.*

Laurent eu beau essayer, les réponses ne furent jamais que ce qu'il voulait qu'elle fussent. « J'ai beau lui ordonner de dire la vérité ; la vérité, pour lui, c'est ce que je lui dirai, ce que je lui ferai croire. »

Devons nous pour cela dire, avec Arthur Desjardins et E. Laurent : « Le juge qui aurait recours à ce procédé d'inquisition, devrait être flétri et dépouillé de sa robe » ?

Non, l'innocent, accusé d'un délit ou d'un crime a le droit de réclamer ce mode d'investigation, l'interrogatoire ne peut-être dirigé que par un homme parfaitement au courant de la question ; dans tous les cas les résultats de cette enquête ne pourront

Digitized by Google

jamais être considérés comme des preuves irrécusables, mais seulement comme des présomptions qui, jointes à d'autres faits, pourront mettre la justice sur le chemin de la vérité.

LIBRARY OF THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA

FIN

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

PREMIÈRE PARTIE

L'HYPNOTISME

		Page
I	Aperçu historique	5
II	Définition de l'hypnotisme	22
III	Procédés d'hypnotisation et de réveil	27
IV	Le sommeil hypnotique chez les animaux	43
V	Les phases du sommeil hypnotique	4
VI	Les zones hypnogènes	67
VII	De la mémoire dans le somnambulisme provoqué	72
VIII	Des suggestions hypnotiques	87
IX	De l'état mental dans le sommeil hypnotique	134
X	Résumé	143

DEUXIÈME PARTIE

L'HYPNOTISME ET LA LOI

I Préliminaires 143

Première catégorie de délits imputables à l'hypnotisme

Le sujet est passif

I Le Viol. 150

Digitized by Google

Pages

II Le Vol 170
III Les substitutions d'enfants 178
IV Les Crimes 179

Deuxième catégorie de délits imputables à l'hypnotisme

Le sujet est actif

I Le Viol 181
II Le Vol 192
III Les Rapts d'enfants 204
IV Les Faux et les captations de testaments 209
V Les Faux témoignages 219
VI Les suggestions criminelles consenties 231
VII Les attentats à la personne morale 234
VIII Assassinats, suicides, empoisonnements 243
De l'expertise médico-légale dans les procès imputables à l'hypnotisme 277

LIBRARY OF THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

UNIVERSITY OF CALIFORNIA LIBRARY
BERKELEY

Return to desk from which borrowed.
This book is DUE on the last date stamped below.

10Oct'49B

LD 21-100m-9,'48(B399s16)476

Digitized by Google

YC 07839

Digitized by Google

THIS BOOK IS DUE ON THE LAST DATE
STAMPED BELOW

AN INITIAL FINE OF 25 CENTS
WILL BE ASSESSED FOR FAILURE TO RETURN
THIS BOOK ON THE DATE DUE. THE PENALTY
WILL INCREASE TO 50 CENTS ON THE FOURTH
DAY AND TO $1.00 ON THE SEVENTH DAY
OVERDUE.

MAR 23 1939

FEB 12 1946

MAR 1948

LD 21-5m-1,'39 (7053s7)

Digitized by Google

201248

Digitized by Google

Digitized by Google